



HAULOTTE GROUP

Société Anonyme au capital de 4.057.836,77 euros

Siège social : La Péronnière – 42152 L'HORME

332 822 485 RCS SAINT ETIENNE

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

En application de l'article L.451-1-2 I du Code Monétaire et Financier et des articles 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), la Société Haulotte Group a arrêté le rapport financier annuel devant être établi dans les quatre mois qui suivent la clôture de son exercice.





I / RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 24 MAI 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire afin :

- de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du groupe à la tête duquel elle se trouve durant l'exercice clos le 31 décembre 2011, de soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice et de vous proposer de donner quitus aux administrateurs ;
- d'affecter le résultat dudit exercice et d'approuver le rapport établi par vos commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- de soumettre, à votre approbation, les projets de résolutions suivants :
 - Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre SAUBOT ;
 - Autorisation à conférer au Conseil d'administration en vue d'opérer sur les actions de la Société dans les conditions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce et des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et en vue d'annuler les actions auto détenues par la Société ;
 - Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital ;
 - Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par voie d'offre au public, par émission, sans droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ;
 - Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par voie d'offre par placement privé au sens de l'article L.411.2 II du Code monétaire et financier, par émission, sans droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ;
 - Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans le cadre des délégations de compétence objet de précédentes résolutions, en cas de demandes excédentaires ;
 - Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de fixer le prix d'émission des valeurs mobilières qui seraient émises avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10% du capital par an tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à l'assemblée générale, dans des conditions à déterminer par celle-ci ;





- Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer les apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital consentis à la Société, dans la limite de 10% du capital social et en vue de rémunérer les apports de titres réalisés au profit de la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange ;
- Proposition de délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital social réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise.

1. SITUATION DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE

1.1 Secteurs d'activité – Gamme produits – Marché

Haulotte Group est l'un des trois leaders mondiaux sur le marché de la nacelle élévatrice automotrice de personnes, en tant que constructeur généraliste, présent sur les principales familles de produits (nacelles télescopiques, articulées, ciseaux, mâts verticaux) et en tant que vendeur sur les cinq continents. La Société a complété sa gamme de produits avec le Chariot Elévateur Télescopique, lancé au printemps 2007.

Selon les statistiques données par la profession, la Société a vu ses parts de marché décroître légèrement du fait de la reprise forte dans des zones où Haulotte Group n'est pas fortement présent. Le marché mondial des nacelles a cru en volume de 86% entre 2010 et 2011. Le Groupe Haulotte a cru dans toutes les zones géographiques, en particulier en Amérique du Sud et en Asie. La croissance du chiffre d'affaires du Groupe entre 2010 et 2011 s'élève à 23%.

Le Groupe a concentré ses efforts commerciaux sur les zones en fort développement et a continué à développer ses activités de services afin d'accroître la valeur ajoutée et la satisfaction de ses clients. La croissance du chiffre d'affaires a eu un impact très positif sur la marge opérationnelle du Groupe et a permis d'augmenter le niveau de production dans les usines, ce qui a réduit le niveau de sous-activité et amélioré le niveau des marges. L'évolution des prix des matières premières en 2011 a eu un impact négatif sur le coût des composants, mais celui-ci est resté limité.

1.2 Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

L'exercice clos le 31 décembre 2011 soumis à l'approbation de l'assemblée générale statuant en matière ordinaire, est le vingt-septième exercice depuis la création de la Société.

Le chiffre d'affaires social de la Société a atteint 151 M€, et est donc en nette hausse par rapport à l'exercice précédent où il s'élevait à 98 M€. 69 % du chiffre d'affaires est destiné à l'exportation.

1.3 Présentation des états financiers sociaux





Les comptes sociaux de la société Haulotte Group SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont résumés dans le tableau ci dessous (chiffres en milliers d'euros) :

RESULTATS	EXERCICE 2011	EXERCICE 2010
CHIFFRES D'AFFAIRES	151.315	98.347
RESULTAT D'EXPLOITATION	-14.362	-24.670
RESULTAT FINANCIER	- 21.892	-14.519
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3.593	88
BENEFICE (OU PERTE)	- 32.031	-26.746

1.4 Analyse des résultats sociaux

Le chiffre d'affaires 2011 d'Haulotte Group SA est en forte hausse par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'améliore mais reste encore négatif. Cette perte résulte majoritairement de la sous-activité des sites de production.

Le résultat financier est déficitaire à hauteur de 21,9 M€. Cette perte résulte essentiellement des provisions constatées sur les avances en compte courant des filiales.

La perte nette de l'année s'établit à -32,03 M€.

1.5 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

L'exercice 2011 a été marqué par une augmentation des ventes dans toutes les zones géographiques. Le niveau de marge reste impacté par le faible niveau des volumes et par des prix de vente sous pression, notamment auprès des grands comptes européens. Le taux de change Euro/dollar reste handicapant par rapport à nos concurrents américains et réduit nos marges dans les zones Asie et Amérique du Nord et du Sud. Les stocks anciens ont pratiquement tous été vendus au cours de 2011 et les niveaux de production augmentés dans toutes les usines. Nous avons mis fin aux mesures exceptionnelles prises en 2009-2010 : chômage partiel, blocage des rémunérations,

1.6 Situation prévisible et perspectives d'avenir





Malgré un certain attentisme de la part des grands loueurs européens depuis la fin de l'été 2011, le besoin de renouvellement des parcs en Europe et la bonne orientation des marchés émergents soutiennent les perspectives d'activité pour cette année et devraient permettre à Haulotte Group d'afficher une croissance à deux chiffres en 2012.

L'amélioration des taux de marge devrait se poursuivre du fait d'une augmentation des volumes et d'une moindre sous activité.

Les coûts de composants et les frais de structure ne devraient pas subir de variations sensibles.

Les efforts en matière de recherche et développement seront soutenus.

1.7 Evènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes annuels

Nous vous indiquons qu'aucun événement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de l'entreprise n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

1.8 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de leur situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter aux paragraphes 1-1 à 1-5 ci-avant et 1-10 et 1-11 ci-après.

1.9 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

La Société ayant externalisé en grande partie sa production, le principal risque réside dans la capacité d'approvisionnement de ses fournisseurs. La diversification des fournisseurs, largement entamée depuis plusieurs années, doit continuer pour éviter les ruptures d'approvisionnement. Un suivi de la situation financière des fournisseurs les plus sensibles a été mis en place et des mesures spécifiques prises pour sécuriser la reprise d'activité.

La position du Groupe sur les continents européen, américain et asiatique lui permet de produire ses différentes gammes de produits avec des coûts dans différentes devises et renforcer ainsi sa compétitivité par rapport à ses deux principaux concurrents qui sont américains.

Le troisième risque significatif est la sensibilité de nos ventes aux restrictions de crédit sur les marchés financiers. La crise financière actuelle a eu un impact tout au long de l'année 2011 et pèsera





encore sur les ventes en 2012. Haulotte Group assurera, pour ses clients stratégiques, le financement d'une partie des ventes, tout en maintenant un niveau de risque client raisonnable.

Le quatrième risque, inhérent à notre activité, est l'absence d'engagement à long terme des clients. Ceci s'est confirmé en 2011 avec un carnet de commandes ne représentant moins de deux mois d'activité. La visibilité pour 2012 est légèrement meilleure, mais la flexibilité de notre organisation reste un élément clef de succès.

1.10 Exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

L'essentiel des ventes de la Société est réalisé auprès de son réseau de filiales de distribution. En dépit d'une forte pression concurrentielle, les filiales de distribution de la Société ont réussi à maintenir le niveau de leur prix de vente sur les produits neufs. Nous avons continué en 2011 des opérations commerciales spécifiques pour réduire les stocks les plus anciens.

Au 31 décembre 2011, l'encours sur les lignes de crédit syndiqué se monte à 134,5 M€, et le montant disponible pour un tirage complémentaire s'élève à 9,4 M€. La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élèvent à la fin de l'exercice à 16,4 M€.

Haulotte Group a d'ores et déjà trouvé un accord avec ses banquiers afin de prolonger la période de suspension des tests de ratios financiers jusqu'au 30 juin 2012. Des discussions sont en cours avec le pool bancaire afin de renégocier les échéances et conditions du crédit syndiqué dont l'échéance finale est prévue en juillet 2013.

Ces négociations, initiées sur le premier trimestre 2012, permettent d'envisager avec sérénité de satisfaire aux prochaines demandes de remboursement de l'exercice et de disposer d'une trésorerie suffisante pour assurer la continuité d'exploitation sur les douze prochains mois

1.11 Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société - Objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques financiers

La Société a recours à des dérivés de taux et de change type échange d'intérêts, et ventes à terme de devises (principalement en USD).

La Société n'a pas une politique de recours systématique à des instruments de couverture des risques de taux ou de change.

Des opérations sont néanmoins réalisées en fonction des opportunités du marché. Ces opérations s'inscrivent toutefois dans une logique de couverture d'actifs ou passifs existants, et non dans une logique de spéculation.





1.12 Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes

Nous vous indiquons que les comptes annuels ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

1.13 Activités en matière de recherche et de développement

Les efforts en matière de Recherche et Développement ont été poursuivis en 2011 avec la perspective de lancement de nouveaux modèles en 2012 orientés principalement vers les marchés anglo-saxon. Le nouveau processus de « développement de nouveaux produits » a permis de mieux sélectionner les projets et valider à chaque étape clef le passage à l'étape suivante. Cette démarche commence à porter ses fruits et nous aide à être plus pertinents par rapport aux demandes du marché. Le développement de nouvelles solutions techniques nous a permis également de réduire le coût de production de certains modèles.

1.14 Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts relatifs aux dépenses somptuaires et aux amortissements

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 53.533 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement et que l'impôt correspondant s'élève à 17.844 euros.

1.15 Décomposition des dettes fournisseurs de la Société par date d'échéance

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 alinéa 1 et D.441-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous un tableau indiquant la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture des exercices clos les 31 décembre 2010 et 2011.

Date d'échéance En 2011	Solde des fournisseurs 31/12/2011 en K€	Solde des fournisseurs 31/12/2010 en K€
Janvier	21.094	8.759
Février	12.461	6.801
Mars	2.940	2.015
Avril	789	805
Total	37.286	18.380





1.16 Tableau des résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint en **Annexe 1**, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

2. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Nous soumettons à votre approbation les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître une perte de **32.031.564,33** euros.

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2011 qui s'élève à la somme (32.031.564,33) euros, de la manière suivante en totalité au compte « Report à Nouveau » qui se trouverait ainsi ramené de 72.126.392,68 euros à **40.094.828,35** euros.

3. DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Revenus bruts éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement	Abattement
	Dividendes Par action	Autres revenus distribués		
2008	0,22			Taux 40%
2009	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
2010	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

4. FILIALES ET PARTICIPATIONS

4.1 Prises de participations significatives ou prises de contrôle

Nous vous informons que la Société n'a pris aucune nouvelle participation et n'a pris le contrôle d'aucune société au cours de l'exercice écoulé.

4.2 Aliénations d'actions intervenues pour régulariser les participations croisées

Nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par les articles L.233-29 et L.233-30 du Code de Commerce.





4.3 Cessions de participations

Nous vous informons que la Société a cédé sa participation dans la société ABM à sa filiale Haulotte France.

4.4 Activités des filiales et des sociétés contrôlées

A la date de la clôture, Haulotte Group contrôle 40 sociétés dont l'activité est résumée ci-après (en milliers d'euros) :

Entités	% de détention	CA 2011 K€	CA 2010 k€	Bénéfice/ Perte 2011 k€	Bénéfice/ Perte 2010 k€
HAULOTTE FRANCE. SARL.	99,99%	59 585	36 805	483	-1 068
HAULOTTE SERVICES France SARL	100% par HAULOTTE FRANCE SARL	-	-	-	-
TELESCOPELLE SAS	100%	124	135	67	67
ACCESS RENTALS (UK) Ltd.	100% par UK PLATFORM LTD	-	-	-	-
HAULOTTE ACCESS EQUIPMENT MANUFACTURING (CHANGZHOU) CO. Ltd	100%	2 814	918	177	-152
HAULOTTE ARGENTINA SA	95%	4 858	2 721	491	321
HAULOTTE ARGES SRL	100%	19 650	7 753	2 396	-1 769
HAULOTTE AUSTRALIA Pty Ltd	100%	20 271	14 886	-581	-2 199
HAULOTTE CANTABRIA SL	99,98% et 0,02% par HAULOTTE IBERICA SL	21 605	14 511	-1 377	-3 828
HAULOTTE DO BRAZIL Ltda	99,98%	10 931	5 903	-3 683	-1 951
HAULOTTE HUBARBEITSBUHNEN GmbH	100%	27 765	17 027	321	46
HAULOTTE IBERICA S.L	98,71%	15 334	29 096	-3 722	-13 181
HAULOTTE ITALIA S.r.l.	99,00%	13 519	12 751	314	-631
HAULOTTE MEXICO SA DE CV (2)	95%	3 987	3 283	-264	121





HAULOTTE MIDDLE EAST FZE	100%	7 258	6 550	-361	277
HAULOTTE NETHERLANDS B.V	100%	4 939	4 318	-231	-226
HAULOTTE POLSKA SP ZOO	100%	4 337	3 586	54	-172
HAULOTTE PORTUGAL PLATAFORMAS DE ELAVACAO UNIPERSOAL LDA	100% par HAULOTTE IBERICA SL	-	-	-	-
HAULOTTE SCANDINAVIA AB	100%	8 712	7 589	34	-382
HAULOTTE SINGAPORE Ltd	100%	10 148	7 489	-72	-399
HAULOTTE TRADING (SHANGHAI) CO LTD	100%	6 249	3 982	466	-276
HAULOTTE UK Ltd	100%	9 128	12 883	-1 009	353
HAULOTTE US Inc	100%	18 297	18 131	-3 673	-5 312
HAULOTTE VOSTOK OOO	100%	5 696	8 523	-690	-638
HORIZON HIGH REACH LIMITED	100%	5 615	3 207	1 018	390
LEVANOR MAQUINARIA DE ELEVACION SA	91%	2 611	2 944	-248	-374
MUNDIELEVACAO, ALUGER E TRANSPORTE DE PLATAFORMAS LDA	90% par LEVANOR	2 430	2 818	-779	-756
NO.VE. SRL	100%	9 433	9 948	-761	-167
N.D.U MAQUINARIA Y PLATAFORMAS ELEVADORAS, SL	100% par HAULOTTE IBERICA SL	3 610	1 101 depuis son intégra tion	-2 042	-371 depuis son intégration
UK PLATFORMS Ltd	100% par HAULOTTE UK	21 690	17 938	-2 792	-3 330
EQUIPRO / BIL-JAX (1)	100% par HAULOTTE US Inc.	35 958	31 421	1 251	502

1) Incluant les sociétés suivantes: BIL-Jax Inc, Bil Jax Planking Systems Inc, Bil-Jax Service Inc, Construction and Scaffold Supply Inc, Seaway Scaffold and Equipment Inc, Scaffold Design and Erection Inc, CSI Construction Supply International Inc, USA One Inc.

2) Incluant la société Haulotte Service SA de CV.

Nous vous indiquons également que la société ABM INDUSTRIES SAS a fait l'objet d'une dissolution sans liquidation avec transmission universelle de son patrimoine au profit de la société HAULOTTE FRANCE, associée unique, définitivement réalisée le 31 juillet 2011.





4.5 Impact des filiales sur l'environnement

L'essentiel des filiales consolidées n'a pas d'activité industrielle susceptible d'entraîner des conséquences nuisibles sur l'environnement.

Sociétés principalement de négoce, leur activité se limite au stockage temporaire de machines et de pièces de rechange. La manutention de carburants, huiles hydrauliques et batteries d'accumulateurs, exceptionnelle lors des opérations de stockage/déstockage, s'effectue toujours en univers sécurisé. Le recyclage de ces produits est toujours confié à des organismes agréés.

4.6 Manière dont les filiales étrangères prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales

Les salariés des filiales étrangères consolidées ont pratiquement tous été recrutés dans leurs bassins d'emploi. Les conditions d'embauche sont en général plus favorables que les conventions collectives locales. La Société s'efforce de créer les opportunités pour permettre, aux salariés qui le méritent, d'accompagner favorablement sa croissance.

5. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

5.1 Evolution du capital au cours de l'exercice 2011

Aucune modification du capital social n'est intervenue sur l'exercice 2011.

5.2 Franchissement de seuil et détention du capital et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 30 %, de 33 %, de 50 %, de 66 % et de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote ainsi que les modifications intervenues au cours de l'exercice :

- La société SOLEM SAS détient, au 31 décembre 2011, plus de 50% du capital social (55,93%) et plus deux tiers des droits de vote (70,88%) ;





- La société Kempen Management détient plus de 5% du capital social et plus de 3% des droits de vote (déclaration de franchissement de seuil du 27 octobre 2008).

Par ailleurs, les sociétés suivantes ont déclaré avoir franchi le seuil statutaire de 1 % de détention du capital social ou des droits de vote de la Société ou tout autre multiple de ce pourcentage :

- 14 avril 2010 : la société TOCQUEVILLE FINANCE (détention de 2,54% du capital social) ;
- 18 novembre 2010 : la société NORGES BANK (détention de 2,01% du capital social et des droits de vote).

6. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACHAT, PAR LA SOCIETE, DE SES PROPRES ACTIONS

En application de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, les opérations suivantes sur ses propres actions :

- Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2011.....	0
- Cours moyen d'achat des actions au titre de l'exercice 2011.....	N/A
- Frais de négociation.....	N/A
- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice.....	0
- Cours moyen des ventes des actions au titre de l'exercice.....	N/A
- Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice.....	0
- Nombre d'actions propres inscrites au nom de la société au 31 décembre 2011	1.837.823
- Pourcentage de capital auto-détenu au 31 décembre 2011.....	5,89%
- Valeur nette comptable des actions propres au 31 décembre 2011.....	9.606.563 €
- Valeur nominale des actions propres au 31 décembre 2011.....	238.916,99 €
- Valeur de marché des actions propres au 31 décembre 2011..... (cours de 4,69 € à cette date)	8.619.390 €





La répartition par objectifs des actions propres au 31 décembre 2011 est la suivante :

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
L'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme au contrat type de l'AFEI et à la charte de déontologie de l'AMAFI du 8 mars 2011, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers le 21 mars 2011.	139.418
La conservation des titres acquis et leur remise ultérieure en paiement ou à l'échange dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe, conformément à la réglementation applicable.	1.629.558
L'annulation des titres acquis sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale de la résolution autorisant le conseil d'administration à réduire le capital par annulation des actions auto détenues par la Société.	68.847
La couverture de plans d'options d'achat d'actions réservés aux salariés ou autres allocations d'actions dans les conditions prévues aux articles L.3332-1 et suivants et R.3332-4 du Code du travail ou allocation à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du Code de commerce des actions de la Société ou allocation d'actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion.	0
TOTAL	1.837.823

Aucune réallocation des actions de la Société à d'autres finalités ou objectifs n'a été réalisée.

7. EVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET DES TRANSACTIONS

Au 31 décembre 2011, le capital de la Société est composé de 31.214.129 actions.

La capitalisation boursière au 31 décembre 2011 est de 226.93 M €.

Le volume des transactions, au cours de l'exercice, a été le suivant :





Date	Plus Haut Cours	Date du Plus Haut Cours	Plus Bas Cours	Date du Plus Bas Cours	Dernier Cours	Cours Moyen (ouverture)	Cours Moyen (clôture)	Nombre de titres échangés	Capitaux en millions d'euros	Nbre de séances de cotation
janv. 2011	11.640	04 janv.	10.690	11 janv.	11.430	11.289	11.302	496 363	5.59	21
févr. 2011	15.550	16 févr.	11.490	01 févr.	15.000	13.856	13.946	1 577 893	21.82	20
mars 2011	15.190	01 mars	12.670	11, mars	14.350	14.063	14.067	1 091 356	15.04	23
avr. 2011	15.430	18 avr.	13.870	05 avr.	14.970	14.570	14.589	587 949	8.63	19
mai 2011	17.520	09 mai	14.610	31 mai	15.090	15.717	15.779	534 710	8.46	22
juin 2011	15.110	27 juin	13.350	21 juin	14.970	14.263	14.353	420 159	6.01	22
juil. 2011	15.600	04 juil.	12.610	29 juil.	13.280	14.381	14.353	626 336	8.72	21
août 2011	13.900	01 août	9.100	9 août	9.490	10.767	10.623	1 203 973	12.83	23
sept. 2011	9.490	01 sept.	5.500	23 sept.	6.490	7.278	7.100	1 561 391	11.15	22
oct. 2011	8.460	19 oct.	5.580	04 oct.	8.100	7.271	7.318	1 269 388	9.25	21
nov. 2011	7.880	01 nov.	4.500	23 nov.	5.720	6.235	6.121	1 283 646	7.77	22
déc. 2011	6.400	07 déc.	4.420	28 déc.	4.690	5.269	5.186	1 060 095	5.52	21
Extrêmes et moyennes de la période										
	17.520	09 mai	4.420	28 déc.		11.223	11.203	976 112	10.07	
Total										
								11 713 349	120.80	257

Au cours de l'exercice écoulé, le cours le plus élevé atteint par l'action HAULOTTE GROUP est de 17.52 € (le 9 mai 2011) alors que le cours le plus bas est de 4.42€ (le 28 décembre 2011).





8. DIRIGEANTS – MANDATAIRES SOCIAUX

8.1 Intérêts des dirigeants dans le capital

Au 31 décembre 2011, la part des dirigeants mandataires sociaux dans le capital est la suivante :

- Monsieur Pierre SAUBOT, Président du conseil d'administration et Directeur Général, détient 13.189 actions, soit 0,042 % du capital social,
- Monsieur Alexandre SAUBOT, administrateur et Directeur Général Délégué, détient 990 actions, soit 0,003 % du capital social.

8.2 Liste des mandats sociaux

DIRIGEANTS CONCERNES	MANDATS EXERCES DANS LA SOCIETE	MANDATS EXERCES DANS D'AUTRES SOCIETES
Pierre SAUBOT	Président du Conseil d'administration Directeur Général Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Président de la société SOLEM SAS, jusqu'au 1^{er} juillet 2011 • Directeur Général de la société SOLEM SAS, à compter du 1^{er} juillet 2011 • Représentant de HAULOTTE GROUP, Présidente de • la société ABM INDUSTRIE SAS, jusqu'au 31 juillet 2011 • Représentant de HAULOTTE GROUP, Présidente de • la société TELESCOPELLE SAS, • Co-Gérant de la SCI LA COQUILLE, • Gérant de Société Commerciale du Cinquau, • Co-Gérant de la SCI LANCELOT, • Administrateur de la société Valeur du Sud, • Trésorier de la confédération nationale des • vignerons indépendants de France, • Président de la Fédération départementale du 64 des vignerons indépendants.
Alexandre SAUBOT	Directeur Général Délégué Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Président de la société SOLEM SAS, à compter du 1^{er} juillet 2011, • Directeur Général de la société SOLEM SAS, jusqu'au 1^{er} juillet 2011 • Représentant de HAULOTTE GROUP, Présidente de • la société ABM INDUSTRIE SAS, jusqu'au 31 juillet 2011 • Représentant de HAULOTTE GROUP, Présidente de





		<ul style="list-style-type: none"> • la société TELESCOPELLE SAS, • Gérant de la société HAULOTTE FRANCE SARL, • Gérant de la société HAULOTTE SERVICES FRANCE SARL, • Co-Gérant de la SCI LANCELOT, • Administrateur d'Haulotte Netherlands BV, • Administrateur d'Haulotte Iberica, • Administrateur d' Haulotte Portugal, • Administrateur d'Haulotte Scandinavia, • Administrateur d'Haulotte Italia, • Gérant d' Haulotte GmbH, • Administrateur d'Haulotte Polska, • Directeur d'Haulotte UK, • Directeur de UK Platforms, • Directeur de UK Training, • Directeur d'Haulotte Australia, • Président d'Haulotte US, • Directeur d'Haulotte Singapour, • Représentant de HAULOTTE GROUP, • Administrateur unique d' Haulotte Cantabria, • Administrateur d'Haulotte Arges, • Président d'Haulotte Trading (Shangai) co. Ltd, • Administrateur d'Haulotte Mexico, • Président de Locav Srl, Nove Srl, • Directeur de Haulotte Middle East, • Représentant de HAULOTTE GROUP, • administrateur unique de HHR.
Elisa SAUBOT	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • NEANT
Hadrien SAUBOT	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Général de la société SOLEM SAS, à compter du 1^{er} juillet 2011
José MONFRONT	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de la société Haulotte Trading Shangai co.Ltd.
Michel BOUTON	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Président de la société PVI,Président de la société PVI HOLDING SA, • Président de la société ESCAL (filiale de la société PVI), • Président de la société SOVIBUS
Bertrand BADRE	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Financier Groupe de Société générale, • Membre du Comité Exécutif Société générale, • Administrateur SOFIOUEST SA, • Administrateur SIPA, • Membre du Conseil de Surveillance Eurazeo.





8.3 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature alloués au cours de l'exercice 2011, à chaque dirigeant mandataire social, par la Société, les sociétés contrôlées et la société contrôlante au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce ont été les suivantes :

Mandataires sociaux	Rémunération fixe *		Rémunération variable*		Avantage en nature
	en euros		En euros		
	2011	2010	2011	2010	
Pierre SAUBOT	142 653.86 €	188.500 €	-	0€	Néant
Alexandre SAUBOT	266 500 €	221.000 €	-	0€	Néant

(*) Les rémunérations sont versées par la société SOLEM, société contrôlante, au titre des mandats sociaux détenus dans cette dernière.

Aucune rémunération ou jeton de présence n'est versé par la Société aux mandataires sociaux au titre de leur mandat social. Seuls leurs frais de déplacement pour se rendre aux séances du Conseil sont remboursés sur justificatifs.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un régime de retraite spécifique.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux mandataires sociaux en cette qualité, ni aucune action leur a été attribuée gratuitement.

La Société n'a pris aucun engagement de toute nature au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

8.4 Etat récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants, par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés et leurs proches, en application de l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier

Les dirigeants de la Société n'ont communiqué à la Société aucune opération sur les titres qu'ils détiennent dans le capital de la Société, directement ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés et leurs proches au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.





8.5 Opérations réalisées sur les titres de la Société par les membres du Comité Exécutif « assimilés aux dirigeants » en application de l'article L.621-18-2 b) du Code Monétaire et Financier

Les membres du Comité exécutif « assimilés aux dirigeants » n'ont communiqué à la Société aucune opération sur les titres qu'ils détiennent dans le capital de la Société ou cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

9. ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 décembre 2011, est inférieur à 3 %.

Attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés de la Société :

Nous vous informons qu'aucune attribution gratuite d'actions de la Société au bénéfice des salariés n'a été effectuée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés de la Société :

Nous vous informons qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie au bénéfice des salariés de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

10. INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

10-1 Les effectifs

L'effectif total comprend, les embauches en distinguant les contrats à durée déterminée et les contrats à durée indéterminée et en analysant les difficultés éventuelles de recrutement, les licenciements et leurs motifs, les heures supplémentaires, la main-d'œuvre extérieure à la Société et le cas échéant, les informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement.





a) Effectifs au 31/12/2011

	Femmes	Hommes	Total 2011	Total 2010
Cadres	42	146	188	195
ETDAM	46	87	133	132
Ouvriers	39	242	281	309
Alternance	1	1	2	0
Stagiaires	0	0	0	1
Total	128	476	604	637

Intérimaires hommes au 31/12 : 15 (2010 : 0)

Intérimaires femmes au 31/12 : 2 (2010 : 1)

Embauches:

EN NOMBRE	2011	2010
CDI	29	21
CDI SORTIS DANS L'ANNEE	1	1
CDI MUTES EN COURS D'ANNEE	0	1
CDD	4	4
STAGIAIRES	0	1
APPRENTI	1	0
CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION	1	0
TOTAL	34	28





Sorties :

EN NOMBRE	2011	2010
CDI SORTIS	62	42
DEMISSIONS	25	14
LICENCIEMENT	6	3
FIN DE PERIODE D'ESSAI	1	2
FIN DE CDD	6	0
RUPTURE ANTICIPEE CDD	0	1
FIN CONTRAT DE QUALIFICATION	0	0
RETRAITE	1	0
DECES	1	0
FIN DE STAGE	0	2
MUTATION VERS AUTRE STES GPE	0	0
FIN D'ALTERNANCE	1	0
RUPTURE CONVENTIONNELLE	28	23
AUTRES MOTIFS CDI	0	0
TOTAL	69	45

b) Heures supplémentaires

	Nombre	Montant
2008	74 217	1 007 383
2009	8968	136098
2010	4721	77 993
2011	19303	294347
Ecart	+ 14582	+ 216354

Augmentation significative des heures supplémentaires en 2011 en lien avec le passage en période haute de production sur les sites de Lorette et Reims





10-2 Organisation du temps de travail et absentéisme

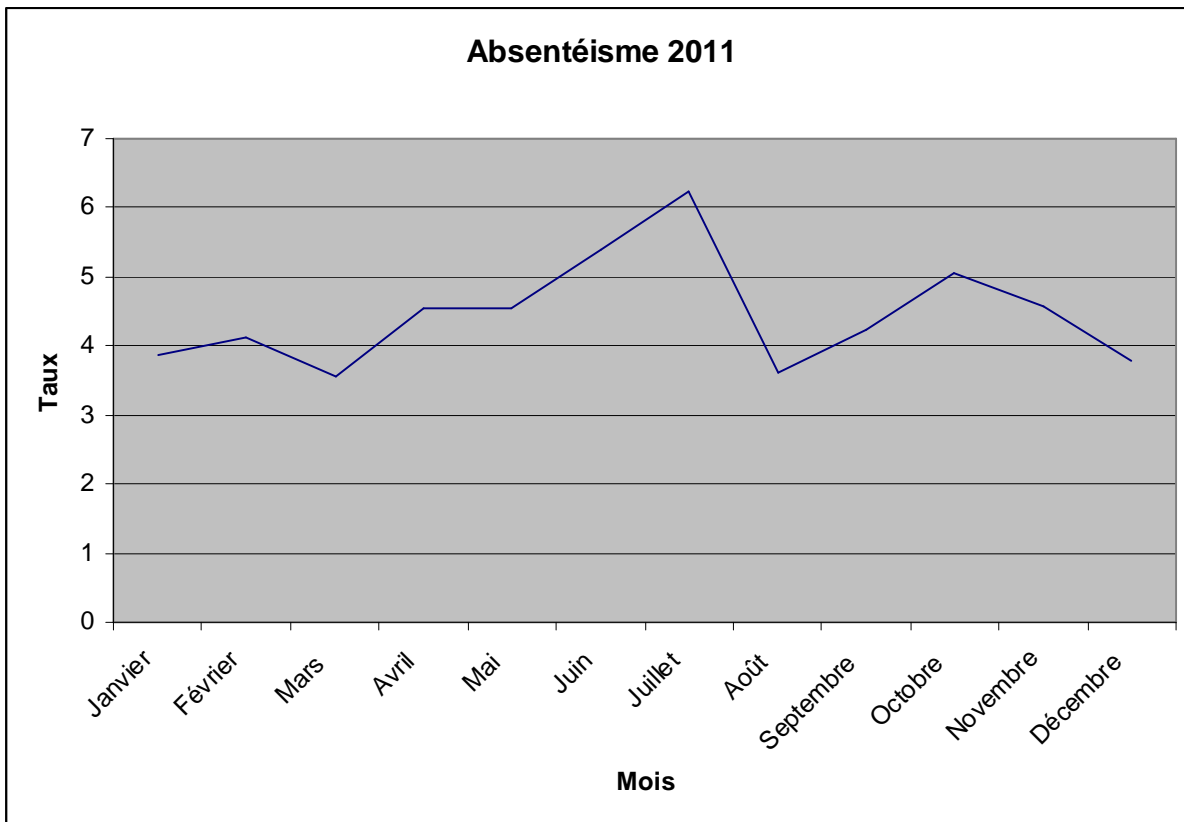
a) Temps de travail

Temps plein : 35H00 (soit 1 607 Heures)

Temps partiel pour l'année 2011 :

- 50 % de 1 607 H soit 803,5 H par an : 6 salariés (2010 : 4 salariés)
- 57 % de 1 607 H soit 948 H par an : 0 salarié (2010 : 1 salarié)
- 60% de 1 607H soit 964.2H : 0 salarié (2010 : 1 salarié)
- 64 % de 1 607 H soit 1041 H par an : 1 salarié (2010 : 1 salarié)
- 66 % de 1607 H soit 1064 H par an : 1 salarié (2010 : 0 salarié)
- 71% de 1 607 H soit 1 140H par an : 1 salarié (2010 : 1 salarié)
- 73.3 % de 1 607 H soit 1 177,931 H par an : 1 salarié (2010 : 1 salarié)
- 75 % de 1 607 H soit 1205.25 H par an : 1 salarié (2010 : 1 salarié)
- 80 % de 1 607 H soit 1285 H par an : 9 salariés (2010 : 1 salariés)
- 90 % de 1607 H soit 1 446 H par an : 1 salariés (2010 : 2 salariés)

b) Absentéisme 2011





Motifs d'absentéisme :

- Absences injustifiées,
- Accidents du travail complétés ou non complétés,
- Accidents de trajet,
- Maladies complétées ou non complétées,
- Maladies Professionnelles,
- Retard.

On note une légère hausse de + 0,41 % de l'absentéisme sur 2011.

La maladie reste notre premier vecteur d'absentéisme, avec plusieurs arrêts de très longue durée pour certains salariés.

10-3 Rémunérations, charges sociales, intéressement, participation et plan d'épargne salariale (en application des dispositions du titre iv du livre IV du code du travail)

a) Rémunérations

- Masse salariale pour 2010 : 16 868 511.24 €
- Masse salariale pour 2011 : 19 959 308.78 €

Taux moyen de charges sociales (y compris charges expatriés) :

- En 2010 : 51.88 % (régularisation Fillon)
- En 2011 : 50.93 %

b) Participation

Il n'y a pas eu de participation versée en 2011 au titre de l'exercice 2010, en application de l'accord de groupe incluant Haulotte Group, ses principales filiales françaises et la société Solem.

c) Intéressement versé en 2011 au titre de l'exercice 2010

Pas d'intéressement versé en 2011 au titre de 2010, compte tenu des résultats financiers du groupe.

A noter que le forfait social est passé en 2012 à 8 % (contre 6 % en 2011). Il s'agit d'une charge supplémentaire pour l'entreprise sur les sommes versées au titre de l'épargne salariale.

10-4 Egalité professionnelle Hommes/Femmes





Un rapport annuel de situation comparée entre les hommes et les femmes a été réalisé en 2011 pour chaque catégorie socioprofessionnelle. Cette analyse sera présentée lors de l'ouverture de notre négociation spécifique sur ce sujet.

Cette analyse est réalisée en intégrant des critères objectifs tels que l'ancienneté, l'expérience, les diplômes ou encore la technicité du métier.

Recrutement :

L'analyse des recrutements effectués au cours de l'année 2011 montre la politique de non discrimination menée par la Société. Les offres ne font aucune allusion ni au sexe, ni à l'âge. Les salaires proposés à l'embauche tiennent compte uniquement de la technicité du poste, de l'expérience et surtout des compétences du candidat.

Evolution des effectifs :

D'une manière générale, les effectifs de la Société ont diminué de 5.2 % entre 2011 et 2010. Sur cette même période, la répartition hommes femmes n'a pas évolué puisqu'elle reste de 21% pour les femmes de l'effectif total et de 79% pour les hommes

L'âge moyen des femmes est de 39.5 ans, alors que les hommes ont en moyenne 41.5 ans. Concernant l'ancienneté, les femmes sont en moyenne dans la Société depuis 6.7 ans, alors que les hommes ont une ancienneté moyenne de 8.2 ans.

De manière générale, âge et ancienneté moyenne des hommes et des femmes augmentent d'une année en 2011.

Les personnels féminins se concentrent sur les fonctions supports telles que les Ressources Humaines, l'Administration des Ventes, la Comptabilité ou la Communication, avec une représentation de plus de 70 %. La féminisation de certains métiers se poursuit, notamment au marketing, aux approvisionnements, aux achats.

Temps de travail :

Les temps partiels sont choisis et demandés par les salariés. En 2011, 6 temps partiels ont été demandés dont 1 homme (congé parental).

Rémunération :

Entre 2011 et 2010, on constate que les départs de l'entreprise touchent plutôt les hommes. Les femmes sont plus stables. Cela explique des baisses d'écart de rémunération d'une année sur l'autre.

Pas de politique spécifique conduite en 2011, compte tenu d'une nouvelle année de rigueur budgétaire.





Conditions de travail :

La répartition des femmes en termes de CSP reste plus forte dans les catégories Cadre et ETDAM. Ces personnels féminins, travaillant en journée, sont exposés essentiellement à des risques professionnels liés à l'activité administrative. Les hommes, plus nombreux en production, et dans la catégorie Ouvrière, sont exposés à des risques professionnels liés à l'activité industrielle.

Les indicateurs relatifs à l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale sont les suivants :

- La société n'a pas mis en place de dispositions particulières sur ces sujets,
- Les demandes de congés parentaux sont systématiquement acceptées. En 2011, 37 salariés ont bénéficié du congé paternité dont la durée est de 11 jours consécutifs, en plus des jours conventionnels de naissance.

10-5 Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

a) Bilan des accords collectifs

- NAO 2011 pour l'année 2012
- Accord CCE
- Accord concernant les congés payés 2012 signé en Décembre 2011

10-6 Les conditions d'hygiène et de sécurité

Le nombre d'accidents du travail a augmenté en 2011 (23 accidents du travail avec arrêt au total) et malgré une campagne de sensibilisation forte. En revanche, nos TF et TG ont diminué en 2011.

Notre politique sécurité reste active tant sur le plan du management et de l'animation de notre politique sécurité (challenge, charte, journée sécurité), qu'au niveau de notre suivi réglementaire (voir politique sécurité définie en 2011).





10-7 Formation professionnelle

<u>En 2011 :</u>	%MSB	0,70 %	
		125998 €	<i>total</i>
		75428€	<i>frais pédagogiques</i>
		50570€	<i>frais salaires</i>
		2141	<i>h de formation</i>

En 2011, 23.89 % des salariés formés étaient des femmes.

L'effort de formation a surtout porté vers la catégorie Cadre (65.49 % des stagiaires).
Sur les 2 141 heures de formation, 100 heures ont été réalisées dans le cadre du DIF.

La durée moyenne des formations en 2011 était de 15 heures (pour 45.36 heures en moyenne en 2010).

10-8 Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Le Groupe compte 28 bénéficiaires travailleurs handicapés pour un versement de 0 € (2010 : 22 bénéficiaires et versement de 31 010 €).

La modification de la loi concernant l'emploi des handicapés dans l'entreprise cumulé à une diminution de la sous-traitance, via des ateliers protégés, ne nous permettent pas d'atteindre au global nos obligations d'emploi.

10-9 Les œuvres sociales (hors fonctionnement)

Le Groupe a versé 219 644 € au titre des œuvres sociales (2010 : 184 261 €).

L'augmentation des versements aux Comités d'Entreprise au titre des œuvres sociales est en lien direct avec la hausse de la masse salariale globale.

10-10 Importance de la sous-traitance

La stratégie industrielle du Groupe est concentrée sur trois axes prioritaires :

- Conception et industrialisation,
- Assemblage et personnalisation,
- Assurance qualité et respect des réglementations.





L'organisation interne ne pouvant maîtriser toutes les technologies utilisées dans nos machines, les composants et sous-ensembles mécano soudés, électriques, hydrauliques sont en conséquence confiés à des fournisseurs compétents, qui maîtrisent les technologies utilisées.

Compte tenu de cette longue période de crise, la sous-traitance industrielle de base, précédemment intégrée dans les usines via des CAT, a été réintégrée et les activités reprises en interne, notamment au niveau de montages de sous-ensembles.

11. INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

En application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, la Société apporte des précisions quant aux conséquences de son activité sur l'environnement.

11.1 Consommations pour l'ensemble des sites industriels Européens de la Société (incluant celles des deux sites de production en Roumanie et en Espagne)

Consommation :

- en eau : 11 208 m³ 19 017€ (2010 :11 036 m³)(2009 : 9.392 m³)
- en gaz : 22 691 007 KWh 799 253€ (2010 :15 989 089 kW/h 574 351 €) (2009 : 15.993 .454 kW/h)
- en électricité 6 209 991 KWh 522 790€ (2010 :4 902 974 KWh, 497 532 €) (2009 : 4.865.758 kW/h),
- en peinture (poudre + Liquide : 851 202€) (2010 :366 850 €) (2009 : 410.000 €).

11.2 Mesures prises pour la protection de l'environnement sur le site de la Société

Au Niveau groupe :

- Maintient d'un Conseiller à la sécurité pour le transport de matières dangereuses (peinture, déchet dangereux,...), avec formation du personnel, procédure et fiche de chargement / déchargement, réunion annuel multi site Français.
- Coordinateur environnement et animatrice environnement groupe chargés entre autre du déploiement de la certification ISO 14001,
- Investissement dans une veille réglementaire environnementale group externalisée
- Nomination d'animateurs environnement par site pour déployer la démarche ISO 14001

L'Horme :

- Audit de suivi de **Certification ISO 14001** réalisé sans non-conformité en octobre 2011
- Suivi du PME Programme de Management Environnemental :
- Suivi des indicateurs consommation d'énergie,
- Suivi de la veille réglementaire :





- Plan d'action pour l'amélioration de la protection de l'environnement.
- Vérification réglementaire en matière de rejet (COV, Nox,...).

Reims :

- Audit de préparation pour la présentation du site à l'extension de certification ISO 14001 pour 2012
- Signature de la politique environnemental Haulotte groupe :
- Suivi de la veille réglementaire
- Suivi des indicateurs consommation d'énergie,

Le Creusot :

- Extension au site du Creusot de la, **certification ISO 14001** réussi sans non-conformité en décembre 2011
- Mise en place du PME Programme de Management Environnemental :
- Signature de la politique environnemental Haulotte groupe :
- Formation et sensibilisation du personnel aux risques environnementaux du site,
- Suivi des indicateur consommation d'énergie,
- Suivi de la veille réglementaire :
- Plan d'action pour l'amélioration de la protection de l'environnement
- Contrôles annuels réglementaires,

Arges :

- Peu d'investissements puisque le site est neuf,
- Aménagement des horaires de production de la chaîne peinture en fonction des machines à produire (1 à 2 jours de peinture pour 4 à 5 jours d'assemblage), d'où la limitation de la consommation d'énergie,
- Amélioration de la gestion des déchets.
- Suivi des indicateurs consommation d'énergie,

Cantabria :

- Contrôles annuels réglementaires.
- Amélioration de la gestion des déchets.
- Suivi des indicateurs consommation d'énergie





12. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

12.1 Structure du capital de la Société

Le capital de la Société est détenu majoritairement par la société SOLEM, elle-même détenue par la famille SAUBOT.

A la clôture de l'exercice 2011, la structure du capital est la suivante :

- SOLEM : 55,93 % du capital (et 70,88 % des droits de vote) ;
- Public (actions au porteur) : 36,59 % du capital (et 26,66 % des droits de vote) ;
- Dirigeants mandataires sociaux : 0,05 % du capital (et 0,06 % des droits de vote) ;
- Autres actionnaires nominatifs : 1,99 % du capital (et 2,40 % des droits de vote) ;
- Actions auto-détenues : 5,44 % du capital social (sans droit de vote).

12-2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L 233-11 du Code de Commerce

Nous vous informons que l'article 9 – cession et transmission des actions – des statuts prévoit l'obligation pour toute personne morale ou physique qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 1 % du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, d'informer la Société dans un délai de quinze jours du franchissement de seuil de participation.

A défaut de cette déclaration, les statuts prévoient que les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital social en font la demande (consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale).

12-3 Liste de détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

Chacune des actions de la Société donne droit de participer aux assemblées d'actionnaires, avec voix délibérative, dans les conditions et sous les réserves prévues par la loi et les règlements.

Chacune des actions donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.





En application de l'article 16 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

12-4 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration

Les statuts prévoient que la Société est administrée par un conseil d'administration composé conformément aux dispositions légales.

Nomination des administrateurs :

Chaque administrateur doit être actionnaire de la Société et propriétaire au moins d'une action (article 12 des statuts).

Concernant les dispositions légales, une personne physique ou morale peut être nommée administrateur de la Société.

Chaque administrateur doit être capable ou mineur émancipé et ne pas être frappé d'incompatibilités ou d'interdictions prévues par la loi.

L'administrateur peut être salarié de la Société à condition que son contrat de travail soit antérieur à sa nomination en qualité d'administrateur et qu'il corresponde à un emploi effectif.

Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

En l'absence de limite d'âge particulière des administrateurs fixée par les statuts, le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut pas être supérieur au tiers des administrateurs en fonction.

La nomination des administrateurs au cours de la vie sociale est de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et doit figurer dans l'ordre du jour de l'assemblée hors cas de nomination à la suite d'une révocation.

Le mandat des administrateurs nommés au cours de la vie sociale est de six années (article 12 des statuts).

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, personne physique, qui doit être âgé de moins de soixante dix ans. Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur et est rééligible (article 12 des statuts).

Les administrateurs sont rééligibles et les statuts ne comportent pas de dispositions contraires.





Les statuts ne fixent pas de nombre minimum d'administrateurs supérieur au minimum légal.

Remplacement des administrateurs :

Lorsqu'en cours de ses fonctions, le président du conseil d'administration atteint l'âge limite de soixante dix ans, il est réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau président dans les conditions statutaires (article 12 des statuts).

En cas de vacances de postes d'administrateurs par suite de décès ou de démissions, les membres du conseil d'administration peuvent désigner eux-mêmes à titre provisoire, par cooptation, un nouvel administrateur dont la nomination devra ensuite être approuvée par la plus prochaine assemblée.

La cooptation n'est pas possible dans le cas où le nombre des administrateurs est inférieur au minimum légal de trois et l'assemblée générale ordinaire doit être convoquée immédiatement pour compléter l'effectif du conseil.

Conformément aux dispositions légales, les mandats d'administrateur prennent fin par l'arrivée du terme, par application des règles de limite d'âge, par la survenance d'un événement personnel empêchant l'administrateur d'exercer ses fonctions (décès, maladie...), par dissolution ou transformation de la Société, par l'adoption d'un nouveau régime (directoire et conseil de surveillance) et enfin par révocation ou démission.

12-5 Règles applicables à la modification des statuts de la Société

La modification des statuts de la Société obéit aux dispositions légales conférant compétence unique à l'assemblée générale extraordinaire.

Par exception à cette règle, le conseil d'administration est habilité à modifier les statuts concernant le montant du capital social et le nombre des actions qui le composent, après avoir constaté, lors de sa première réunion suivant la clôture de l'exercice, le nombre et le montant des actions émises à la suite des levées d'options de souscription d'actions.

Dans ce cadre, le conseil d'administration peut également déléguer à son président le pouvoir de procéder à ces opérations de modifications des statuts et de publicité, comme il peut juger préférable de ne pas attendre la fin d'un exercice social pour procéder aux modifications statutaires.

12-6 Pouvoirs du conseil d'administration concernant en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Les pouvoirs du conseil d'administration concernant les programmes de rachat d'actions sont autorisés et délégués par les assemblées générales ordinaire et extraordinaire.

L'assemblée générale ordinaire autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au président, à acquérir sur le marché ou hors marché et par tous moyens, des actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social de la Société (et dans la





limite de 5 % du capital pour acquérir des actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport). Cette autorisation est donnée pour une durée maximum de dix huit (18) mois et pourrait être utilisée y compris en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange.

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation au président, pour passer tous ordres de bourse, utiliser tout produit dérivé dans le respect de la réglementation boursière en vigueur, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

L'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la Société qu'elle serait amenée à détenir pour les avoir acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions, dans la limite de 10 % du capital de la société par périodes de 24 mois.

Dans ce cadre, elle autorise le conseil d'administration à imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les postes primes ou de réserves disponibles et lui donne tous pouvoirs pour fixer les conditions et modalités de cette ou de ces annulations et modifier, le cas échéant, les statuts de la Société en conséquence.

En cas d'émission d'actions, les pouvoirs éventuellement accordés au Conseil d'administration seront autorisés et délégués par l'assemblée générale des actionnaires.

13. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Le rapport spécial établi par les commissaires aux comptes fait état des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de Commerce conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice et de la convention nouvelle conclue au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce, d'approuver ledit rapport et la convention nouvelle qui y est mentionnée.

14. RENOUELEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR PIERRE SAUBOT

Nous vous informons que le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre SAUBOT vient à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale.

Nous vous proposons, en conséquence, de procéder au renouvellement de ce mandat pour une nouvelle période de six années devant prendre fin le jour de la réunion de l'assemblée générale





ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2017.

15. RAPPORT ETABLI PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce, le rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 7 mars 2012 et est joint en Annexe 2 du présent rapport.

16. TABLEAU ETABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.225-100 ALINEA 4 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'aucune délégation de compétence et de pouvoir en cours de validité n'a été accordée par l'assemblée générale, au Conseil d'administration, dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

17. PROPOSITION D'AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'OPERER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE

Nous vous proposons de consentir une nouvelle autorisation au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, afin d'opérer sur les actions de la Société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce et des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les acquisitions permettraient ainsi, par ordre de priorité décroissant, de :

- L'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la nouvelle charte de déontologie de l'AMAFI du 8 mars 2011 et conclu avec un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante ;
- La conservation des titres acquis et leur remise ultérieure en paiement ou à l'échange dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe, conformément à la réglementation applicable ;





- L'annulation des titres acquis, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire de la résolution autorisant le Conseil d'administration à réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues ;
- La couverture de plans d'options d'achat d'actions réservés aux salariés ou autres allocations d'actions dans les conditions prévues aux articles L3332-1 et suivants et R.3332-4 du Code du travail ou allocation à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du Code de commerce des actions de la Société ou allocation d'actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion.

Nous vous précisons que les deux premiers objectifs cités ci-dessus devraient représenter environ 80 % des volumes engagés dans le cadre du programme de rachat d'actions, tous les autres objectifs confondus représentant environ 20 % desdits volumes.

Cette autorisation serait accordée dans les conditions suivantes :

- Le nombre d'actions achetées par la Société en vertu de cette autorisation ne pourrait représenter plus de 10 % du capital social, tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la décision de l'assemblée générale et sous déduction des actions auto-détenues. Toutefois, lorsque les actions seront rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions à prendre en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspondra au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation. Par ailleurs, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, ne pourra excéder 5% du capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la décision de l'assemblée générale ;
- La Société ne pourrait acheter ses propres actions qu'à un prix au plus égal à 20 euros.
- La Société pourrait vendre, céder ou transférer par tous moyens tout ou partie des actions ainsi acquises.

L'achat de ces actions, ainsi que leur vente ou transfert, pourraient être réalisés, en une ou plusieurs fois, à tout moment, y compris en période d'offre publique, et par tous moyens, en particulier par intervention sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs, à l'exception de l'utilisation de produits dérivés. La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme serait fixé à 62.428.258 euros.





La présente autorisation serait donnée pour une période de 18 mois et remplacerait la précédente autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 26 mai 2011.

Nous vous précisons que toutes les informations prévues par les dispositions légales et réglementaires ainsi que par les articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers seront contenues dans le descriptif du programme de rachat d'actions qui sera établi et publié préalablement à la réalisation de ce nouveau programme en application de l'article L.241-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Si vous acceptez cette proposition, nous vous demandons de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour passer tous ordres, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire le nécessaire.

18. AUTORISATION ET POUVOIRS A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULLATION D' ACTIONS AUTO DETENUES PAR LA SOCIETE

Nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration à réduire le capital social par annulation en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions de la Société qu'elle serait amenée à détenir pour les avoir acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions visé ci-avant, dans la limite de 10 % du capital de la société, tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la décision de l'assemblée générale et ce par périodes de 24 mois.

Par ailleurs, nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs pour la réaliser en application des dispositions de l'article L.225-209, alinéa 7 du Code de commerce et d'imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les postes de primes ou de réserves disponibles.

La présente autorisation serait donnée pour une période de dix huit mois et remplacerait la précédente autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 26 mai 2011.

19. PROJET DE DELEGATION DE COMPETENCE A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR EMISSION, AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION, DE TOUTES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES IMMEDIATEMENT OU A TERME A UNE QUOTITE DU CAPITAL

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'administration, dans les conditions de l'article L.225-





129, L.225-129-2, L.228-91 et L.228-92 et suivants du Code de Commerce, votre compétence à l'effet de décider de procéder à une augmentation du capital social, par émission de toutes valeurs mobilières, en laissant au Conseil d'administration le soin de déterminer les catégories de valeurs mobilières à émettre.

Une telle délégation permettrait, par la suite, à la Société de réaliser des émissions de valeurs mobilières rapidement, au moment le plus favorable compte tenu de l'état des marchés financiers et de la stratégie de la Société.

Ainsi, nous vous proposons de déléguer votre compétence au Conseil d'administration :

- d'une part, pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions qu'il appréciera, par émission, à l'époque ou à des époques qu'il fixera, tant en France qu'à l'étranger, de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital social, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par voie de compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société et ce, dans la limite d'un plafond nominal global à 10% du capital social actuel de la société, soit de 405.783 euros. De cette autorisation, serait exclue la possibilité pour le Conseil d'administration d'émettre des actions de préférence ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence.

- d'autre part, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par incorporation de réserves, bénéfiques, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital, au moyen de l'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de la création d'actions nouvelles gratuites de même type que les actions existantes et ce, dans la limite d'un plafond nominal global égal à 10% du capital social actuel de la société, soit de 405.783 euros; étant précisé que ce plafond s'ajouterait au plafond visé ci-dessus.

Etant précisé, qu'à chaque montant nominal maximal, visés ci-dessus, pourrait s'ajouter le montant nominal maximal des actions ordinaires à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux dispositions contractuelles applicables, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.

En outre, le montant nominal global des émissions de titres d'emprunt donnant accès au capital ne pourrait excéder ce plafond.

Les émissions de valeurs mobilières susceptibles d'être réalisées dans le cadre de cette délégation le seraient avec maintien, au profit des actionnaires, de leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible.

Le Conseil d'administration aurait la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre





irréductible proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et en tout état de cause dans la limite de leur demande.

Nous vous demandons également d'autoriser le Conseil d'administration, dans l'hypothèse où les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'absorberaient pas la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières, outre les autres facultés prévues par l'article L.225-134 du Code de Commerce, à offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Cette délégation de compétence serait conférée au Conseil d'administration pour une période de vingt-six mois et ce dernier aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la délégation conférée et, notamment, à l'effet :

- de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer,
- d'arrêter les prix et conditions des émissions dans les conditions légales et réglementaires propres à chaque catégorie de valeurs mobilières concernées, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,
- de décider que les droits des actionnaires formant rompus en cas d'émission d'actions par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes d'émission ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues sur le marché,
- de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis,
- le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en bourse et la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ainsi que de fixer les modalités suivant lesquelles serait assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

En outre, le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pourrait procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les prime(s) d'émission et, notamment, celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentation(s) de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres d'emprunt donnant accès au capital, le Conseil d'administration aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, notamment, pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société et les autres modalités d'émission.





20. DELEGATION DE COMPETENCE A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR VOIE D'OFFRE AU PUBLIC, PAR EMISSION, SANS DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION, DE TOUTES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES IMMEDIATEMENT OU A TERME AU CAPITAL

Conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L.225-136 et L.228-91 et suivants du Code de Commerce, nous vous demandons de bien vouloir déterminer, dans le cadre de la délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social dont le projet vient de vous être exposé, le montant de l'augmentation de capital pouvant être réalisé avec suppression du droit préférentiel de souscription.

S'agissant d'une émission de valeurs mobilières par voie d'offre au public, le droit préférentiel de souscription des actionnaires serait supprimé au profit de personnes non dénommées.

- Le plafond nominal global de l'augmentation ou des augmentations de capital susceptible(s) de résulter de l'émission, sans droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à une quotité du capital pourrait être fixé à 10% du capital social actuel de la société, soit de 405.783 euros étant précisé, qu'au montant nominal maximal, visé ci-dessus, pourrait s'ajouter le montant nominal maximal des actions ordinaires à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux dispositions contractuelles applicables, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital

Le montant nominal global des émissions de titres d'emprunt donnant accès au capital pourrait être fixé à 405.783 euros.

Le tout dans la limite de la fraction non utilisée des plafonds globaux autorisés dans le cadre de la délégation de compétence précédemment visée.

Conformément à l'article R.225-119 du Code de Commerce et sous réserve de l'autorisation spéciale qui vous est soumise au paragraphe 23, la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions qui serait émise ou créée par souscription, conversion, échange, remboursement, exercice de bons ou autres, devrait être au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%.

Nous vous demandons aussi de prévoir que les valeurs mobilières pourront être émises soit en euros, soit en monnaie étrangère, dans la limite du plafond autorisé en euros ou de sa contre-valeur à la date d'émission.

Nous vous invitons également à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières qui seraient émises dans le cadre de cette délégation, en laissant la faculté au Conseil d'administration de conférer aux actionnaires, conformément aux articles L.225-135 5^{ème}





alinéa et R.225-131 du code de commerce, un délai de priorité d'une durée minimale de 3 jours de bourse pour souscrire à cette émission, en proportion de leur part dans le capital. Cette priorité pourrait, si le Conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

Nous vous précisons que cette délégation de compétence emporterait renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription à tous titres donnant accès au capital auxquels donneraient droit les valeurs mobilières elles-mêmes émises sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, et notamment aux actions émises par conversion ou remboursement d'obligations ou par exercice de bons.

Nous vous demandons également de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la délégation et, notamment, à l'effet :

- de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer,
- d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,
- de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis,
- le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en bourse et la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre, pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ainsi que de fixer les modalités suivant lesquelles serait assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

En outre, le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pourrait procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les prime(s) d'émission et, notamment, celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentation(s) de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres d'emprunt donnant accès au capital, le Conseil d'administration aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, notamment, pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

Nous vous précisons qu'un rapport complémentaire sera établi par le Conseil d'administration lorsqu'il fera usage de la délégation conférée par l'assemblée générale pour :





- décrire les conditions définitives de l'opération établies conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire ;
- déterminer, conformément aux dispositions de l'article R.225-115 du Code de commerce, l'incidence de l'émission proposée sur la situation de chaque actionnaire, en particulier en ce qui concerne sa quote-part des capitaux propres.

De même, les commissaires aux comptes de la Société établiront le rapport complémentaire prescrit par l'article R.225-116 du Code de Commerce.

Ces rapports complémentaires seront mis à votre disposition au siège social, au plus tard dans les quinze jours suivant la réunion du Conseil d'administration et portés à votre connaissance lors de la plus prochaine assemblée générale.

21. DELEGATION DE COMPETENCE A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR VOIE D'OFFRE PAR PLACEMENT PRIVE AU SENS DE L'ARTICLE L.411.2 II DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER, PAR EMISSION, SANS DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION, DE TOUTES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES IMMEDIATEMENT OU A TERME AU CAPITAL

Conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L.225-136 et L.228-91 et suivants du Code de Commerce, nous vous demandons de bien vouloir déterminer, dans le cadre de la délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social dont le projet vient de vous être exposé au paragraphe 19, le montant de l'augmentation de capital pouvant être réalisé avec suppression du droit préférentiel de souscription.

S'agissant d'une émission de valeurs mobilières par voie d'offre par placement privé au sens de l'article L.411.2 II du Code monétaire et financier, le droit préférentiel de souscription des actionnaires serait supprimé au profit de personnes non dénommées.

Le plafond nominal global de l'augmentation ou des augmentations de capital susceptible(s) de résulter de l'émission, sans droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à une quotité du capital pourrait être fixé à un montant égal à 10% du capital social actuel de la société, soit de 405.783 euros, étant précisé, qu'au montant nominal maximal visé ci-dessus, pourrait s'ajouter le montant nominal maximal des actions ordinaires à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux dispositions contractuelles applicables, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital

Le montant nominal global des émissions de titres d'emprunt donnant accès au capital pourrait être fixé à 10% du capital social actuel de la société, soit de 405.783 euros.

Il est précisé que le plafond global de la ou des augmentations de capital par voie d'offre par placement privé au sens de l'article L.411.2 II du Code monétaire et financier serait limité à 20 % du





capital social par an, conformément à l'article L.225-136 3° du Code de Commerce.

Le tout dans la limite de la fraction non utilisée des plafonds autorisés dans le cadre de la délégation de compétence visée au paragraphe 19.

Conformément à l'article R.225-119 du Code de Commerce et sous réserve de l'autorisation spéciale qui vous est soumise au paragraphe 23, la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions qui serait émise ou créée par souscription, conversion, échange, remboursement, exercice de bons ou autres, devrait être au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%.

Nous vous demandons aussi de prévoir que les valeurs mobilières pourront être émises soit en euros soit en monnaie étrangère, dans la limite du plafond autorisé en euros ou de sa contre-valeur à la date d'émission.

Nous vous invitons également à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières qui seraient émises dans le cadre de cette délégation, en laissant la faculté au Conseil d'administration de conférer aux actionnaires, conformément aux articles L.225-135 5^{ème} alinéa et R.225-131 du code de commerce, un délai de priorité d'une durée minimale de 3 jours de bourse pour souscrire à cette émission, en proportion de leur part dans le capital. Cette priorité pourrait, si le Conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

Nous vous précisons que cette délégation de compétence emporterait renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription à tous titres donnant accès au capital auxquels donneraient droit les valeurs mobilières elles-mêmes émises sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, et notamment aux actions émises par conversion ou remboursement d'obligations ou par exercice de bons.

Nous vous demandons également de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la délégation et, notamment, à l'effet :

- de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer,
- d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,
- de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis,
- le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en bourse et la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre, pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ainsi que de fixer les modalités suivant lesquelles serait assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.





En outre, le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pourrait procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les prime(s) d'émission et, notamment, celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentation(s) de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres d'emprunt donnant accès au capital, le Conseil d'administration aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, notamment, pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

Nous vous précisons qu'un rapport complémentaire sera établi par le Conseil d'administration lorsqu'il fera usage de la délégation conférée par l'assemblée générale pour :

- décrire les conditions définitives de l'opération établies conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire ;
- déterminer, conformément aux dispositions de l'article R.225-115 du Code de commerce, l'incidence de l'émission proposée sur la situation de chaque actionnaire, en particulier en ce qui concerne sa quote-part des capitaux propres.

De même, les commissaires aux comptes de la Société établiront le rapport complémentaire prescrit par l'article R.225-116 du Code de Commerce.

Ces rapports complémentaires seront mis à votre disposition au siège social, au plus tard dans les quinze jours suivant la réunion du Conseil d'administration et portés à votre connaissance lors de la plus prochaine assemblée générale.

22. AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'AUGMENTER LE NOMBRE DE TITRES A EMETTRE, DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE COMPETENCE VISEES CI-DESSUS, EN CAS DE DEMANDES EXCEDENTAIRES

En vue de permettre au Conseil d'administration, en cas de demandes excédentaires constatées lors de la souscription aux augmentations de capital qui seraient réalisées dans le cadre des délégations de compétence visées aux paragraphes 19, 20 et 21 ci-dessus, nous vous demandons de l'autoriser, sur ses seules décisions, à augmenter le nombre de titres à émettre dans les conditions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce et de l'article R.225-118 du code de commerce.

Le Conseil d'administration serait ainsi en mesure d'augmenter, dans la limite du plafond global





prévu sous les paragraphes 19, 20 et 21, le nombre de titres à émettre, dans la limite de 15% de chaque émission et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.





23. AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE FIXER LE PRIX D'EMISSION DES VALEURS MOBILIERES EMISES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DANS LE CADRE DES DELEGATIONS VISEES CI-DESSUS

Nous vous rappelons qu'en cas de mise en œuvre, par le Conseil d'administration, des délégations de compétence visées aux paragraphes 20 et 21 ci-dessus, la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions qui serait émise ou créée par souscription, conversion, échange, remboursement, exercice de bons ou autres, devrait être au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%, en application de l'article R.225-119 du Code de Commerce.

Toutefois, en application de l'article L.225-136 du Code de Commerce, nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'administration à fixer le prix d'émission des valeurs mobilières émises dans le cadre des délégations visées aux paragraphes 20 et 21 ci-dessus et dans la limite de 10 % du capital par an, apprécié au jour de la décision du Conseil d'administration, tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à l'assemblée générale, à un prix qui ne pourra être inférieur, au choix du Conseil d'administration.

24. DELEGATION DE COMPETENCE A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL EN VUE DE REMUNERER DES APPORTS EN NATURE DE TITRES REALISES AU PROFIT DE LA SOCIETE DANS LE CADRE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE

Conformément aux dispositions des articles L.225-147, L.225-148, L.225-129 à L.225-129-6 et L.228-92 du Code de Commerce, nous vous demandons de bien vouloir déléguer au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, votre compétence à l'effet de procéder, s'il le juge opportun, dans le délai de vingt-six mois à compter du jour de l'assemblée générale, dans la limite de la fraction non utilisée des plafonds visés aux paragraphes 20 et 21 ci-dessus, à l'émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à une quotité du capital social, destinées à :

(a) conformément aux dispositions de l'article L.225-147 alinéa 6 du Code de Commerce et dans la limite de 10% du capital social, rémunérer les apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de Commerce ne sont pas applicables,

(b) conformément aux dispositions de l'article L.225-148 du Code de Commerce, rémunérer les apports de titres réalisés, au profit de la Société, dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger par la Société sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé tel que visé par ledit article.





Nous vous précisons que cette délégation de compétence emporterait renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription à tous titres donnant accès au capital auxquels donneront droit les valeurs mobilières elles-mêmes émises sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Il conviendrait de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation de compétence et, notamment, pour :

- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les prix et conditions des émissions, notamment la parité d'échange et, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, décider les conditions de leur rachat en bourse et la suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ainsi que fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.
- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les prime(s) d'émission et, notamment, celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentation(s) de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

25. PROJET D'AUTORISATION ET POUVOIRS A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCEDER A UNE AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL RESERVEES AUX SALARIES ADHERENTS A UN PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 du Code de Commerce et L.3332-18 à L.3332-24 du Code du Travail, il appartient désormais au Conseil d'administration de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires, à l'occasion de chaque opération d'augmentation de capital, un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du Travail relatif aux augmentations de capital réservés aux salariés, adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise à créer ou de tout fonds commun de placement d'entreprise à mettre en place dans ce cadre].

Compte tenu des projets de délégations de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social qui vous sont proposés, il vous est proposé de déléguer votre compétence, pour une durée de 26 mois à compter du jour de l'assemblée générale, au Conseil





d'administration à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, dans la limite d'un montant nominal maximum de 125.500,18 euros, à libérer en numéraire.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-138-1 du Code de Commerce, nous vous demanderons de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre au profit du(es) Fonds Commun(s) de Placement d'Entreprise à mettre en place dans le cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise à créer].

Les actions nouvelles confèreraient à leurs propriétaires les mêmes droits que les actions anciennes.

Le prix de souscription des nouvelles actions ordinaires, déterminé dans les conditions des articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du Travail, serait fixé d'après les cours de bourse et ne pourrait être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.3332-19 est supérieure ou égale à dix ans. La décision fixant la date de souscription serait prise par le Conseil d'administration.

L'augmentation de capital ne serait réalisée qu'à concurrence du montant des actions souscrites.

Le délai susceptible d'être accordé aux souscripteurs pour la libération du capital de leurs titres ne pourrait être supérieur à trois ans.

Les actions souscrites pourraient être libérées conformément aux dispositions légales.

Toute compétence serait déléguée au Conseil d'administration pour décider de cette augmentation de capital et, notamment, en vue de :

- arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux, dans la limite du plafond fixé par l'assemblée générale,
- arrêter la date et les modalités des émissions qui seraient réalisées en vertu de la présente autorisation, en conformité avec les prescriptions légales et statutaires,
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seraient effectivement souscrites,
- accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités,
- apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations du capital social,
- et, généralement, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire à cette fin.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-138-II du Code de Commerce, les commissaires aux comptes de la Société ont rédigé un rapport sur les conditions de fixation du prix d'émission dont il





vous sera donné lecture.

Nous vous précisons qu'un rapport complémentaire sera établi par le Conseil d'administration lorsqu'il fera usage de la délégation qui lui sera éventuellement conférée par l'assemblée générale pour :

- décrire les conditions définitives de l'opération établies conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire ;
- déterminer conformément aux dispositions de l'article R.225-115 du Code de commerce l'incidence de l'émission proposée sur la situation de chaque actionnaire, en particulier en ce qui concerne sa quote-part des capitaux propres.

De même, les commissaires aux comptes de la Société établiront le rapport complémentaire prescrit par l'article R.225-116 alinéa 2 du Code de Commerce.

Ces rapports complémentaires seront mis à votre disposition au siège social, au plus tard dans les quinze jours suivant la réunion du Conseil d'administration et portés à votre connaissance lors de la plus prochaine assemblée générale.

Nous vous précisons toutefois que ce projet d'augmentation de capital ne vous est présenté qu'afin de satisfaire aux dispositions légales et qu'une telle augmentation n'entre pas dans les perspectives de la Société. Nous vous invitons, en conséquence, à vous prononcer pour le rejet de la résolution tendant à réaliser cette augmentation de capital.

Conformément à l'article R.225-113 du Code de commerce, la marche des affaires sociales depuis l'exercice en cours vous est exposée au paragraphe 1.

26. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE CONSOLIDE

26.1 Situation de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans la consolidation

Les sociétés comprises dans le périmètre de la consolidation sont celles mentionnées en paragraphe 4-4 du présent rapport.

La situation de ces sociétés est décrite dans le tableau figurant au paragraphe 4-4 du présent rapport.

26.2 Modifications apportées au mode de présentation des comptes consolidés ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes





Aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes consolidés ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes.

26.3 Activité du Groupe

Les comptes consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2011.

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 306.9 M€ en 2011, contre 250.0 M€ en 2010, soit une croissance de 23% entre les deux années, portée principalement par les ventes de machines.

Les ventes annuelles ont progressé sur toutes les zones géographiques entre 2010 et 2011. L'Amérique Latine et l'Asie-Pacifique ont connu une croissance de leurs ventes de respectivement 77% et 48%. L'Europe, qui représente les deux tiers du chiffre d'affaires a progressé de 19%. L'activité aux Etats-Unis ne progresse que de 5% dans un marché où les grands loueurs ont réinvesti significativement en 2011.

Le résultat opérationnel consolidé du Groupe est en progression, puisqu'il s'établit à (4,6 M€), contre (46,6 M€) en 2010. L'amélioration de ce résultat provient notamment de l'accroissement significatif du volume d'activité, de la baisse de la sous-activité dans les usines, de meilleures marges sur les ventes de machines d'occasion mais également sur les activités de location et services. L'évolution légèrement positive des prix de vente a permis de couvrir partiellement les augmentations de matières premières.

Le résultat de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2011 est de (8,9 M€), contre (42,2 M€) en 2010.

26.4 Evolution prévisible de l'ensemble consolidé

La bonne orientation des marchés émergents et le redémarrage de l'investissement chez les grands loueurs européens devraient permettre une croissance à deux chiffres en 2012 et la génération d'un résultat opérationnel positif.

Les priorités pour l'année 2012 seront : l'augmentation de parts de marchés dans certaines zones, la consolidation de nos marges, le lancement de nouveaux modèles pour les marchés anglo-saxons et la maîtrise de notre besoin en fond de roulement.

26.5 Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1-5 du présent rapport.

26.6 Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des





comptes consolidés et la date à laquelle ils sont établis

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1-7 du présent rapport.

26.7 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, notamment de leur situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1-8 du présent rapport.

26.8 Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation est confronté

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1-9 du présent rapport.

26.9 Exposition des entreprises comprises dans la consolidation aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1-10 du présent rapport.

26.10 Indications sur l'utilisation des instruments financiers par les entreprises comprises dans la consolidation - Objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1-11 du présent rapport.

26.11 Activités en matière de Recherche et Développement

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1-13 du présent rapport.

* * *

Votre Conseil d'administration vous invite, après lecture du présent rapport et des rapports des commissaires aux comptes, à approuver les comptes, donner quitus à vos administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé et à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote et qui sont présentées dans le présent rapport et dans le texte des projets de résolutions.

Le Conseil d'Administration




ANNEXE 1 :
TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ (5) DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2011 12	31/12/2010 12	31/12/2009 12	31/12/2008 12	31/12/2007 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 057 837	4 057 837	4 054 917	4 236 851	4 476 420
Nombre d'actions					
- ordinaires	31 214 129	31 214 129	31 191 669	32 591 164	34 434 000
- auto-détenues	1 837 823	1 837 823	1 837 823	3 239 418	828 292
- soumises à dividendes	29 376 306	29 376 306	29 353 846	29 351 746	33 605 708
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	151 314 901	98 346 721	98 339 134	358 964 658	528 156 057
Résultat avant impôt, participation,					
dot. amortissements et provisions	-7 928 263	-16 752 897	-20 963 067	49 819 851	108 180 316
Impôts sur les bénéfices	-629 610	-12 355 039	-14 229 161	-8 257 022	22 930 421
Participation des salariés					1 976 596
Dot. Amortissements et provisions	24 732 911	22 347 831	20 306 515	37 372 487	32 134 511
Résultat net	-32 031 564	-26 745 690	-27 040 421	20 704 385	51 138 789
Résultat distribué				6 457 384	7 393 256
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	-0,23	- 0,14	- 0,22	1,78	2,42
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-1,03	- 0,86	- 0,87	0,64	1,49
Dividende attribué				0,22	0,22





PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	614	637	682	701	584
Masse salariale	19 959 309	16 209 296	16 868 511	23 424 040	19 097 381
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	9 022 863	7 217 931	7 169 440	9 629 150	7 926 131

ANNEXE 2 :

RAPPORT ETABLI PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE

(composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ; règles applicables en matière de gouvernement d'entreprise ; règles et principes arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux ; modalités particulières de participation des actionnaires à l'assemblée générale ; éléments de nature à avoir une incidence en cas d'offre publique et publiés dans le rapport de gestion ; procédures de contrôle interne et de gestion des risques)





II / COMPTES SOCIAUX

HAULOTTE GROUP SA
Etats financiers
pour l'exercice clos le 31 décembre 2011




BILAN - ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Montant Brut	Amort. Dépréc.	31/12/2011	31/12/2010
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4.1				
Logiciels, Brevets		7 395	4600	2 795	3 008
Fonds de commerce		168		168	168
Autres immobilisations incorporelles		321		321	60
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4.1				
Terrains		1 466		1 466	1 466
Constructions		14 848	7 779	7 069	7 581
Installations techniques, matériels et outill.		21 758	18 351	3 407	4 830
Autres immobilisations corporelles		2 039	1 551	488	557
Immobilisations en cours		138		138	76
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4.2 et 4.3				
Participations		20 441	8 893	11 547	10 266
Créances rattachées à des participations		245 024	74 380	170 644	208 634
Autres titres immobilisés		14 690	5 084	9 606	14 690
Autres Immobilisations financières		204		204	214
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES		328 492	120 638	207 853	251 551
STOCKS ET EN COURS	5				
Matières premières		13 943	682	13 261	7 556
En cours de biens		6 956		6 956	5 701
Produits finis		25 043	1 035	24 008	32 530
Marchandises		5 855	1 618	4 236	3 947
Avances et acomptes versés		245		245	533
CREANCES					
Créances clients	6	72 799	9 564	63 235	41 350
Autres créances	7	37 938	220	37 718	28 358
TRESORERIE					
Valeurs mobilières de placement		10		10	10
Disponibilités		4 870		4 870	23 250
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	8	567		567	673
TOTAL ACTIFS COURT TERME		168 225	13 119	155 106	143 908
Ecart de conversion actif	8	7 052		7 052	8 193
TOTAL ACTIF		503 769	133 757	370 011	403 651




BILAN - PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/2011	31/12/2010
Capital social	10	4 058	4 058
Primes d'émission		92 044	92 044
Réserve légale		448	448
Autres réserves légales		1 274	1 274
Report à nouveau		72 126	98 872
RESULTAT		(32 031)	(26 746)
Provisions réglementées		3 539	4 389
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10	141 458	174 339
Provisions pour risques		12 959	11 810
Provisions pour charges		1 273	1 152
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12	14 232	12 962
DETTES LONG TERME			
Emprunts	13	136 155	153 279
Emprunts et dettes financières divers	13	274	278
Acomptes reçus		218	6 783
DETTES FOURNISSEURS ET DETTES DIVERSES	14		
Dettes fournisseurs		37 287	18 380
Dettes fiscales et sociales		5 236	3 461
Dettes sur Immobilisations			800
Autres dettes		25 594	25 117
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avances		1	70
TOTAL DETTES		204 764	208 168
Ecarts de conversion passifs	8	9 557	8 182
TOTAL PASSIF		370 011	403 651




COMPTE DE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/2011	31/12/2010
CHIFFRE D'AFFAIRES	16	151 315	98 347
Production stockée		(7 445)	(20 267)
Production immobilisée		108	105
Subvention d'exploitation		38	104
Reprises sur amortissements et transferts de charges		5 215	3 122
Autres produits		17	39
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		149 247	81 450
Achats de marchandises		15 409	13 121
Variation de stocks de marchandises		(439)	1 375
Achats de matières premières		84 935	36 210
Variation de stocks de matières premières		(4 919)	(415)
Autres achats et charges externes		28 981	22 670
Impôts et taxes		2 444	1 343
Salaires		19 959	16 209
Charges sociales		9 023	7 218
Dotations aux amortissements des immobilisations		2 756	3 069
Dotations aux dépréciations des actifs circulants		1 214	1 856
Dotations aux provisions pour risques et charges		4 245	3 446
Autres charges		0	18
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		163 609	106 120
RESULTAT D'EXPLOITATION		(14 362)	(24 670)
Produits financiers de participations		331	
Intérêts et produits financiers similaires		7 443	6 389
Reprises de provisions financières		9 271	15 335
Différences positives de change		4 028	6 335
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		12	76
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		21 085	28 135
Dotations aux amortissements et provisions financières		30 318	31 368
Intérêts et charges financières		9 702	8 144
Différences négatives de change		2 958	3 142
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		42 978	42 654
RESULTAT FINANCIER	18.1	(21 892)	(14 519)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		(36 254)	(39 189)





Produits exceptionnels sur opérations de gestion		10	18
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 645	366
Reprises sur provisions		6 620	491
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		8 275	875
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		458	216
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 096	393
Dotations exceptionnelles aux provisions		2 129	178
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		4 682	787
RESULTAT EXCEPTIONNEL	18.2	3 593	88
Impôt sur les sociétés	19	630	12 355
RESULTAT NET		(32 031)	(26 746)





NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1	FAITS CARACTERISTIQUES	58
Note 2	METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES	58
2.1	Immobilisations incorporelles	59
2.2	Immobilisations corporelles	59
2.3	Immobilisations financières	60
2.4	Stocks et en-cours	61
2.5	Créances et dettes	61
2.6	Conversion des opérations en devises	62
2.7	Valeurs mobilières de placement	62
2.8	Provisions	62
2.9	Résultat d'exploitation	63
2.10	Résultat financier	64
2.11	Résultat exceptionnel	64
Note 3	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	64
Note 4	IMMOBILISATIONS	65
4.1	Immobilisations corporelles et incorporelles	65
4.2	Immobilisations financières	66
4.3	Mouvements sur actions propres	66
4.4	Liste des filiales et participations	68
Note 5	STOCKS	69
Note 6	CREANCES CLIENTS	70
Note 7	ECHEANCE DES CREANCES	70
Note 8	COMPTE DE REGULARISATION	71
Note 9	CHARGES A PAYER – PRODUITS A RECEVOIR	71
9.1	Charges à payer	71
9.2	Produits à recevoir	72
Note 10	CAPITAUX PROPRES	72
Note 11	IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES	72
Note 12	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	74
Note 13	EMPRUNTS	75
Note 14	ECHEANCE DES DETTES	76
Note 15	ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS	77
Note 16	CHIFFRE D’AFFAIRES	77
Note 17	PRODUITS ET CHARGES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES	77
Note 18	RESULTAT EXCEPTIONNEL ET FINANCIER	78
18.1	Résultat financier	78
18.2	Résultat exceptionnel	78
Note 19	REPARTITION DE L’IMPOT ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL	79





Note 20	SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE	79
Note 21	INTEGRATION FISCALE	79
Note 22	SOMMES ALLOUEES AUX DIRIGEANTS	80
Note 23	ENGAGEMENTS HORS BILAN	80
23.1.....	Engagements liés au crédit bail	80
23.2.....	Autres engagements donnés	81
23.3.....	Passifs éventuels	82
Note 24	ENGAGEMENTS REÇUS	82
Note 25	OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONSENTIES AUX SALARIES	83
Note 26	EFFECTIF MOYEN	83
Note 27	DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION	83
Note 28	EXPOSITION DE LA SOCIETE AU RISQUE DE CHANGE	83
Note 29	RISQUE DE TAUX D'INTERETS	85
Note 30	TABLEAU DE FINANCEMENT	85





ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

au 31 décembre 2011

Note 1

FAITS CARACTERISTIQUES

L'avenant du contrat de crédit syndiqué signé en juin 2010 actait l'ouverture d'une période de suspension des tests de ratios financiers prévus au contrat initial jusqu'au 31 décembre 2011. Cette période est donc aujourd'hui achevée.

Du fait de la clause d'exigibilité anticipée en cas de non-respect de certains ratios financiers, et certains de ces ratios n'étant pas respectés au 31 décembre 2011, les en-cours sur le contrat d'emprunt syndiqué ont été présentés en dettes financières à court terme dans leur intégralité.

Haulotte Group a d'ores et déjà trouvé un accord avec ses banquiers afin de prolonger la période de suspension des tests de ratios financiers jusqu'au 30 juin 2012. Des discussions sont en cours avec le pool bancaire afin de renégocier les échéances et conditions du crédit syndiqué dont l'échéance finale est prévue en juillet 2013.

Ces négociations, initiées sur le premier trimestre 2012, permettent d'envisager avec sérénité de satisfaire aux prochaines demandes de remboursement de l'exercice et de disposer d'une trésorerie suffisante pour assurer la continuité d'exploitation sur les douze prochains mois.

Note 2

METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de :

- Prudence
- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices comptables
- Permanence des méthodes comptables.





2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition, hors frais financiers.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 7 ans, en fonction de leur durée d'utilité. Les modèles et dessins sont amortis sur 5 ans.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'un amortissement. S'il s'avère que sa valeur d'usage est inférieure à sa valeur d'origine, une dépréciation est constatée le cas échéant.

Les coûts de recherche et développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition net des remises et frais engagés pour mettre l'actif en état de marche ou à leur coût de production. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les immobilisations sont amorties sur leur base amortissable (valeur brute moins valeur résiduelle), à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service. L'amortissement s'effectue sur la durée d'utilité représentant le rythme de consommation des avantages économiques futurs générés par l'immobilisation.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à la valeur recouvrable lorsque la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre. Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est mis au rebut.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis selon la méthode linéaire compte tenu de leur durée d'utilité estimée comme suit :





	Durée
Bâtiments industriels :	
- Structure	40 ans
- Autres composants	10 à 30 ans
Aménagements des constructions	
- Structure	10 à 40 ans
- Autres composants	5 à 20 ans
Installations industrielles	5 à 20 ans
Autres installations et outillages	3 à 20 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique et bureautique	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture.

Les plus ou moins values de cessions des immobilisations sont comptabilisées en produits et charges exceptionnels sur opérations en capital.

- **Provisions réglementées**

Les provisions réglementées comprennent notamment les amortissements dérogatoires pratiqués en conformité avec les dispositions fiscales plus favorables. Il s'agit essentiellement des amortissements sur les valeurs résiduelles des nacelles immobilisées.

2.3 Immobilisations financières

- **Titres de participation**

Les titres de participations figurent au bilan à leur coût d'acquisition en valeur historique. Il inclut les coûts d'acquisition des titres tels que droits de mutation, commissions et honoraires directement attribuables à l'opération d'achat des titres. Ces frais sont incorporés au coût de revient des titres et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une période de 5 ans

En fin d'exercice, la valeur d'inventaire des titres est comparée à leur valeur d'utilité déterminée notamment en référence à la quote-part de situation nette détenue et les perspectives d'évolution de la société. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant. Lorsque cela s'avère nécessaire (en particulier en cas de situation nette négative des filiales), des provisions complémentaires sont comptabilisées en dépréciation des actifs intra-groupe (créances, comptes courants) et, si nécessaire, en provision pour risques et charges pour le complément.





- **Créances rattachées à des participations**

Les créances rattachées à des participations sont relatives aux créances en comptes courants et aux prêts consentis aux filiales.

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les comptes courants en devises sont convertis en euros au cours de clôture. Les éventuels gains de change sont comptabilisés en écart de conversion et sont maintenus au bilan. Les éventuelles pertes de change donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour perte de change.

Les comptes courants font l'objet d'une dépréciation dans les cas décrits au paragraphe précédent. La part dépréciée des comptes courants en devises ne donne pas lieu à la comptabilisation d'un écart de change.

- **Actions propres**

Les titres auto-détenus dans le cadre du programme de rachat d'actions par le groupe sont comptabilisés en immobilisations financières. Ils sont valorisés au prix d'achat. A la fin de l'exercice, leur valeur d'inventaire est estimée sur la base du cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture. Si la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'achat, une dépréciation est constatée à hauteur de la différence.

2.4 Stocks et en-cours

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure :

- Le coût des stocks de matières et fournitures correspond à leur coût d'acquisition, la méthode du coût unitaire moyen pondéré est utilisée,
- Le coût des stocks de produits finis et en-cours incorpore les charges directes et indirectes de production (sur la base d'une capacité d'exploitation normale).
- Les stocks de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (pièces de rechanges) ou à leur valeur de reprise (machines d'occasion).
- La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé aux conditions normales d'exploitation, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente du bien ou de sa remise en état.

Une dépréciation est constatée quand la valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé aux conditions normales d'exploitation, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente du bien ou de sa remise en état, est inférieure à la valeur comptable des stocks définis ci-dessus.

2.5 Créances et dettes





Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur de recouvrement, appréciée au cas par cas, est estimée inférieure à la valeur comptable.

Dès lors que des éléments sont de nature à faire présumer d'un risque réel et sérieux de non recouvrement d'une créance, une dépréciation des créances clients est constituée.

2.6 Conversion des opérations en devises

Les transactions en devises sont évaluées au taux de change à la date de la transaction. A la date de la clôture de l'exercice, les créances et les dettes n'ayant pas fait l'objet d'une couverture sont convertis au taux de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de la clôture est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque.

Les créances faisant l'objet d'une couverture de change sont converties au taux de couverture.

Les créances faisant l'objet d'une dépréciation ne sont converties au taux de clôture qu'à hauteur de leur montant non déprécié.

2.7 Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. La valeur d'inventaire des titres de placement est estimée sur la base des valeurs boursières à la date de clôture. Les titres sont provisionnés lorsque cette dernière est inférieure à la valeur d'achat.

2.8 Provisions

En cas de passif éventuel dont aucune estimation fiable ne peut être établie, aucune provision n'est constatée. Le cas échéant, une description des risques encourus est insérée à ce titre dans les notes relatives aux provisions pour risques et charges.

De façon générale, des provisions sont comptabilisées lorsque :

- la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé,
- qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,





- que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

- **Provision pour garantie**

Ainsi Haulotte Group SA accorde sur ses produits une garantie constructeur à ses clients. Les coûts de garantie prévisibles relatifs aux produits déjà vendus font l'objet d'une provision statistique sur la base des données historiques. La période de garantie est généralement comprise entre 1 et 2 ans. Le cas échéant une provision est comptabilisée au cas par cas pour couvrir des risques d'appels en garantie plus spécifiques.

- **Litiges**

D'autres provisions sont également constituées dans le respect des principes indiqués ci-dessus en cas de litiges, de fermetures de site le cas échéant ou de tout autre événement répondant à la définition d'un passif. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

D'une manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires, ont, le cas échéant été constituées pour couvrir les risques estimés.

- **Engagements de retraite**

Haulotte Group SA provisionne les engagements en matière de retraite et assimilés vis-à-vis de ses salariés ainsi que les médailles du travail. Haulotte Group SA dispose de régimes à prestations définies. Les engagements correspondants ont été estimés selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière, en tenant compte des dispositions légales et des conventions collectives et en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de taux d'actualisation, de la rotation du personnel, des tables de mortalité et d'hypothèses d'augmentation de salaires et d'inflation.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont intégralement comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ces écarts sont dégagés.

2.9 Résultat d'exploitation

- **Reconnaissance et nature du chiffre d'affaires**





Le chiffre d'affaires comprend la vente des biens et services, constituée notamment par :

- les ventes de nacelles réalisées auprès des filiales de distribution et de location du groupe
- les ventes directes auprès de certains clients
- les ventes de pièces détachées
- les prestations de services.

Les ventes de biens sont comptabilisées nettes de taxe sur la valeur ajoutée, à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété.

Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle les services sont rendus.

• **Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation comprennent notamment les coûts d'achat matières, les coûts de production et les frais de structure.

2.10 Résultat financier

Le résultat financier comprend principalement les variations de provisions sur titres et créances en comptes courants, les gains et pertes de change, les produits et charges d'intérêts sur compte courant, et les frais financiers liés aux emprunts.

2.11 Résultat exceptionnel

Les éléments non opérationnels et inhabituels dans leur nature et leur occurrence sont comptabilisés en résultat exceptionnel. Conformément au PCG, le résultat exceptionnel comprend également les dotations et reprises d'amortissements dérogatoires.

Note 3

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes, n'est intervenu.




Note 4
IMMOBILISATIONS
4.1 Immobilisations corporelles et incorporelles
Valeurs brutes

En K€	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
Immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	6 898	664		7 562
Immobilisations incorporelles en cours	60	321	60	321
Terrains	1 466			1 466
Constructions	4 566			4 566
Installations générales	10 053	229		10 282
Matériels et outillages ⁽²⁾	25 918	253	4 414	21 758
Autres immobilisations corporelles	1 810	290	61	2 039
Immobilisations corporelles en cours	76	138	76	138
Total	50 847	1 895	4 611	48 133

Amortissements

En K€	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
Immobilisations incorporelles	3 722	878		4600
Terrains				
Constructions	1 448	111		1 559
Installations générales	5 590	630		6 220
Matériels et outillages	21 088	915	3 652	18 351
Autres immobilisations corporelles	1 253	304	6	1 551
Total	33 101	2 838	3 658	32 281

⁽¹⁾ Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels. Elles incluent également un fonds de commerce de 168 K€. Le fonds commercial a été constitué lors de l'apport de l'activité d'Haulotte S.A. en 1995. Il ne donne lieu ni à amortissement ni à dépréciation.

⁽²⁾ Les cessions d'immobilisations corporelles concernent essentiellement du matériel faisant l'objet d'une location financière. A l'issue de la période de location, le matériel concerné est cédé au preneur selon les termes prévus au contrat.





Les frais de recherche et développement classés en charges d'exploitation se sont élevés au titre de l'exercice 2011 à 5 852 K€.

4.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont ventilées de la façon suivante, en valeur brute:

En K€	31/12/2010	Augmentation	Diminution	31/12/2011
Titres de participation ⁽¹⁾	16 495	5 165	1 220	20 441
Créances rattachées à participation ⁽²⁾	269 066	14 211	38 254	245 024
Actions propres ⁽³⁾	14 690			14 690
Autres immobilisations financières	214		9	205
Total valeurs brutes	300 465	19 376	39 483	280 360
	31/12/2010	Dotations	Reprises	31/12/2011
Dépréciations Titres de participation ⁽⁴⁾	6 229	3 671	1 006	8 894
Dépréciations Créances rattachées à part. ⁽⁵⁾	60 432	14 512	564	74 380
Dépréciations Actions propres ⁽⁶⁾		5 084		5 084
Dépréciations autres immob. financières				
Total dépréciations	66 661	23 267	1 570	88 358
Total valeurs nettes	233 804			192 016

⁽¹⁾ Haulotte Group a procédé à une augmentation de capital pour les filiales Haulotte France, Haulotte Cantabria et Haulotte Brésil au cours de l'exercice. Haulotte Group a cédé les titres de la société ABM Industrie à sa filiale Haulotte France.

⁽²⁾ Les créances rattachées à des participations incluent 96 M€ de créances dont l'échéance est supérieure à 5 ans.

⁽³⁾ Le nombre d'actions propres détenues à la clôture est de 1 837 823 en 2011.

⁽⁴⁾ Haulotte Group a comptabilisé des dépréciations complémentaires sur les titres de ses filiales Haulotte Brésil et Haulotte Cantabria.

⁽⁵⁾ Les dépréciations complémentaires sur les comptes courants des filiales concernent essentiellement Haulotte Brésil, Haulotte UK, Haulotte USA et Haulotte Australie.

⁽⁶⁾ La provision sur les actions propres a été dotée suite à la baisse du cours de l'action à la clôture.

4.3 Mouvements sur actions propres

La société n'a procédé à aucune acquisition d'actions propres en 2011.





4.4 Liste des filiales et participations

<i>Entreprises Siège Social en K€</i>	<i>Capital Capitaux propres ⁽¹⁾</i>	<i>Taux de détention</i>	<i>Réserves et report à nouveau</i>	<i>Valeur brute Valeur nette des Titres</i>	<i>Avances</i>	<i>Dividendes encaissés d'affaires (2)</i>	<i>Chiffre d'affaires (2) Résultat</i>
Haulotte France Sarl	3 774	99,99%	(2 463)	3 804	6 238		59 585
93 Epinay sur Seine - France	1 794			1 794			483
Telescopelle SAS	37	100,00%	376	37	(459)		124
L'Horme - France	480			37			67
Haulotte Access Equipment Manufacturing (Changzhou) Co., Ltd.	2 042	100,00%	(232)	2 000			2 814
Chine	1 987			2 000			177
Haulotte Argentina SA	19	95,00%	143	119	907		4 858
Argentine	653			119			491
Haulotte Arges SRL	916	100,00%	402	1 100	21 489		19 650
Roumanie	3 714			1 100			2 396
Haulotte Australia Pty Ltd	0	100,00%	(5 586)	0	15 581		20 271
Australie	(6 167)			0			(581)
Haulotte Cantabria SL	6 240	99,99%	(9 900)	6 240	21 653		21 605
Espagne	(5 037)			0			(1 377)
Haulotte Do Brazil Ltda	194	99,98%	(4 869)	201	8 651		10 931
Brésil	(8 358)			0			(3 683)
Haulotte Hubarbeitsbunnen GmbH	26	100,00%	11 653	26	(7 806)		27 765
Allemagne	12 000			26			321
Haulotte Iberica SL	310	98,71%	7 995	3	10 669		15 334
Espagne	4 583			3			(3 722)
Haulotte Italia Srl	100	99,00%	8 974	10	637		13 519
Italie	9 388			10			314
Haulotte Mexico SA de CV	3	95,00%	(1 219)	3	4 137		3 987
Mexique	(1 480)			0			(264)
Haulotte Middle East FZE	204	100,00%	2 856	199	2 900		7 258
Emirats Arabes	2 698			199			(361)
Haulotte Netherlands BV	20	100,00%	(1 775)	20	2 617		4 939
Pays-bas	(1 986)			0			(231)
Haulotte Polska SP Z.O.O.	101	100,00%	1 798	105			4 337
Pologne	1 952			105			54
Haulotte Scandinavia AB	11	100,00%	15 310	11	(11 609)		8 712
Suède	15 355			11			34
Haulotte Singapore Ltd.	0	100,00%	(424)	0	1 893		10 148
Singapour	(495)			0			(72)
Haulotte Trading (Shanghai) co. Ltd.	644	100,00%	(894)	550			6 249
Chine	215			215			466
Haulotte UK Ltd	1	100,00%	(3 496)	2	20 352		9 128





Angleterre	(4 505)			0		(1 009)
Haulotte US Inc	2	100,00%	(18 872)	3	51 777	18 297
Etats Unis	(22 543)			0		(3 673)
Haulotte Vostok	70	100,00%	(840)	80		5 696
Russie	(1 460)			0		(690)
Horizon High Reach Limited	411	100,00%	2 327	5 065		5 615
Argentine	3 756			5 065		1 018
Levanor Maquinaria de Elevacion S.A.	100	91,00%	1 037	300	3 116	2 611
Espagne	889			300		(248)
NO.VE. S.R.L.	103	100,00%	1 584	564	16 687	9 433
Italie	926			564		(761)

⁽¹⁾ y compris Capital et Résultat.

⁽²⁾ Le chiffre d'affaires présenté par filiale comprend les intérêts de locations financières.

Pour les filiales étrangères, les données présentées ont été converties au taux de clôture (hors avances converties au taux historique) sauf pour le Chiffres d'Affaires et le résultat qui sont convertis au taux moyen.

Note 5

STOCKS

En K€	Stocks au 31/12/2011			Stocks au 31/12/2010		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Matières premières	13 943	(682)	13 261	8 962	(1 406)	7 556
En-cours	6 956		6 956	5 701		5 701
Produits finis	25 043	(1 035)	24 008	33 805	(1 275)	32 530
Marchandises	5 855	(1 618)	4 237	5 415	(1 468)	3 947
Total	51 797	(3 335)	48 462	53 883	(4 149)	49 733

Le niveau des stocks est resté globalement stable en 2011. Les stocks de matières premières sont en hausse de 76% du fait de la reprise de l'activité. La baisse des stocks de produits finis de près de 26% s'explique par la baisse des volumes de machines en stocks.




Note 6
CREANCES CLIENTS

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Créances clients	72 799	50 542
Dépréciation	(9 564)	(9 192)
Créances clients nettes	63 235	41 350

La hausse du poste clients s'explique par la hausse de l'activité et par de nouveaux contrats conclus et livrés en fin d'année.

Note 7
ECHEANCE DES CREANCES

Les créances se répartissent comme suit :

En K€	Total	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Créances rattachées à participations	245 024	149 038		95 986
Créances clients	72 799	66 142		6 657
Autres créances	37 938	11 879	26 059	
<i>Dont carry back</i>			26 059	

Carry back :

La société a opté en 2010 et en 2009 pour le report en arrière des déficits : une créance d'impôt sur les sociétés a donc été constatée pour 12 148 K€ en 2010 et pour 13 911 K€ en 2009.




Note 8 COMPTE DE REGULARISATION

En K€	31/12/2011	31/12/2010
<u>Charges constatées d'avance</u>	567	672
Charges d'exploitation :	567	672
Charges financières :		
<u>Produits constatés d'avance</u>	1	70
<u>Ecarts de conversion actif</u>	7 052	8 193
Sur les créances	6 872	8 169
Sur les dettes	180	24
<u>Ecarts de conversion passif</u>	9 557	8 182
Sur les créances	9 552	8 177
Sur les dettes	5	5

Note 9
CHARGES A PAYER – PRODUITS A RECEVOIR
9.1 Charges à payer

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	361	442
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 193	8 998
Dettes fiscales et sociales	2 161	1 287
Autres dettes	254	30
Total	16 969	10 757




9.2 Produits à recevoir

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Créances clients et comptes rattachés	2 445	2 344
Autres créances	6 877	1 125
Intérêts courus à recevoir	2	13
Total	9 324	3 482

Note 10
CAPITAUX PROPRES
Composition du capital (en €)

En €	31/12/2010	Augmentation	Diminution	31/12/2011
Nombre de titres	31 214 129			31 214 129
Valeur nominale en euros	0,13			0,13
Capital social en euros	4 057 837			4 057 837

Tableau de variations des capitaux propres (en K€)

Capitaux propres au 31/12/2010	174 339
Augmentation Capital	0
Suppression actions propres	
Augmentation Prime d'émission	0
Diminution des Réserves suite à la suppression des actions propres	
Dividendes distribués	
Variations des provisions réglementées	(850)
Résultat de l'exercice	(32 031)
Capitaux propres au 31/12/2011	141 458

**Note 11
 LES COMPTES**
IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT

Dénomination sociale - siège social	Forme	Capital	% détenu
SOLEM 93 Epinay sur Seine - France	S.A.S	490	55,93






Note 12
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2010	Dotations	Utilisations	Reprises devenues sans objet	31/12/2011
Provision pour garantie	3 185	4 124	3 185		4 124
Provision pour perte de change	8 193	7 052	8 193		7 052
Provision pour retraite	1 152	121			1 273
Autres provisions pour risques et charges	432	1 708		357	1 783
Total	12 962	13 005	11 378	357	14 232
Résultat d'exploitation		4 245	3 185		
Résultat financier		7 052	8 193		
Résultat exceptionnel		1 708	357		
Total		13 005	11 735		

Provision pour avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements de retraite sont provisionnés conformément aux principes exposés au paragraphe 2.8 en prenant en considération les hypothèses suivantes :

- un taux de turn-over déterminé sur la base des données historiques dont dispose le Groupe,
- un taux de revalorisation des salaires fonction de l'ancienneté, du profil de carrière attendu, des conventions collectives et du taux de l'inflation long terme soit au global un taux de 2%,
- un taux d'actualisation de 5%
- un départ à la retraite des salariés nés avant le 1^{er} janvier 1950 : à l'âge de 62 ans pour les cadres, 60 ans pour les ETAM/ouvriers
- un départ à la retraite des salariés nés après le 1^{er} janvier 1950 : à l'âge de 65 ans pour les cadres, 63 ans pour les ETAM/ouvriers

En ce qui concerne les indemnités de fin de carrière, le principe retenu est le départ à l'initiative des salariés donnant lieu à la prise en compte des charges sociales (45%). Cette modalité de calcul s'inscrit dans le cadre de la Loi Fillon (promulguée le 21 août 2003, modifiée par la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites publiée au journal officiel le 10 novembre 2010).

Au 31 décembre 2011, la provision se compose comme suit :

- 1 075 milliers d'euros de provisions d'indemnités de départ à la retraite
- 198 milliers d'euros de provisions pour médailles du travail.




Note 13
EMPRUNTS
Emprunts auprès des établissements de crédit

En 2005, Haulotte Group a souscrit un emprunt syndiqué d'un montant de 330 000 K€ sur une durée de 7 ans. Il a été souscrit à un taux d'intérêt variable indexé sur l'Euribor 3 mois. Des avenants successifs sont venus modifier en 2006, puis en 2009 et enfin en juin 2010 – suite à la constatation au cours de l'exercice 2009 du non-respect de certains ratios financiers applicables à cet emprunt - le montant global et la décomposition des différentes tranches de ce crédit.

Les informations relatives au crédit syndiqué présentées ci-dessous précisent :

- le montant des lignes accordées par nature (a)
- le solde effectivement dû au 31 décembre 2011 après tirage des différentes lignes accordées (b)
- le montant encore disponible par tranche pour tirage complémentaire (c)

		Montant total du crédit		
		(a)	(b)	(c)
Tranche A	Refinancement de la dette	70 000	17 498	
Tranche B	Financement des investissements	70 000	42 000	
Tranche C	Financement des acquisitions	31 000	15 500	
Tranche D	Financement du BFR ⁽¹⁾	67 500	56 500	
SOUS TOTAL			131 498	
Tranche D	Financement du BFR – Découvert ⁽¹⁾	12 500	3 108	9 392
TOTAL		251 000	134 606	9 392

⁽¹⁾ ligne de crédit maximum ramenée à 69 000 K€ en juillet 2011 et à 63 000 K€ en juillet 2012.

L'évolution des lignes de crédit sur l'exercice 2011 peut être résumée ainsi :

	Solde emprunts au 31/12/2010	Variation nette sur revolving	Variation	Diminution par remboursement échéance 07/2011	Solde emprunts au 31/12/2011
Tranche A	34 995			(17 497)	17 498
Tranche B	56 000			(14 000)	42 000
Tranche C	23 250			(7 750)	15 500
Tranche D	38 500	18 000			56 500
Sous total	152 745	18 000		(39 247)	131 498
Autres ⁽¹⁾	534		4 123		4 657
Total	153 279	18 000	4 123	(39 247)	136 155

⁽¹⁾ dont Découvert Tranche D





Les engagements consentis au pool bancaire dans le cadre du crédit syndiqué sont présentés en note 23 « les engagements hors bilan ».

Pour se couvrir contre les risques de fluctuation de taux d'intérêt Haulotte Group SA a mis en place des contrats d'échange de taux (note 29).

Emprunts et dettes financières diverses

	31/12/2010	Augmentation	Diminution	31/12/2011
Prêts divers	220		100	120
Dépôts et cautionnements	58	96		154
Total	278	96	100	274

Echéancier des emprunts et dettes financières diverses

Les emprunts et dettes financières diverses au 31 décembre 2011 se répartissent comme suit :

En K€	Total	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	136 155	136 155		
Dettes financières diverses	274	274		

Note 14

ECHEANCE DES DETTES

Les dettes au 31 décembre 2011 se répartissent comme suit :

En K€	Total	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs	37 287	37 287		
Dettes fiscales et sociales	5 236	5 236		
Dettes sur immobilisations	0		0	
Autres dettes	25 594	25 594		
<i>Dont comptes courants</i>		25 333		

Les dettes représentées par des effets de commerce au 31 décembre 2011 s'élèvent à K€ 2 248 (31 décembre 2010 : K€ 975).




Note 15
ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Titres de participations	20 441	16 495
Créances rattachées à des participations	245 038	269 065
Créances clients et comptes rattachés	60 716	29 223
Autres Créances	75	0
Dettes sur immobilisations *	0	(800)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(5 584)	(5 593)
Autres dettes	(25 589)	(25 298)
CREANCES / (DETTES) NETTES	295 097	283 139

* Dettes sur acquisition de titres de notre filiale chinoise.

Conformément au règlement ANC n°2010-02 du 2 septembre 2010, nous vous confirmons l'existence de transactions significatives avec des parties liées. Néanmoins, ces dernières ont été conclues à des conditions normales de marché.

Note 16
CHIFFRE D'AFFAIRES

En K€	France	Export	Total
Vente de matériel de manutention et de levage	45 492	100 189	145 681
Vente de services	1 210	4 424	5 634
Total	46 702	104 612	151 315

Note 17
ENTREPRISES LIEES
PRODUITS ET CHARGES CONCERNANT LES

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Produits d'exploitation	131 631	77 427
Produits financiers	7 652	6 125
Charges financières	2 461	550




Note 18
RESULTAT EXCEPTIONNEL ET FINANCIER
18.1 Résultat financier

En K€	Résultat 31/12/2011	Résultat 31/12/2010
Provisions des titres et créances rattachées à des participations	(17 104)	(21 709)
Dividendes reçus des filiales	331	
Intérêts de découverts et comptes courants	6 360	5 575
Intérêts d'emprunts et commissions sur prêt	(7 240)	(6 950)
Résultat de change : gains, pertes, variation de provisions	2 212	6 009
Le détail par devises est le suivant :		
USD	263	
GBP	782	
AUD	1 167	
	2 212	
Actions propres	(5 084)	2 859
Produit des valeurs mobilières de placement	12	76
Abandon de créances	(1 500)	(400)
Intérêts de retard et escomptes	121	20
Total	(21 892)	(14 520)

18.2 Résultat exceptionnel

En K€	Charges 31/12/2011	Produits 31/12/2011	Charges 31/12/2010	Produits 31/12/2010
Amendes et pénalités	44		3	
Provision pour contentieux	1 928	357		39
Autres charges/produits exceptionnels	473	10	213	18
Résultat de cession des immobilisations corporelles	817	895	393	367
Résultat de cession des immobilisations financières	1 220	1242	0	
Amortissements exceptionnels	82			
Amortissements dérogatoires	118	967	178	452
Transferts de charges *		4 804		
Total	4 682	8 275	787	876

*Les transferts de charge concernent essentiellement des indemnités d'assurance.




Note 19
COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL
REPARTITION DE L'IMPOT ENTRE RESULTAT

En K€	Résultat avant IS	IS 33,33%	Résultat après IS
Résultat courant	(36 254)	630	(35 624)
Résultat exceptionnel	3 593		3 593
Total	(32 661)	630	(32 031)

La répartition de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel a été déterminée en recalculant un résultat fiscal courant et un résultat fiscal exceptionnel auquel a été appliqué le taux d'impôt.

Note 20
SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE

Rubriques	Base	Impôt différé
<u>Charges comptabilisées non déductibles fiscalement</u>		
Participation des salariés		
Organic	243	81
Dépréciation des stocks	2 465	822
Dépréciation des créances clients	2 878	830
Provision pour retraite	1 075	358
<u>Produits latents taxés et non constatés en résultat</u>	9 557	3 184
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	16 218	5 275

Les déficits reportables s'élèvent à K€ 28 851 au 31 décembre 2011 et sont intégralement lié au déficit fiscal de l'exercice.

Note 21
INTEGRATION FISCALE

Haulotte Group SA est à la tête du groupe d'intégration fiscale comprenant au 31 décembre 2011 les sociétés Haulotte France, Télescopelle et Haulotte Services.

Suite à sa dissolution courant 2011, la société ABM Industrie ne fait plus partie du groupe d'intégration fiscale.





Conformément à la convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt supportée par les filiales est identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Note 22
SOMMES ALLOUEES AUX DIRIGEANTS

Ces sommes allouées aux membres du Conseil d'administration se sont élevées à 604 K€ à la charge de la Société pour l'exercice écoulé, contre 589 K€ en 2010.

Ce montant provient de la refacturation par la société SOLEM de la quote part de prestation effectuée pour la Société par deux dirigeants. Il comprend les charges engagées par ces dirigeants pour le compte de la Société.

Conformément au contrat d'assistance administrative générale et commerciale signé entre la société SOLEM et la société, le coût de revient de la prestation est majoré d'une marge de 10%.

Aucun crédit ni avance n'a été consenti aux membres des organes d'administration et de direction. Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions et indemnités assimilées au bénéfice d'anciens dirigeants.

Note 23
ENGAGEMENTS HORS BILAN
23.1 Engagements liés au crédit bail
Redevances payées et perçues

En K€	redevances payées		redevances perçues	
	exercice	cumulées	exercice	cumulées
Biens mobiliers détenus par Haulotte Group SA			12	40 887
Total			12	40 887

Redevances restant à percevoir

En K€	Total	à un an au plus	et - de 5 ans	à plus de 5 ans	Valeur résiduelle fin contrat	Total engagement
Biens mobiliers détenus par Haulotte Group SA	15	10	0		5	15
<i>dont frais financiers</i>	1					1





Total	16	10	0	5	16
				Engagement net :	16

23.2 Autres engagements donnés

Engagements de poursuite de loyers

Il s'agit de l'engagement donné par la Société à un organisme financier de se substituer aux clients défaillants en ce qui concerne le paiement des loyers.

En K€	31/12/2011	31/12/2010
- de 1 an	4 396	5 377
de 1 an à 5 ans	4 512	6 050
5 ans et plus		
Total	8 908	11 427

Pool de risques

Les engagements sur pool de risques sont relatifs à des ventes de nacelles à des organismes financiers qui louent les nacelles Haulotte Group SA à des clients finaux et pour lesquelles Haulotte Group SA a donné une garantie limitée à un certain pourcentage du volume d'affaires réalisé par ces organismes. Les montants portés en engagements hors bilan reprennent la quote part de loyers restant à payer par les clients finaux pour laquelle Haulotte Group SA s'est porté garant.

dont 169 K€ donnés à Haulotte Polska
 dont 282 K€ donnés à Haulotte Ibérica
 dont 378 K€ donnés à Haulotte UK
 dont 63 K€ donnés à Haulotte USA
 dont 139 K€ donnés à Haulotte Australia
 dont 542 K€ donnés à Haulotte Italie

En K€	31/12/2011	31/12/2010
- de 1 an	857	1 552
de 1 an à 5 ans	716	1 178
5 ans et plus		
Total	1 573	2 730





Engagements de rachat donnés auprès des organismes de financement des clients

Il s'agit de l'engagement donné par la Société à un organisme financier de se substituer aux clients dans le cas où ceux-ci ne lèvent pas l'option d'achat.

Dont 502 K€ donnés à Haulotte France

Dont 5 004 K€ donnés à Haulotte Ibérica

Dont 33 K€ donnés à Haulotte Polska

En K€	31/12/2011	31/12/2010
- de 1 an	2 000	3 820
de 1 an à 5 ans	3 539	5 539
5 ans et plus	0	4
Total	5 539	9 363

Engagements consentis au pool bancaire dans le cadre du crédit syndiqué

Les engagements consentis au pool bancaire dans le cadre du crédit syndiqué sont les suivants :

- nantissement du fonds de commerce d'Haulotte Group S.A.

- nantissement des titres de la société Haulotte UK

- nantissement des titres de la société Equipro Inc.

Le solde des emprunts concerné s'établit au 31/12/2011 à 131 497 K€ contre 152 745 K€ au 31/12/2010

23.3 Passifs éventuels

Néant

Note 24

ENGAGEMENTS REÇUS

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Engagement reçu de Télescopelle bénéficiaire d'un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.	1 450	1 450
Engagement reçu de UK Platforms bénéficiaire d'un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune pour 4 085 K GBP soit 5 911 K€.	5 911	5 911
Engagement reçu de UK Platforms bénéficiaire d'un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune pour 3 900K GBP soit 4 330 K€.	4 330	4 330





Engagement reçu de Nove bénéficiaire d'un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune pour 400KEUR.	400	400
Engagement reçu de Nove bénéficiaire d'un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune pour 1 500KEUR.	1 500	

Note 25
CONSENTIES AUX SALARIES

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

A la clôture, aucun plan de souscription d'actions n'est en cours.

Note 26

EFFECTIF MOYEN

	31/12/2011	31/12/2010
Cadres	189	187
E.T.D.A.M.	134	127
Ouvriers	292	323
Total	615	637

Note 27

DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION

Au 31 décembre 2011, le montant des droits acquis et non exercés de Haulotte Group SA au titre du droit individuel à la formation s'élève à 717 K€ pour un total de 49 252 heures.

Note 28
CHANGE

EXPOSITION DE LA SOCIETE AU RISQUE DE

Le risque de change auquel est exposée la société porte essentiellement sur des créances en dollars us, en dollars australien et en livre sterling. Elle couvre partiellement son risque en procédant éventuellement à des achats à terme des devises concernées et à l'aide d'une couverture en dollars us.





Créances (nettes de dépréciations), dettes et engagements significatifs libellés en devises qui ne font pas l'objet d'une couverture de change.

Risque de change en K€	Devises				
	AUD	BRL	GBP	USD	PLN
BILAN					
Créances ⁽¹⁾	14 475		62 227	62 905	
dont créances groupe	14 462		62 116	56 864	
dont créances hors groupe	13		111	6 041	
<hr/>					
Dettes ⁽²⁾	142			2 937	4
dont dettes groupe	139			1 838	
dont dettes hors groupe	3			1 099	4
<hr/>					
HORS BILAN ⁽³⁾					
engagements donnés hors groupe	139		435	63	
engagements donnés groupe					

⁽¹⁾ Créances financières, créances d'exploitation

⁽²⁾ Dettes financières, dettes d'exploitation, autres

⁽³⁾ Il s'agit des engagements de poursuite de loyers et de pools de risque mentionnés au paragraphe 23.2

Créances, dettes et engagements significatifs libellés en devises qui font l'objet d'une couverture de change.

Risque de change en K€	Devises				
	AUD	AED	GBP	USD	DZD
BILAN					
Créances ⁽¹⁾				7 974	
dont créances groupe				7 974	
dont créances hors groupe					

⁽¹⁾ Créances financières, créances d'exploitation

Les créances en dollars sont couvertes au taux de 1,1204 €




Note 29
RISQUE DE TAUX D'INTERETS

La société a contracté des swaps de taux d'intérêts ayant une échéance allant de 1 à 5 ans. La valorisation de ces instruments sur le marché financier présente une position nette défavorable de 2 559 K€.

Note 30
TABLEAU DE FINANCEMENT

	2011	2010
Résultat net	(32 031)	(26 746)
Amortissements & provisions	24 955	20 987
Plus values de cession	391	27
Marge brute d'autofinancement	(6 685)	(5 732)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(11 553)	16 616
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(18 238)	10 884
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et financières	15 334	28 062
Cessions d'immobilisations	1 654	367
Créances et dettes sur immobilisations		
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	16 988	28 429
Emissions d'emprunts	18 106	21 441
Remboursements d'emprunts	(39 439)	(90 088)
Augmentations de capital en numéraire	0	94
Dividendes versés aux actionnaires		
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(21 333)	(68 553)
Variations de trésorerie	(22 583)	(29 240)
Trésorerie d'ouverture	23 167	34 907
Autre variation *	0	(17 500)
Trésorerie de clôture	584	23 167

* correspond au reclassement de la ligne revolving en emprunts dans le cadre de la renégociation menée avec les banques en juin 2010





III / COMPTES CONSOLIDES

HAULOTTE GROUP
Etats financiers consolidés
pour l'exercice clos le 31 décembre 2011




BILAN CONSOLIDE - ACTIF

En milliers d'euros

	Note	31/12/2011	31/12/2010
Ecarts d'acquisition	8	20 770	20 439
Immobilisations incorporelles	9	6 605	5 281
Immobilisations corporelles	10	95 134	102 842
Actifs financiers	11	966	1 203
Impôts différés actifs	26	14 839	4 281
Clients sur opérations de financements > 1 an	13	15 987	20 835
Autres actifs non courants*	14	26 059	26 078
ACTIFS NON COURANTS (A)		180 360	180 959
Stocks	12	132 757	129 225
Clients	13	82 191	68 227
Clients sur opérations de financements < 1 an	13	6 957	7 750
Autres actifs courants	14	20 507	15 344
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	16 387	34 446
Instruments dérivés	18	1 268	1 941
ACTIFS COURANTS (B)		260 067	256 933
ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES (C)			-
TOTAL DES ACTIFS (A+B+C)		440 427	437 892




BILAN CONSOLIDE - PASSIF

En milliers d'euros

	Note	31/12/2011	31/12/2010
Capital	19	4 058	4 058
Primes d'émission	19	92 043	92 043
Réserves et résultat consolidés		84 805	89 550
CAPITAUX PROPRES (part du Groupe) (A)		180 906	185 650
Intérêts minoritaires (B)		(183)	75
CAPITAUX PROPRES (de l'ensemble consolidé)		180 723	185 725
Dettes financières à long terme	20	10 144	130 411
Impôts différés passifs	26	9 837	5 223
Provisions	22	2 150	1 994
PASSIFS NON COURANTS (C)		22 131	137 628
Fournisseurs	24	53 108	26 016
Autres passifs courants	25	22 790	20 659
Dettes financières à court terme	20	148 252	52 523
Provisions	22	10 429	10 541
Instruments dérivés	18	2 994	4 800
PASSIFS COURANTS (D)		237 573	114 539
PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES (E)			-
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES (A+B+C+D+E)		440 427	437 892





COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros

	Note	31/12/2011		31/12/2010	
Produits des activités ordinaires	27	306 922	100%	250 030	100%
Coûts des ventes	28	(236 979)	-77,2%	(221 120)	-88,4%
Frais commerciaux		(24 109)	-7,9%	(21 945)	-8,8%
Frais administratifs et généraux	29	(48 742)	-15,9%	(52 726)	-21,1%
Frais de recherche et développement	30	(4 092)	-1,3%	(5 350)	-2,1%
Gains / (Pertes) de change	31	219	0,1%	7 249	2,9%
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(6 781)	-2,2%	(43 862)	-17,5%
Autres produits et charges opérationnels	34	2 184	0,7%	(2 769)	-1,1%
RESULTAT OPERATIONNEL		(4 597)	-1,5%	(46 631)	-18,7%
Coût de l'endettement financier net	35	(5 947)	-1,9%	(6 146)	-2,5%
Autres produits et charges financiers		8	0,0%	135	0,0%
RESULTAT AVANT IMPOTS		(10 536)	-3,4%	(52 642)	-21,1%
Impôts sur le résultat	36	1 555	0,5%	10 417	4,2%
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(8 981)	-2,9%	(42 225)	-16,8%
dont Résultat net part du groupe		(8 725)	-2,8%	(41 928)	-16,7%
dont Résultat net part des minoritaires		(256)	-0,1%	(297)	-0,1%
<i>Résultat net par action</i>	38	(0,30)		(1,43)	
<i>Résultat net dilué par action</i>	38	(0,30)		(1,43)	





ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En milliers d'euros

	Note	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net		(8 981)	(42 225)
Ecarts de conversion relatifs aux éléments monétaires faisant partie d'investissement net dans des activités à l'étranger		3 919	2 676
Ecarts de conversion des états financiers des filiales		3 255	(549)
Impôts	26	(2 390)	(395)
Total des autres éléments du résultat global		4 784	1 732
Total du résultat global		(4 197)	(40 493)
dont part du Groupe		(3 938)	(40 210)
dont part des minoritaires		(259)	(283)




TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En milliers d'euros

	Note	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net de l'ensemble consolidé		(8 981)	(42 225)
Dotations aux amortissements		18 442	18 944
Dotations / (Reprises) sur provisions (sauf sur actif circulant)		1 495	5 421
Variation de la juste valeur des instruments financiers		(1 126)	97
Pertes et gains de change latents*		1 315	(5 916)
Variation des impôts différés		(3 555)	630
Plus et moins values de cession		(897)	(864)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES		6 693	(23 913)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	40	8 755	74 373
Variation des créances sur opérations de financement	41	1 141	6 776
FLUX NET DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE		16 589	57 236
Acquisitions d'immobilisations		(14 756)	(14 977)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt		2 819	2 640
Incidences des variations de périmètre		-	(251)
Variation des dettes sur immobilisations		(254)	(661)
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(12 191)	(13 249)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-	-
Augmentations de capital en numéraire		-	92
Emissions d'emprunts		18 311	21 757
Remboursements d'emprunts		(42 521)	(92 834)
(Achats) /Ventes d'actions propres			-
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(24 210)	(70 985)
VARIATION DE TRESORERIE		(19 812)	(26 998)
Trésorerie ouverture	42	30 789	47 620
Trésorerie variation cours devises		90	664
Autres variations**			9 503
Trésorerie clôture	42	11 067	30 789
VARIATION DES COMPTES DE TRESORERIE		(19 812)	(26 998)





TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

	Capital	Primes	Réserves Conso- lidées	Résultat de l'exercice	Actions propres	Ecart de conversion	Total part du groupe	Intérêts mino- ritaires	Total
Situation au 1^{er} janvier 2010	4 055	91 953	258 798	(55 326)	(55 655)	(18 784)	225 042	290	225 332
Augmentation de capitale de la société mère	3	89					92	-	92
Affectation du résultat de l'exercice 2009			(55 326)	55 326			-	-	-
Dividendes distribués par la société consolidante							-	-	-
<i>Résultat net de l'exercice</i>				(41 928)			(41 928)	(297)	(42 225)
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>						1 718	1 718	14	1 732
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(41 928)		1 718	(40 210)	(283)	(40 493)
Autres mouvements			726				726	68	794
Situation au 31 décembre 2010	4 058	92 042	204 195	(41 928)	(55 655)	(17 066)	185 650	75	185 725
Augmentation de capitale de la société mère									
Affectation du résultat de l'exercice 2010			(41 928)	41 928					
Dividendes distribués par la société consolidante									
<i>Résultat net de l'exercice</i>				(8 725)			(8 725)	(256)	(8 981)
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>						4 787	4 787	(3)	4 784
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(8 725)		4 787	(3 938)	(259)	(4 197)
Autres mouvements			(806)				(806)	1	(805)
Situation au 31 décembre 2011	4 058	92 042	161 465	(8 725)	(55 655)	(12 279)	180 906	(183)	180 723





NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Note 1	Informations générales.....	95
Note 2	Résumé des principales méthodes comptables.....	95
2.1	Base de préparation des états financiers	95
2.2	Estimations et jugements comptables déterminants.....	96
2.3	Méthodes de consolidation.....	98
2.4	Traitement des comptes et transactions intercompagnies.....	98
2.5	Méthode de conversion des états financiers des filiales étrangères	98
2.6	Conversion des opérations en devises	99
2.7	Regroupements d'entreprises.....	99
2.8	Information sectorielle.....	100
Note 3	Principes et méthodes d'évaluation des principaux agrégats du bilan	100
3.1	Ecart d'acquisition	100
3.2	Immobilisations incorporelles	101
3.3	Immobilisations corporelles	102
3.4	Actifs financiers	103
3.5	Stocks et en-cours	Erreur ! Signet non défini.
3.6	Créances clients.....	104
3.7	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	107
3.8	Actions propres	107
3.9	Engagements de retraite et assimilés	107
3.10	Provisions	108
3.11	Emprunts.....	108
3.12	Impôts différés	Erreur ! Signet non défini.
Note 4	Gestion des risques financiers.....	109
Note 5	Principes et méthodes d'évaluation du compte de résultat	110
5.1	Reconnaissance des produits	110
5.2	Coûts des ventes	111
5.3	Frais commerciaux.....	111
5.4	Frais administratifs et généraux.....	111
5.5	Frais de recherche et développement	111
5.6	Autres produits et charges opérationnels	112
5.7	Résultat opérationnel.....	112
5.8	Coût de l'endettement financier net.....	112
5.9	Autres produits et charges financiers.....	112
5.10	Résultats par action.....	112
Note 6	Périmètre de consolidation.....	112
Note 7	Variations de périmètre.....	113
Note 8	Ecart d'acquisition.....	114
Note 9	Immobilisations incorporelles.....	116
Note 10	Immobilisations corporelles.....	116
Note 11	Actifs financiers	117
Note 12	Stocks et en-cours.....	117





Note 13	Créances clients et comptes rattachés	118
Note 14	Autres actifs.....	120
Note 15	Créances par échéance	120
Note 16	Gestion du risque de change.....	121
Note 17	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	121
Note 18	Instruments dérivés	121
Note 19	Capital social et primes d'émission	122
Note 20	Emprunts et dettes financières	123
Note 21	Gestion du risque de taux	125
Note 22	Provisions	125
Note 23	Engagements de retraite et assimilés	126
Note 24	Dettes par échéance	127
Note 25	Autres passifs courants.....	127
Note 26	Impôts différés	128
Note 27	Produits des activités ordinaires.....	129
Note 28	Coûts des ventes.....	130
Note 29	Frais administratifs et généraux.....	130
Note 30	Frais de recherche et développement.....	130
Note 31	Gains et pertes de change.....	130
Note 32	Charges par nature du résultat opérationnel courant.....	131
Note 33	Charges de personnel	131
Note 34	Autres produits et charges opérationnels.....	131
Note 35	Coût de l'endettement financier net.....	132
Note 36	Impôts sur les résultats.....	132
Note 37	Rapprochement entre charge d'impôt réelle et théorique.....	133
Note 38	Résultats par action	133
Note 39	Information sectorielle	134
Note 40	Détail de la variation du besoin en fonds de roulement.....	138
Note 41	Détail de la variation des créances sur opérations de financement	139
Note 42	Composantes de la trésorerie	139
Note 43	Transactions avec les parties liées	139
Note 44	Engagements hors bilan.....	140
Note 45	Engagements hors bilan donnés dans le cadre du Droit individuel à la formation	141
Note 46	Effectif moyen du Groupe.....	141





Note 1 Informations générales

Haulotte Group S.A. fabrique et distribue par l'intermédiaire de ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») des nacelles et des plateformes élévatrices de personnes.

Haulotte Group est également présent sur le secteur de la location de matériel d'élévation de personnes et de levage.

Haulotte Group S.A. est une société anonyme enregistrée à Saint-Etienne (France) et son siège social est à L'Horme. La société est cotée à la Bourse de Paris Compartiment B (Mid-caps).

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2011 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Haulotte Group S.A. le 7 mars 2012. Ils sont exprimés en milliers d'Euros (K€).

Note 2

Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf mention particulière, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1 Base de préparation des états financiers

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et en application du Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2011.

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm). Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est-à-dire les IFRS, les normes comptables internationales (IAS) et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC).

Les états financiers consolidés ont été élaborés selon le principe du coût historique, à l'exception de certains éléments notamment les actifs et passifs financiers qui sont évalués à la juste valeur.

Amendements et interprétations aux normes publiées entrant en vigueur en 2011

L'application depuis le 1^{er} janvier 2011 des normes, amendements et interprétations suivants est sans impact sur les états financiers du Groupe :

- IAS 1 – Présentation des états financiers – Amendements Améliorations des IFRS (05/10) : Informations à fournir sur la variation des autres éléments du résultat global
- IAS 24 révisée – Information relative aux parties liées
- Procédure d'amélioration annuelle des IFRS 2010





Le Groupe n'est pas concerné par les autres textes adoptés par l'Union européenne et applicables obligatoirement depuis le 1^{er} janvier 2011.

Nouveaux textes non appliqués par anticipation

Le Groupe n'a anticipé aucun des nouveaux textes adoptés par l'Union Européenne en date de clôture qui ne sont applicables qu'aux exercices ouverts après le 1er janvier 2011.

Le texte suivant, adopté par l'Union Européenne, sera applicable au Groupe à compter du 1er janvier 2012 :

- IFRS 7 – amendements

Nouveaux textes non encore adoptés par l'Union Européenne

L'impact potentiel des principaux textes publiés par l'IASB ou l'IFRIC mais n'ayant pas encore fait l'objet d'une adoption par l'Union européenne en date de clôture est en cours d'analyse. Les normes susceptibles d'avoir un impact sur les comptes du Groupe sont principalement l'amendement d'IAS 19 et IFRS 9.

Aucune application anticipée n'est envisagée à ce stade.

2.2 Estimations et jugements comptables déterminants

2.2.1 Hypothèses clés et appréciations

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations sont fondées sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'évènements jugés raisonnables au vu des circonstances. Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

Les principales sources d'incertitudes relatives aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur les aspects suivants :

- les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition (cf. note 3.1),
- l'appréciation du risque de contrepartie client : l'évaluation de la valeur recouvrable des créances clients (cf note 3.6) se fonde sur la capacité du Groupe à récupérer les équipements en cas de défaillance du client et à les écouler à une valeur déterminée. Cette valeur de revente est estimée sur la base de l'historique des ventes de machines d'occasion réalisées par le Groupe depuis plusieurs années. La cohérence de ces valeurs avec les cotations des actifs d'occasion généralement admises sur le marché est également vérifiée.

Il n'existe pas à ce jour d'éléments susceptibles de remettre en cause l'évaluation de cette valeur recouvrable et notamment la validité des cotes des équipements d'occasion. Toutefois, une dégradation à l'avenir des valeurs de marché des machines d'occasion est susceptible d'entraîner la constatation de dépréciations complémentaires des comptes clients,





- la valeur de réalisation des stocks (cf. note 3.5): la valeur nette de réalisation des stocks d'encours et de produits finis au 31 décembre 2011 déterminée sur la base de transactions observées et fonction du millésime de fabrication des machines, reste nettement supérieure à leur coût de revient,
- l'appréciation du caractère préférentiel des valeurs résiduelles garanties : le traitement comptable associé aux transactions assorties de telles garanties (cf. note 3.6.2) repose sur le postulat quasiment systématiquement vérifié à ce jour de l'attractivité de l'option de rachat de l'équipement à la valeur résiduelle offerte au client par rapport aux valeurs observées sur le marché de l'occasion. Si ce postulat n'était plus confirmé, le traitement comptable des transactions futures devrait être adapté en conséquence.

Les valeurs nettes de réalisation des stocks ainsi que la valeur de revente par le Groupe des équipements en cas de reprise des machines aux clients défaillants ont été déterminées afin de tenir compte du délai nécessaire à l'écoulement des stocks actuels.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses concernent également les éléments suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations (cf. note 3.3),
- l'évaluation des provisions, notamment pour garantie constructeur (cf. note 3.10) et pour engagements de retraites (cf. note 3.9),
- la reconnaissance d'impôts différés actifs (cf. note 3.12).

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

2.2.2 Evaluation des risques et incertitudes significatives pouvant avoir un impact significatif sur Haulotte Group

L'exercice 2011 a été marqué par une augmentation des ventes dans toutes les zones géographiques.

Le niveau de vente reste cependant sensible aux restrictions de crédit sur les marchés financiers. La crise financière actuelle a eu un impact tout au long de l'année 2011 et pèsera encore sur les ventes en 2012. Haulotte Group assurera, pour ses clients stratégiques, le financement d'une partie des ventes, tout en maintenant un niveau de risque client raisonnable.

Le niveau de marge reste impacté par le faible niveau des volumes et par des prix de vente sous pression, notamment auprès des grands comptes européens.

Le taux de change Euro/dollar reste handicapant par rapport à nos concurrents américains et réduit nos marges dans les zones Asie et Amérique du Nord et du Sud.

Les stocks anciens ont pratiquement tous été vendus au cours de 2011 et les niveaux de production augmentés dans toutes les usines. Le groupe a mis fin aux mesures exceptionnelles prises en 2009-2010 : chômage partiel, blocage des rémunérations,

Malgré un certain attentisme de la part des grands loueurs européens depuis la fin de l'été 2011, le besoin de renouvellement des parcs en Europe et la bonne orientation des marchés émergents





soutiennent les perspectives d'activité pour cette année et devrait permettre à Haulotte Group d'afficher une croissance à deux chiffres en 2012.

Au 31 décembre 2011, l'encours sur les lignes de crédit syndiqué se monte à 134,5 M€, et le montant disponible pour un tirage complémentaire s'élève à 9,4 M€. La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élèvent à la fin de l'exercice à 16,4 M€. Suite au non respect des ratios financiers au 31 décembre 2011, Haulotte Group a trouvé un accord avec ses banquiers pour prolonger la période de suspension de certains covenants jusqu'au 30 Juin 2012

Des discussions sont en cours avec le pool bancaire afin de renégocier les échéances et conditions du crédit syndiqué dont l'échéance finale est prévue en juillet 2013(Voir aussi en note 4.d).

2.3 Méthodes de consolidation

Les filiales dans lesquelles Haulotte Group S.A. dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée en note 6.

2.4 Traitement des comptes et transactions intercompagnies

Les comptes et transactions entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés.

2.5 Méthode de conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise fonctionnelle de la société consolidante, Haulotte Group S.A., est l'Euro qui est également retenu comme devise de présentation des comptes consolidés.

Les états financiers des sociétés étrangères sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (Euro), sont convertis dans la monnaie de présentation selon les règles suivantes :

- Conversion des éléments d'actif et de passif au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice,
- Conversion des éléments du compte de résultat au cours de change moyen de l'exercice (moyenne des 12 taux mensuels) à moins que les cours de change connaissent des fluctuations importantes et qu'en conséquence, l'utilisation du cours moyen pour une période ne soit pas appropriée.

Les différences de conversion résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres et ventilées entre la part du Groupe et la part des minoritaires.





En cas de cession d'une entité, les écarts de conversion qui étaient comptabilisés en autres éléments du résultat global sont reclassés des capitaux propres en résultat de la période (comme un ajustement de reclassement) lors de la comptabilisation du profit ou de la perte résultant de la sortie.

Les écarts d'acquisition sont suivis dans la devise de la filiale concernée. Ils doivent donc être libellés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale et être convertis au cours de clôture.

2.6 Conversion des opérations en devises

Les opérations libellées en devises sont converties par la filiale dans sa monnaie fonctionnelle au taux de change du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de la clôture à chaque arrêté comptable.

Les gains et les pertes résultant de la conversion sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes de change » du résultat opérationnel à l'exception des montants assimilables à des investissements nets à l'étranger, tels que définis par la norme IAS 21, pour lesquels les variations de conversion sont comptabilisées en autres éléments du résultat global.

2.7 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus après le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 révisée, « Regroupements d'entreprises » :

- Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels repris sont comptabilisés à leur juste valeur en date d'acquisition, sous réserve qu'ils respectent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 révisée. En revanche, un actif non courant, (ou groupe d'actifs destinés à être cédés) acquis qui est classé comme détenu en vue de la vente à la date d'acquisition est évalué à sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Seuls les passifs de l'entité acquise sont pris en compte : ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'acquise si celle-ci n'a pas une obligation de procéder à cette restructuration en date d'acquisition. Les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus.
- L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables est comptabilisé en tant que goodwill. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat (cf. note 3.1).
- Lors de chaque acquisition, le Groupe peut opter pour la comptabilisation d'un goodwill dit « complet », c'est-à-dire que ce dernier est calculé en prenant en compte la juste valeur des intérêts minoritaires en date d'acquisition, et non pas uniquement leur quotepart dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise.
- Lorsque le Groupe a réalisé une acquisition à des conditions avantageuses, un profit est comptabilisé en Produits opérationnels non courants si le montant est significatif.
- Tout ajustement de prix potentiel est estimé à sa juste valeur en date d'acquisition et cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie du goodwill qu'en cas de nouvelles informations liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure





où l'évaluation était encore présentée comme provisoire (période d'évaluation limitée à 12 mois) ; tout ajustement ultérieur ne répondant pas à ces critères est comptabilisé en dette ou en créance en contrepartie du résultat du Groupe.

- En cas d'acquisition par étapes, l'acquisition du contrôle sur l'acquise déclenche la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue par le Groupe en contrepartie du Résultat opérationnel non courant si le montant est significatif.

2.8 Information sectorielle

Le Groupe a identifié le principal décideur opérationnel de l'entité comme étant le Comité Exécutif. Le Comité revoit le reporting interne du Groupe afin d'évaluer sa performance et de décider de l'allocation des ressources. Sur la base de ce reporting, la direction a déterminé les secteurs opérationnels.

Le Comité analyse l'activité à la fois d'un point de vue géographique et en fonction des principales branches d'activité du Groupe. Ces branches d'activité sont :

- la fabrication et la commercialisation de matériel de levage,
- la location de matériel de levage,
- les services (pièces de rechange, réparations et financement).

Par ailleurs, ces activités sont, d'une manière globale, analysées sur une base géographique (Europe, Amérique du Nord, Amérique Latine, Asie/Pacifique).

Le reporting interne utilisé par le Comité Exécutif est basé sur la présentation comptable des comptes suivant les principes IFRS, et inclut l'ensemble des activités du Groupe.

Les principaux indicateurs de performance revus par le Comité Exécutif sont le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel, la charge d'amortissement. Par ailleurs, le Comité suit les principaux agrégats du bilan : immobilisations corporelles, créances clients, créances sur opérations de financement, stocks, fournisseurs, emprunts.

Les éléments relatifs au résultat financier ou plus généralement non opérationnels, ainsi que le suivi des éléments spécifiques à la consolidation (impôts...) sont suivis de manière centrale sans être décomposés par activité ou secteur géographique et ne sont donc pas inclus dans cette information sectorielle.

Le Groupe n'a pas identifié de clients représentant plus de 10% de ses produits des activités ordinaires.

Note 3 principaux agrégats du bilan

Principes et méthodes d'évaluation des

3.1 Ecarts d'acquisition

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date d'acquisition.

Le goodwill est inscrit à l'actif du bilan sous la rubrique « écart d'acquisition ».

L'écart d'acquisition négatif, ou badwill est comptabilisé immédiatement en résultat opérationnel de l'exercice d'acquisition et au plus tard dans un délai de 12 mois, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs et passifs acquis.





Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis mais soumis à un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwill sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Trois UGT ont été définies par le Groupe :

- UGT Amérique du Nord regroupant les filiales Haulotte US et BilJax,
- Les filiales de location du Groupe représentant chacune une UGT indépendante,
- Les filiales de production et de distribution du Groupe regroupées au sein d'une même UGT.

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur. Les bases d'évaluation de la valeur d'utilité reposent sur des business plan établis sur plusieurs années dont les flux sont extrapolés au-delà et actualisés, ou pour certaines filiales de location sur l'estimation de la valeur de marché des actifs de location.

Les dépréciations des goodwill sont irréversibles.

Les produits et charges résultant respectivement de la comptabilisation des écarts d'acquisition négatifs et des dépréciations des écarts d'acquisition positifs sont enregistrés en autres charges et produits opérationnels.

3.2 Immobilisations incorporelles

a) Frais de développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts encourus sur les projets de développement (conception de produits nouveaux ou améliorés) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont remplis :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet est établie,
- la direction montre son intention d'achever le projet,
- l'entité a la capacité d'utiliser ou de vendre cet actif incorporel,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- il existe des ressources techniques, financières appropriées pour achever le projet,
- le coût de cet actif peut être mesuré de manière fiable.

Les autres dépenses de développement ne remplissant pas ces critères sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont réalisées. Les coûts de développement précédemment comptabilisés en charges ne sont pas comptabilisés en immobilisations au cours des périodes ultérieures.

Les frais de développement immobilisés sont amortis à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service, de façon linéaire, sur la durée d'utilité de l'actif soit entre 2 et 5 ans.

Conformément à IAS 36, les coûts de développement portés à l'actif et non encore totalement amortis sont soumis à un test annuel de dépréciation, dès lors que des indices de pertes de valeur (avantages





économiques obtenus inférieurs à ceux projetés initialement) sont identifiés. Une comparaison entre la valeur capitalisée des coûts de développement et les flux de trésorerie projetés sur un horizon entre 2 et 5 ans est réalisée afin de déterminer le montant éventuel de la dépréciation à constater.

b) *Autres immobilisations incorporelles*

Les autres immobilisations incorporelles (logiciels, brevets...) sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais accessoires et frais financiers.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 7 ans.

3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition net des remises et frais engagés pour mettre l'actif en état de marche ou à leur coût de production. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les immobilisations sont amorties sur leur base amortissable (valeur brute moins valeur résiduelle), à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service. L'amortissement s'effectue sur la durée d'utilité représentant le rythme de consommation des avantages économiques futurs générés par l'immobilisation.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à la valeur recouvrable lorsque la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre. Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est mis au rebut.

Conformément à la norme IAS 17, les acquisitions d'immobilisations effectuées sous forme de crédit-bail sont comptabilisées à l'actif pour leur juste valeur, ou si elle est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location et amorties selon les mêmes durées que celles décrites ci-dessous. Si les contrats transfèrent à Haulotte la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, ils correspondent alors aux principaux indicateurs retenus par la norme IAS 17 (option d'achat, durée du bail représentative de la durée de vie du bien, valeur actualisée des paiements minimaux proche de la juste valeur du bien loué à la date de conclusion du bail).

Les paiements au titre de la location financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les contrats qualifiés de location simple ne font pas l'objet de retraitement.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis selon la méthode linéaire compte tenu de leur durée d'utilité estimée comme suit :





	Durée
Bâtiments industriels :	
Structure	30 à 40 ans
Autres composants	10 à 30 ans
Aménagements des constructions	
Structure	10 à 40 ans
Autres composants	5 à 20 ans
Installations industrielles	5 à 20 ans
Autres installations et outillages	3 à 20 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique et bureautique	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture.

Les plus ou moins values de cessions des immobilisations sont comptabilisées en autres produits et charges opérationnels.

3.4 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- Les actifs détenus jusqu'à échéance
- Les actifs évalués en juste valeur par le résultat
- Les actifs disponibles à la vente
- Les prêts et créances (hors clients).

Le Groupe porte essentiellement des actifs financiers de la catégorie 4 soit « les prêts et créances ». Ils sont comptabilisés à la juste valeur du prix payé ajusté des coûts d'acquisition à la date d'entrée et au coût amorti à chaque clôture, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute perte de valeur de ces actifs est comptabilisée immédiatement en compte de résultat. Etant donnée l'échéance à court terme de ces actifs financiers, leur juste valeur est équivalente à leur valeur comptable. Lorsque certains de ces actifs ont une échéance supérieure à un an, ces actifs financiers sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition, représentatif de leur coût d'acquisition, en l'absence d'un marché actif.

Les instruments dérivés utilisés par le Groupe font l'objet d'une note distincte (note 4).

3.5 Stocks et encours

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure :

- Le coût des stocks de matières et fournitures correspond à leur coût d'acquisition, la méthode du coût unitaire moyen pondéré est utilisée,





- Le coût des stocks de produits finis et en-cours incorpore les charges directes et indirectes de production (sur la base d'une capacité d'exploitation normale),
- Les stocks de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (pièces de rechanges) ou à leur valeur de reprise (machines d'occasion),
- La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé aux conditions normales d'exploitation, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente du bien ou de sa remise en état.

Une dépréciation est constatée quand la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable des stocks définies ci-dessus.

3.6 Créances clients

Quatre cas sont à distinguer :

- Les créances issues de transactions dont le financement est assuré directement par les clients (3.6.1) sans que le Groupe n'accorde de garantie aux établissements financiers assurant le financement de ces clients.
- Les créances issues de transactions pour lesquelles Haulotte Group accorde des garanties à l'organisme de financement du client (3.6.2).
- Les créances issues de contrats de location financement avec Haulotte Group (3.6.3).
- Les créances issues de transactions de crédit bail adossé (3.6.4).

Ces types de transactions relèvent de traitements comptables différents détaillés ci-après.

3.6.1 Ventes sans garantie accordée par le Groupe

Les créances sont enregistrées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Elles sont comptabilisées ultérieurement à leur coût amorti à l'aide de la méthode du TIE, déduction faite des dépréciations.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation dès lors que des éléments faisant présumer un risque réel et sérieux de non recouvrement sont identifiés. La dépréciation est calculée en comparant la valeur de la créance à la date à laquelle le risque de non recouvrement est identifié et la valeur des équipements représentatifs de la créance à cette même date. Cette politique de dépréciation repose sur les deux éléments suivants :

- les biens représentatifs des créances peuvent être récupérés par Haulotte Group en cas de défaillance du client, ceci étant contractuellement défini,
- une connaissance précise des valeurs de marché des équipements.

Ces valeurs de marché sont estimées sur la base d'historique de ventes d'équipements d'occasion réalisées par le Groupe au cours des dernières années et corroborées avec les cotations issues des pratiques du marché.





3.6.2 Ventes avec garanties accordées par le Groupe

Conformément aux pratiques du secteur, Haulotte Group accorde des garanties aux organismes financiers proposant des solutions de financement à ses clients. Dans ces cas, Haulotte Group cède l'équipement à l'organisme financier qui contracte ensuite avec le client utilisateur final de l'équipement :

- soit une vente à crédit,
- soit une location financement.

Les garanties consenties par Haulotte Group peuvent être de plusieurs types, en fonction des contrats cadres conclus avec les organismes financiers et du niveau de risque attribué au client par l'organisme financier. Les différentes formes de garanties accordées par Haulotte sont rappelées ci-après :

Garantie sous forme d'engagement de poursuite de loyers : Haulotte Group s'engage auprès de l'organisme financier à se substituer au débiteur en cas de défaillance, en prenant en charge dès les premiers incidents de paiement l'intégralité du capital restant dû par le débiteur. Haulotte Group dispose d'un droit de récupération des équipements en contrepartie de sa substitution au débiteur défaillant.

Garantie sous forme d'abondement à un pool de risques : dans ce cas, une partie du montant de la vente à l'organisme de financement est abondée dans un fonds de garantie destiné à couvrir les éventuelles défaillances futures des débiteurs. Le montant maximal du pool est fixé mais permet en cas de défaillance d'un client éligible au pool d'assurer à l'organisme financier le recouvrement total de sa créance.

Garantie sous forme d'abondement à un pool de risque couvrant un montant fixé par créance : comme dans le cas précédent, le montant maximal du pool est fixé mais le recours de l'organisme financier est défini créance par créance. L'organisme financier confirme à chaque arrêté comptable le montant de son recours créance par créance.

Garantie sous forme d'engagements de rachat de l'équipement : la valeur résiduelle des biens est déterminée à la conclusion du contrat entre l'organisme financier et le client utilisateur. A l'issue du contrat, Haulotte Group est engagé à racheter les biens aux organismes financiers à cette valeur prédéterminée. Par ailleurs, Haulotte Group propose systématiquement à ses clients la possibilité d'acquérir l'équipement concerné à un prix égal à cette même valeur résiduelle.

Au plan comptable, les trois premiers types de garanties associées aux différents contrats conclus entre l'organisme financier et le client utilisateur sont analysés en substance :

- comme un emprunt octroyé au client final par Haulotte Group, contrat cédé à l'organisme financier pour obtenir le financement de la vente (cas de la vente à crédit),
- comme un contrat de location financement entre Haulotte Group et le client final, contrat cédé à l'organisme financier pour obtenir le financement de la vente (cas de la location financement).

L'analyse des garanties accordées par Haulotte Group dans le cadre des contrats ci-dessus au regard des dispositions de la norme IAS 39 démontre que l'essentiel des risques et avantages liés aux créances cédées aux organismes financiers (risque de crédit, de décalage de paiement notamment) ne sont pas transférés dans le cas de garanties sous forme d'engagement de poursuite de loyers ou d'abondement à un pool de risque.





Ainsi pour les contrats assortis de ce type de garantie, le traitement comptable suivant est retenu : comptabilisation d'une créance (dénommée « créance sur opérations de financement » au bilan) et d'une dette financière (dénommée « dette sur opérations de financement » au bilan) d'un montant égal au capital restant dû par le client final à l'organisme financier. Ces créances et ces dettes s'éteignent au rythme des paiements des loyers par le client à l'organisme financier.

Toutefois, dans le cas d'une garantie avec abondement à un pool de risque destiné à couvrir un montant fixe par créance, le montant comptabilisé en créance et en dette est limité au montant du recours que peut exercer l'organisme financier vis-à-vis de Haulotte Group et non à l'intégralité de la créance « cédée ».

Haulotte Group évalue à chaque arrêté comptable les risques de mise en œuvre des garanties ainsi accordées à l'examen des incidents de paiements qui auraient été déclarés par les organismes financiers. Une dépréciation des créances est alors constatée selon les mêmes principes de détermination que ceux énoncés dans la note 3.6.1.

Pour ce qui concerne le 4^{ème} type de garanties accordées, les engagements de rachats des équipements, l'analyse des valeurs de rachats accordées démontre que l'essentiel des risques et avantages ont été transférés. En effet, le client final exerce dans la quasi-totalité des cas l'option qui lui est offerte par Haulotte Group de racheter les équipements pour le montant de la valeur résiduelle à la fin de son contrat avec l'organisme financier, cette option étant attractive/préférentielle. Les engagements contractés par Haulotte Group sont mentionnés en engagements hors bilan pour le montant des valeurs résiduelles garanties.

3.6.3 Contrats de location financement

Des contrats de vente à crédit ou de location sont également conclus directement entre Haulotte Group et ses clients sans l'intermédiation d'organismes financiers. L'analyse de ces contrats au regard des dispositions de la norme IAS 17 conduit à les qualifier de contrats de location financement dans la mesure où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des équipements est bien transférée aux preneurs.

Le traitement comptable de ces opérations est le suivant :

- la vente de l'équipement est constatée dans la rubrique « produit des activités ordinaires » du compte de résultat à la date de la signature du contrat par les parties,
- une créance d'exploitation (incluse au niveau des « créances sur opérations de financement » au bilan) est constatée vis-à-vis du client final ventilée en actif courant pour la fraction des loyers devant être encaissée à moins d'un an et en actif non courant pour le solde,
- au cours des exercices suivants, le paiement reçu du client au titre de la location ou de la vente à crédit est affecté en un produit financier et un amortissement de la créance.

3.6.4 Contrats de crédit-bail adossé

Haulotte Group a par le passé réalisé un volume significatif de ventes d'équipements par le biais de contrats de crédit bail adossé.





Le crédit bail adossé consiste à vendre les équipements à un organisme financier, à lui louer ces équipements par le biais d'un contrat de crédit bail puis à les donner en sous location à l'utilisateur final. L'analyse en substance des opérations amont et aval conduit à les qualifier de contrats de location financement.

Haulotte Group n'a plus recours à ce mode de contrats et les montants mentionnés dans les opérations de financement (note 13) reflètent les opérations passées non encore dénouées.

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2005 et 2006, les dettes liées au crédit bail adossé ont fait l'objet d'un refinancement global et le strict adossement des créances et des dettes de crédit bail a disparu. La dette vis-à-vis de l'organisme de crédit bail est remplacée par l'emprunt contracté par le Groupe au titre du refinancement et le remboursement de cet emprunt se substitue aux loyers versés à l'organisme financier.

3.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités et les valeurs mobilières de placement. Ces dernières sont essentiellement constituées de Sicav monétaires et de dépôts à terme.

Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les dépôts à terme ont fait l'objet d'un calcul des intérêts à recevoir pour la période comprise entre la date de souscription et la date de clôture.

3.8 Actions propres

Les titres de Haulotte Group S.A. acquis dans le cadre des programmes de rachat par le Groupe (contrat de liquidité affecté à l'animation du cours et mandat de rachat d'actions) sont inscrits en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé en compte de résultat lors de l'achat, de la cession, de l'émission ou de l'annulation des actions propres.

3.9 Engagements de retraite et assimilés

Le Groupe provisionne les engagements en matière de retraite et assimilés vis à vis de ses salariés ainsi que les médailles du travail. Haulotte Group dispose de régimes à prestations définies. Les engagements correspondants ont été estimés selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière, en tenant compte des dispositions légales et des conventions collectives et en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de taux d'actualisation, de la rotation du personnel, des tables de mortalité et d'hypothèses d'augmentation de salaires et d'inflation.





Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont intégralement comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ces écarts sont dégagés.

3.10 Provisions

De façon générale, des provisions sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un évènement passé,
- qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provision garantie

Le Groupe accorde sur ses produits une garantie constructeur à ses clients. Les coûts de garantie prévisibles relatifs aux produits déjà vendus font l'objet d'une provision statistique sur la base des données historiques. La période de garantie est généralement comprise entre 1 et 2 ans. Le cas échéant, une provision est comptabilisée au cas par cas pour couvrir des risques d'appels en garantie plus spécifiques.

Litiges

D'autres provisions sont également constituées dans le respect des principes indiqués ci-dessus en cas de litiges, de fermetures de site le cas échéant ou de tout autre évènement répondant à la définition d'un passif. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

D'une manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires, ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

3.11 Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement maintenus à leur coût amorti, calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

3.12 Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passifs, sur les retraitements pratiqués dans les comptes consolidés ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. Ils sont calculés selon la méthode du report variable société par société en utilisant les taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.





Les actifs d'impôts différés résultant des différences temporaires ou des reports fiscaux déficitaires sont constatés s'il existe une réelle probabilité d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités appartiennent au même groupe fiscal et si elles disposent d'un droit exécutoire à les compenser.

Note 4

Gestion des risques financiers

a) Risque de change

Une part significative des ventes de Haulotte Group est réalisée dans des monnaies autres que l'Euro, en particulier le Dollar américain ou la Livre britannique. Ces ventes en devises sont réalisées principalement par les filiales du Groupe dans leur monnaie fonctionnelle, ne générant pas de risque de change transactionnel à leur niveau.

Les principales sources de risque de change de Haulotte Group sont donc liées aux flux de facturation inter-compagnies entre les sociétés du Groupe lorsqu'elles facturent ou achètent des produits ou services dans une devise autre que leur devise fonctionnelle (flux d'exportation des filiales de production localisées en zone Euro et exportant dans la devise locale des filiales de commercialisation).

La gestion de cette exposition est gérée par Haulotte Group SA. Les positions de change transactionnelles ouvertes au bilan sont couvertes partiellement dans les principales devises par l'intermédiaire d'instruments financiers simples (vente/achat à terme devise contre Euro).

b) Risque de taux

Le Groupe privilégie un endettement à taux variable permettant plus de souplesse. Pour se couvrir contre les risques de fluctuation des taux d'intérêts, le Groupe saisit les opportunités de marché en fonction de l'évolution des taux. Il n'y a pas de couverture systématique du risque de taux.

Pour la couverture des risques de marché (taux et risque de change) Haulotte Group a recours à des instruments financiers dérivés. Ces dérivés sont destinés à couvrir la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés (couverture de juste valeur) ou de flux futurs (couverture de flux de trésorerie). Néanmoins, dans la mesure où les instruments financiers détenus par Haulotte Group ne satisfont pas strictement aux conditions de la comptabilité de couverture, les variations de leur juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Conformément aux dispositions des normes IAS 32 et 39, les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur de ces contrats est déterminée à l'aide de modèles de valorisation tels que fournis par les banques auprès desquelles les instruments sont souscrits et peut être considérée de niveau 2 au sens de la norme IFRS7 (niveau 2 : évaluation faisant appel à des techniques de valorisation simples s'appuyant sur des données de marché observables).

c) Risque de crédit

Le risque de crédit provient essentiellement des expositions de crédits aux clients, notamment des créances non réglées et des transactions engagées.





Afin de limiter ce risque, le Groupe a mis en place des procédures de notation (interne ou indépendante) destinées à évaluer la qualité de crédit des clients (nouveaux ou anciens) sur la base de leur situation financière, des données historiques de paiement et tout autre facteur pertinent.

Le risque de crédit est également limité par le fait qu'en cas de défaut de paiement des clients, Haulotte Group dispose de la possibilité de récupérer les biens représentatifs des créances. Les dépréciations de créances sont déterminées selon ce principe (cf. note 3.6).

d) Risque de liquidité

La gestion de trésorerie de Haulotte Group est centralisée. L'équipe centrale gère le financement courant et prévisionnel de la société mère et des filiales.

L'ensemble des excédents de trésorerie est placé par la société mère, à des conditions de marché, en SICAV monétaires ou comptes de dépôt à terme sans risque sur le montant du capital.

Renégociation des conditions de crédit syndiqué :

L'avenant du contrat de crédit syndiqué signé en juin 2010 actait l'ouverture d'une période de suspension des tests de ratios financiers prévus au contrat initial jusqu'au 31 décembre 2011. Cette période est donc aujourd'hui achevée.

Du fait de la clause d'exigibilité anticipée en cas de non-respect de certains ratios financiers, et certains de ces ratios n'étant pas respectés au 31 décembre 2011, les en-cours sur le contrat d'emprunt syndiqué ont été présentés en dettes financières à court terme dans leur intégralité.

Haulotte Group a d'ores et déjà trouvé un accord avec ses banquiers afin de prolonger la période de suspension des tests de ratios financiers jusqu'au 30 juin 2012. Des discussions sont en cours avec le pool bancaire afin de renégocier les échéances et conditions du crédit syndiqué dont l'échéance finale est prévue en juillet 2013.

Ces négociations, initiées sur le premier trimestre 2012, permettent d'envisager avec sérénité de satisfaire aux prochaines demandes de remboursement de l'exercice et de disposer d'une trésorerie suffisante pour assurer la continuité d'exploitation sur les douze prochains mois (voir aussi en Note 2.2.2 et Note 20).

Note 5 Principes et méthodes d'évaluation du compte de résultat

5.1 Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires comprennent la vente de biens et services, constituée notamment par :

- les ventes autofinancées par le client,
- les ventes réalisées dans le cadre du crédit-bail adossé ainsi que les revenus financiers correspondants (cf. note 3.6),





- les ventes assorties de garanties consenties par Haulotte Group pour l'obtention du financement par le client (cf. note 3.6),
- les ventes dans le cadre d'accord de recommercialisation avec les institutions financières qui ont repris des équipements suite à la défaillance de leurs clients,
- les locations de matériels,
- les prestations de services.

Les ventes de biens sont comptabilisées nettes de taxe sur la valeur ajoutée, à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété qui correspond généralement à la date d'expédition des produits aux clients après l'obtention d'assurance suffisante quant au règlement prévu contractuellement.

Les produits financiers perçus dans le cadre des contrats de location financement sont comptabilisés en fonction du taux d'intérêt effectif.

Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle les services sont rendus.

5.2 Coûts des ventes

Les coûts des ventes comprennent les coûts directs et indirects de production, les variations de stocks, les dépréciations des stocks, les coûts de la garantie, les variations de juste valeur des instruments de couverture des opérations en devises ainsi que les charges d'intérêts payés dans le cadre des opérations de crédit-bail adossé.

5.3 Frais commerciaux

Ce poste comprend notamment les frais liés à la fonction commerciale.

5.4 Frais administratifs et généraux

Ce poste comprend les coûts indirects de location, les frais administratifs et de direction, et les augmentations / diminutions de dépréciation des comptes clients.

5.5 Frais de recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les frais de développement sont comptabilisés en charge de la période sauf s'ils satisfont aux critères de capitalisation énoncés par l'IAS 38 (cf. note 3.2.a). Il s'agit des dépenses engagées sur des projets de développement de nouvelles catégories de machines ou de nouveaux composants jugés techniquement viables et dont il est probable qu'ils généreront des avantages économiques.





5.6 Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique comprend :

- les plus ou moins values de cession (à l'exclusion de celles réalisées par les sociétés de location considérées comme des ventes de machines d'occasions et classées en chiffre d'affaires),
- la dépréciation des coûts de développement capitalisés,
- les produits ou charges relatifs à des litiges, inhabituels, anormaux ou peu fréquents,
- la dépréciation des écarts d'acquisition.

5.7 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel regroupe l'ensemble des charges et produits directement liés aux activités du Groupe, que ces éléments soient des éléments récurrents du cycle d'exploitation ou qu'ils résultent d'évènements ou de décisions ponctuels ou inhabituels.

5.8 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend le coût de l'endettement brut qui inclut principalement les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif - TIE) ainsi que les variations de juste valeur des instruments financiers destinés à couvrir les risque de taux.

5.9 Autres produits et charges financiers

La rubrique autres produits et charges financiers comprend les rendements perçus sur placements de trésorerie (produits d'intérêts, plus ou moins value de cessions de valeur mobilière de placement...).

5.10 Résultats par action

Le résultat net de base par action présenté en pied de compte de résultat est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice revenant à Haulotte Group S.A. et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de ce même exercice, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions auto détenues.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif potentiel des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les options de souscriptions d'actions.

Note 6 Périmètre de consolidation

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2011 sont les suivantes :





Entités	Pays	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Haulotte Group S.A.	France	Mère	
Haulotte France Sarl	France	99,99%	Intégration globale
Haulotte Services France	France	99,99%	Intégration globale
TELESCOPELLE S.A.S	France	100%	Intégration globale
Access Rentals (UK) Ltd.	Angleterre	100%	Intégration globale
Haulotte Access Equipment Manufacturing (Changzhou) Co., Ltd.	Chine	100%	Intégration globale
Haulotte Argentina S.A.	Argentine	95%	Intégration globale
Haulotte Arges S.R.L.	Roumanie	100%	Intégration globale
Haulotte Australia Pty. Ltd.	Australie	100%	Intégration globale
Haulotte Cantabria S.L.	Espagne	100%	Intégration globale
Haulotte Do Brazil LTDA	Brésil	99,98%	Intégration globale
Haulotte Hubarbeitsbühnen GmbH	Allemagne	100%	Intégration globale
Haulotte Iberica S.L.	Espagne	98,71%	Intégration globale
Haulotte Italia S.R.L.	Italie	99%	Intégration globale
Haulotte Mexico SA de CV	Mexique	95%	Intégration globale
Haulotte Services SA de CV	Mexique	95%	Intégration globale
Haulotte Middle East FZE	Dubaï	100%	Intégration globale
Haulotte Netherlands B.V.	Pays-Bas	100%	Intégration globale
Haulotte Polska SP Z.O.O.	Pologne	100%	Intégration globale
Haulotte Portugal, plataformas de elevação, Unipessoal, LDA	Portugal	98,71%	Intégration globale
Haulotte Scandinavia AB	Suède	100%	Intégration globale
Haulotte Singapore Ltd.	Singapour	100%	Intégration globale
Haulotte Trading (Shanghai) co. Ltd.	Chine	100%	Intégration globale
Haulotte UK Limited	Angleterre	100%	Intégration globale
Haulotte U.S., INC.	Etats-Unis	100%	Intégration globale
Haulotte Vostok	Russie	100%	Intégration globale
Horizon High Reach Limited	Argentine	100%	Intégration globale
Levanor Maquinaria de Elevacion S.A.	Espagne	91%	Intégration globale
Mundilevação, Aluger e Transporte de Plataformas LDA	Portugal	81,90%	Intégration globale
NO.VE. S.R.L.	Italie	100%	Intégration globale
N.D.U Maquinaria y Plataformas Elevadoras, S.L.	Espagne	98,71%	Intégration globale
UK Platforms Ltd.	Angleterre	100%	Intégration globale
Bil Jax, Inc.	Etats-Unis	100%	Intégration globale
Equipro, Inc.	Etats-Unis	100%	Intégration globale
Bil Jax Service, Inc.	Etats-Unis	100%	Intégration globale
Construction and Scaffold Supply, Inc.	Etats-Unis	100%	Intégration globale
Bil Jax Planking Systems, Inc.	Etats-Unis	100%	Intégration globale
Scaffold Design and Erection, Inc.	Etats-Unis	100%	Intégration globale
CSI Contraction Supply International, Inc.	Etats-Unis	100%	Intégration globale
USA ONE, Inc.	Etats-Unis	100%	Intégration globale

Les comptes des sociétés consolidées sont arrêtés au 31 décembre de chaque exercice présenté.

Note 7 Variations de périmètre

Notre filiale ABM Industries S.A.S. a été fusionnée au cours de l'exercice par transmission universelle de patrimoine à sa mère Haulotte France Sarl.




Note 8 Ecart d'acquisition

Au 31/12/2011

Sociétés détenues	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
UK Platforms	12 158	(12 158)	-
Haulotte France	54	(54)	-
Nove	2 580	-	2 580
Horizon	2 787	-	2 787
BilJax	15 403	-	15 403
N.D.U.	772	(772)	-
Total	33 754	(12 984)	20 770

Au 31/12/2010

Sociétés détenues	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
UK Platforms	12 158	(12 158)	-
ABM	1 294	(1 294)	-
Haulotte France	54	(54)	-
Nove	2 580	-	2 580
Horizon	2 943	-	2 943
BilJax	14 916	-	14 916
N.D.U.	772	(772)	-
Total	34 717	(14 278)	20 439

La variation de l'écart d'acquisition entre les deux périodes présentées (soit 963 K€) est liée aux effets de change sur les montants des écarts d'acquisition des sociétés Horizon et BilJax et à l'absorption de la filiale ABM par sa maison mère Haulotte France.

- **UGT « Amérique du Nord »**

Le dernier test de dépréciation sur la zone « Amérique du Nord » - considérée comme une unité génératrice de trésorerie (UGT) – avait été réalisé le 30 juin 2011. Les conditions économiques ne s'étant pas améliorées depuis cette date, un nouveau test de dépréciation a été réalisé au 31 décembre 2011 sur cette UGT qui intègre les entités américaines du Groupe.

La valeur recouvrable de l'UGT « Amérique du Nord » a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers approuvés par la direction.

Hypothèses majeures retenues pour la réalisation de ce test :

- progression sensible de la part de marché dans le secteur des ventes de nacelles sur le marché « Nord Américain » à horizon 5 ans,
- développement de la production de nouveaux modèles de nacelles dans l'usine BilJax avec des prix de revient optimisés en USD,





- des synergies et des optimisations de coûts entre Haulotte US et BilJax,
- le test de dépréciation comprend des projections de flux de trésorerie sur 5 ans, une hypothèse de croissance long terme de 1,5% et un taux d'actualisation de 9,5%,

Sur la base de ces hypothèses, la direction estime que la valeur d'utilité de l'UGT « Amérique du Nord » excède sa valeur comptable.

Des analyses de sensibilité ont été menées sur les hypothèses considérées comme clé, soit :

- les prévisions d'activité : une baisse de l'ordre de 7% des prévisions de chiffre d'affaires utilisées dans les projections de flux de trésorerie rendraient équivalentes la valeur recouvrable de l'UGT et sa valeur nette comptable.
- le taux d'actualisation : une hausse de 2 points du taux d'actualisation conduirait à l'équivalence entre la valeur recouvrable de l'UGT et sa valeur nette comptable.

- **UGT « sociétés de location »**

Pour la filiale Nove, un test de dépréciation a été réalisé sur la base de la projection de flux de trésorerie sur 4 ans, une hypothèse de croissance long terme de 1,5% et un taux d'actualisation de 8,2%.

Les résultats de ce test ne conduisent pas à constater une dépréciation relative à cette UGT dans les comptes consolidés établis au 31 décembre 2011.

Des analyses de sensibilité ont été menées sur les hypothèses considérées comme clé, soit :

- les prévisions d'activité : une baisse de l'ordre de 6% des prévisions de chiffre d'affaires utilisées dans les projections de flux de trésorerie rendraient équivalentes la valeur recouvrable de l'UGT et sa valeur nette comptable.
- le taux d'actualisation : une hausse de 1 point du taux d'actualisation conduirait à l'équivalence entre la valeur recouvrable de l'UGT et sa valeur nette comptable.

Pour la filiale UK Platforms, un test a été réalisé afin de comparer la valeur nette comptable des équipements de location dans les comptes du Groupe à leur valeur d'écoulement sur le marché.

Les résultats de ces tests ne conduisent pas à constater une dépréciation relative à cette UGT dans les comptes consolidés établis au 31 décembre 2011.

Les analyses de sensibilité révèlent qu'aucune charge de dépréciation ne serait à constater jusqu'à une baisse de 34 % des valeurs de marché moyennes estimées.

Les UGT relatives aux autres filiales de location n'ont pas fait l'objet de tests de dépréciation spécifiques du fait de l'absence d'éléments tangibles remettant en cause les valeurs comptabilisées des actifs relatifs à ces unités.





Note 9 Immobilisations incorporelles

	31/12/2010	Augmentation	Diminution	Transferts et autres	Variations de change	31/12/2011
Frais de développement	10 274	1 763	(1 327)	-	-	10 710
Concessions, brevets, licences	6 850	618	-	60	(2)	7 526
Autres immobilisations incorporelles et encours	86	322	-	(60)	(1)	347
Valeurs brutes	17 210	2 703	(1 327)	-	(3)	18 583
Amortissements frais de développement	8 117	473	(1 327)	-	-	7 263
Amortissements concessions, brevets	3 759	896	-	-	-	4 655
Amortissement autres immobilisations incorp. et encours	53	9	-	-	(2)	60
Amortissements et provisions	11 929	1 378	(1 327)	-	(2)	11 978
Valeurs nettes	5 281	1 325	-	-	(1)	6 605

La diminution du poste « Frais de développement » pour 1 327 K€ correspond à des mises au rebut de projets entièrement amortis qui ne sont plus utilisés par le Groupe.

Les amortissements des coûts de développement, soit 473 K€, sont inclus dans la rubrique « Frais de recherche et de développement » du compte de résultat.

Note 10 Immobilisations corporelles

	31/12/2010	Augmentation	Diminution	Transferts et autres*	Variations de change	31/12/2011
Terrains	6 242	-	-	(22)	10	6 230
Constructions	41 789	448	(935)	321	148	41 771
Installations techniques	33 176	670	(1 318)	223	13	32 764
Parc de nacelles en location	94 323	9 153	(14 580)	268	1 271	90 435
Autres immobilisations corporelles	10 962	1 115	(605)	649	139	12 260
Immobilisations corporelles en cours	805	649	-	(920)	14	548
Valeurs brutes	187 297	12 035	(17 438)	519	1 595	184 008
Amortissements constructions	13 722	1 645	(930)	-	162	14 599
Amortissements installations techniques	20 851	2 654	(1 144)	(24)	59	22 396
Amortissement parc de nacelles en location	42 474	11 343	(11 532)	(18)	643	42 910
Amortissements autre immobilisations corporelles	7 408	1 422	(527)	561	105	8 969
Amortissements et provisions	84 455	17 064	(14 133)	519	969	88 874
Valeurs nettes	102 842	(5 029)	(3 305)	-	626	95 134

(*) : Les montants indiqués en colonne « Transferts et autres » correspondent principalement au transfert des immobilisations en cours et à des reclassements de présentation suite à la revue des bilans de certaines de nos filiales.





L'augmentation du poste « Parc de nacelles en location » pour 9 153 K€ est essentiellement liée à l'acquisition de nacelles élévatrices par les sociétés de location, notamment UK Platforms pour 4 984 K€ et Horizon pour 3 280 K€.

Les dotations aux amortissements des nacelles de location sont comptabilisées dans les coûts des ventes du compte de résultat. Les dotations aux amortissements des constructions, installations techniques et autres immobilisations corporelles sont comptabilisées dans les coûts des ventes, et/ou frais commerciaux et administratifs.

Note 11 Actifs financiers

Les actifs financiers sont composés de prêts, dépôts et cautionnement vis-à-vis de tiers hors groupe. Leur mouvement sur l'exercice se décompose de la façon suivante :

	31/12/2010	Augmentation	Diminution	Reclassement poste à poste	Variations de change	31/12/2011
Actifs financiers	1 203	25	(309)	51	(4)	966

Comme décrit dans la note 3.4, la valeur comptable de ces actifs financiers est représentative de leur juste valeur du fait de leur échéance à court terme.

Note 12 Stocks et en-cours

Au 31/12/2011

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	31 439	(1 600)	29 839
En cours de production	10 546	(23)	10 523
Produits intermédiaires et finis	85 882	(6 717)	79 165
Marchandises	17 551	(4 321)	13 230
Total	145 418	(12 661)	132 757

Au 31/12/2010

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	17 344	(2 301)	15 043
En cours de production	7 423	(121)	7 302
Produits intermédiaires et finis	101 779	(13 242)	88 537
Marchandises	25 516	(7 173)	18 343
Total	152 062	(22 837)	129 225

La valorisation des stocks ne tient pas compte de la sous-activité.





La variation de stocks de (6 644) K€ au 31 décembre 2011, contre (80 708) K€ au 31 décembre 2010 est comptabilisée en coûts des ventes du compte de résultat.

Les dépréciations des stocks s'établissent comme suit :

	31/12/2010	Augmentation	Diminution	Variations de change	31/12/2011
Dépréciation des stocks	22 837	2 661	(12 798)	(39)	12 661

Note 13 Créances clients et comptes rattachés

Au 31/12/2011

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Actifs Non Courants			
Créances sur opérations de financement à plus d'un an	15 987		15 987
<i>dont créances de location financement</i>	10 659		10 659
<i>dont garanties données</i>	5 328		5 328
sous-total	15 987		15 987
Actifs Courants			
Créances clients et comptes rattachés	108	(26 513)	82 191
	704		
Créances sur opérations de financement à moins d'un an	9 359	(2 402)	6 957
<i>dont créances de location financement</i>	4 056	(350)	3 706
<i>dont garanties données</i>	5 303	(2 052)	3 251
sous-total	118 063	(28 915)	89 148
Total	134 050	(28 915)	105 135

Au 31/12/2010

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Actifs Non Courants			
Créances sur opérations de financement à plus d'un an	20 835		20 835
<i>dont créances de location financement</i>	13 456		13 456
<i>dont garanties données</i>	7 379		7 379
sous-total	20 835		20 835
Actifs Courants			
Créances clients et comptes rattachés	94 411	(26 184)	68 227
Créances sur opérations de financement à moins d'un an	12 941	(5 190)	7 751
<i>dont créances de location financement</i>	6 012	(2333)	3 679
<i>dont garanties données</i>	6 929	(2 857)	4 072
sous-total	107 352	(31 374)	75 978
Total	128 187	(31 374)	96 813





La juste valeur des « Créances clients et comptes rattachés » classées en actif courant est équivalente à la valeur comptable compte tenu de leur échéance principalement à court terme (inférieure à 1 an).

La juste valeur des créances liées au crédit bail adossé et à la location financement correspond, conformément à la norme IAS 17, à la juste valeur du bien au commencement du contrat de location (prix de vente comptant net de remise) ou si elle est inférieure à la valeur actualisée des loyers au taux implicite des contrats.

Comme décrit dans la note 3.6, la juste valeur des créances au titre desquelles Haulotte Group a consenti des garanties à l'organisme prêteur du client, représente :

- soit le capital restant dû par le client de Haulotte Group à l'organisme financier,
- soit le montant maximum de risque supporté par Haulotte Group.

Les créances et les dettes correspondantes s'éteignent au fur et à mesure du paiement des loyers par le client à l'organisme de financement.

Les dépréciations sur comptes clients s'établissent ainsi à :

	31/12/2010	Augmentation	Diminution	Variations de change	31/12/2011
Dépréciation des créances	31 374	8 492	(11 048)	97	28 915

Les créances clients nettes de dépréciation sont détaillées par échéance dans le tableau ci-dessous :

	Total	Non échues	Echues		
			moins de 60 jours	60 à 120 jours	plus de 120 jours
Créances clients nettes 2011	105 135	92 167	5 865	3 143	3 960
Créances clients nettes 2010	96 813	84 690	3 987	2 440	5 696

Les créances échues sont analysées au cas par cas au regard notamment des cotations clients établies au sein du Groupe (cf. note 4.c). Au regard de ces éléments et de l'analyse du risque qui en résulte, le Groupe détermine la pertinence de la constitution d'une dépréciation. Le cas échéant, des dépréciations sont constatées afin de couvrir la différence entre la valeur comptable de la créance et la valeur estimée de revente de la machine appréciée sur la base de l'historique des ventes.




Note 14 Autres actifs

	31/12/2011	31/12/2010
Autres créances à court terme	17 155	11 988
Avances et acomptes versés	1 155	1 373
Charges constatées d'avance	2 417	1 983
Dépréciation des autres créances	(220)	-
Total autres actifs courants	20 507	15 344
Autres actifs non courants	26 059	26 078
Total autres actifs	46 566	41 422

Le poste « Autres actifs courants » regroupe principalement les créances de TVA.

Les « Autres actifs non courants » correspondent aux créances de carry back d'impôt sur les sociétés de Haulotte Group S.A. qui a opté pour le report en arrière des déficits en 2009 (13 911 K€) et en 2010 (12 147 K€).

Note 15 Créances par échéance

	Montant	31/12/2011	
		à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés*	82 191	82 191	0
Créances clients sur opérations de financement	22 944	6 957	15 987
Autres actifs	46 566	20 507	26 059
Total	151 701*	109 655	42 046

*Dont 12 968 K€ de créances échues (cf. note 13)

	Montant	31/12/2010	
		à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés*	68 227	68 227	0
Créances clients sur opérations de financement	28 586	7 751	20 835
Autres actifs	41 422	15 344	26 078
Total	138 235*	91 322	46 913

*Dont 12 123 K€ de créances échues (cf. note 13)





Note 16 Gestion du risque de change

Le tableau ci-dessous présente les positions en devises des créances et des dettes commerciales:

Au 31/12/2011

	EUR	AUD	GBP	USD	Autres	TOTAL
Créances commerciales	84 523	7 391	11 736	21 700	8 700	134 050
Dettes fournisseurs	(44 614)	(601)	(1 803)	(4 149)	(1 941)	(53 108)
Position nette	39 909	6 790	9 933	17 551	6 759	80 942

Au 31/12/2010

	EUR	AUD	GBP	USD	Autres	TOTAL
Créances commerciales	85	7	7	22		
	258	290	617	143	5 879	128 187
	(21)			(2)		
Dettes fournisseurs	475)	(221)	(812)	725)	(783)	(26 016)
	63	7	6	19		
Position nette	783	069	805	418	4 242	102 171

Une appréciation de l'euro de 10% envers la livre sterling représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 903 K€.

Une appréciation de l'euro de 10% envers le dollar US représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 1 596 K€.

Note 17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2011	31/12/2010
Disponibilités	16 377	34 436
Sicav Monétaires	10	10
Total	16 387	34 446

Note 18 Instruments dérivés

L'ensemble des instruments dérivés détenus par le Groupe au 31 décembre 2011 comme au 31 décembre 2010 sont comptabilisés en juste valeur de niveau 2 suivant les définitions d'IFRS 7 comme décrit dans la note 4.

Les justes valeurs positives se présentent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Achats à Terme USD	246	-
Ventes à Terme USD	1 022	1 941
Total	1 268	1 941





Les justes valeurs négatives se présentent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Swaps de taux d'intérêt	(2 994)	(4 800)
Total	(2 994)	(4 800)

Note 19 Capital social et primes d'émission

	31/12/2011	31/12/2010
Nombre d'actions	31 214 129	31 214 129
Valeur nominale en euros	0,13	0,13
<i>Capital social en euros</i>	4 057 837	4 057 837
<i>Prime d'émission en euros</i>	92 044 503	92 044 503

La situation des actions auto-détenues au 31 décembre 2011 est la suivante :

	31/12/2011	31/12/2010
Nombre d'actions autodétenues	1 837 823	1 837 823
Pourcentage du capital autodétenu	5,89 %	5,89%
<i>Valeur nette comptable des titres autodétenus en K€*</i>	9 606	19 826
<i>Valeur de marché des titres autodétenus en K€**</i>	8 619	21 300

* basée sur le cours moyen de décembre

** au cours du dernier jour ouvré de l'exercice

Il n'y a eu aucun mouvement des actions propres sur les exercices 2010 et 2011. Les positions sont donc les suivantes :

Type		2011	2010
Liquidité	Nombre titres au 31/12	139 418	139 418
	Valeur origine titres au 31/12	1 506 773	1 506 773
Mandat	Nombre titres au 31/12	1 698 405	1 698 405
	Valeur origine titres au 31/12	13 183 551	13 183 551
Global	Nombre titres au 31/12	1 837 823	1 837 823
	Valeur origine titres au 31/12	14 690 324	14 690 324
	Cours de clôture titres au 31/12	4,69	11,59




Note 20 Emprunts et dettes financières

	31/12/2011	31/12/2010
Dettes financières non courantes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit > 1 an	9 657	129 794
<i>dont crédit syndiqué</i>	-	112 790
<i>dont garanties données</i>	5 328	7 379
<i>dont ligne de crédit BilJax</i>	208	3 167
<i>dont emprunts divers</i>	4 121	6 458
Emprunts et dettes financières diverses	487	617
Sous-total	10 144	130 411
Dettes financières courantes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit < 1 an	142 653	48 708
<i>dont crédit syndiqué</i>	130 329	39 241
<i>dont garanties données</i>	5 303	6 929
<i>dont ligne de crédit BilJax</i>	3 011	111
<i>dont emprunts divers</i>	4 010	2 427
Emprunts et dettes financières diverses	279	158
Découverts bancaires	5 320	3 657
Sous-total	148 252	52 523
Endettement financier brut	158 396	182 934

En 2005, Haulotte Group a souscrit un emprunt syndiqué d'un montant de 330 000 K€ sur une durée de 7 ans. Il a été souscrit à un taux d'intérêt variable indexé sur l'Euribor 3 mois. Des avenants successifs sont venus modifier en 2006, puis en 2009 et enfin en juin 2010 – suite à la constatation au cours de l'exercice 2009 du non-respect de certains ratios financiers applicables à cet emprunt – le montant global et la décomposition des différentes tranches de ce crédit.

Pour se couvrir contre les risques de fluctuation de taux d'intérêt le Groupe a mis en place des contrats d'échange de taux (note 18).

Les informations relatives au crédit syndiqué présentées ci-dessous précisent :

- le montant des lignes accordées par nature après renégociation en juin 2010 avec les partenaires bancaires (a)
- le solde effectivement dû au 31 décembre 2011 après tirage des différentes lignes accordées (b)
- le montant encore disponible par tranche pour tirage complémentaire (c)





		Montant total du crédit (a)	(b)	(c)
Tranche A	Refinancement de la dette	70 000	17 497	-
Tranche B	Financement des investissements ⁽¹⁾	70 000	42 001	-
Tranche C	Financement des acquisitions	31 000	15 500	-
Tranche D	Financement du BFR - Revolving ^{(2) (3)}	67 500	56 500	-
	Financement du BFR – Découvert ^{(2) (3)}	12 500	3 108	9 392
TOTAL		251 000	134 606	9 392

⁽¹⁾ ligne de crédit diminuée de 50 000 K€ par l'avenant de juin 2010

⁽²⁾ ligne de crédit augmentée de 50 000 K€ par l'avenant de juin 2010

⁽³⁾ ligne de crédit maximum ramenée de 80 000 K€ à 75 000 K€ en juillet 2010, à 69 000 K€ en juillet 2011 et à 63 000 K€ en juillet 2012

Conformément à l'échéancier du contrat, un montant de 39 250 K€ a été remboursé au cours de l'exercice et la ligne de crédit maximum de la tranche D ramenée à 69 000 K€.

Le non respect des ratios financiers à la date de clôture de l'exercice, comme décrit dans les notes 2.2.2 et 4c), a entraîné un risque d'exigibilité immédiate de la dette par le pool bancaire, ce qui a conduit au reclassement de l'intégralité de la dette en échéance à moins d'un an (voir aussi la note 25). Conformément au dernier échéancier du contrat tel que décrit dans l'avenant signé en juin 2010 avec les partenaires bancaires, le remboursement prévu en juillet 2012 s'élève à 45 250 K€ dont 6 000 K€ de réduction de la ligne revolving comme mentionné ci-dessus.

En contrepartie de l'emprunt syndiqué, les engagements suivants ont été consentis au pool bancaire :

- nantissement du fonds de commerce d'Haulotte Group S.A.
- nantissement des titres de la société Haulotte UK
- nantissement des titres de la société Equipro Inc.

Les emprunts du Groupe hors garanties données sont, en synthèse, libellés dans les monnaies suivantes :

<i>En contre valeurs KEuros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Euros	140 719	157 249
GBP	2 687	4 460
USD	4 275	6 776
Autres	84	139
Total	147 765	168 624





Note 21 Gestion du risque de taux

Les emprunts et dettes financières, hors garanties données, ont les caractéristiques suivantes :

	31/12/2011	31/12/2010
Taux fixe	10 749	13 316
Taux variable	137 016	155 308
Total	147 765	168 624

Une augmentation des taux de 1% entrainerait une charge financière supplémentaire maximum, hors prise en compte de l'effet de couverture de l'ordre de 1 370 K€.

Note 22 Provisions

	31/12/2010	Dotation	Reprise avec utilisation	Reprise sans utilisation	Reclassements	Variations de change	31/12/2011
Provisions garantie client	4 257	4 432	(3 613)			(10)	5 066
Autres provisions pour litiges	6 273	2 925	(1 445)	(973)	(1 509)	65	5 336
Part à court terme des provisions engagements de retraite	11				16		27
Provisions court terme	10 541	7 357	(5 058)	(973)	(1 493)	55	10 429
Part à long terme des provisions engagements de retraite	1 994	317	(150)		(16)	5	2 150
Provisions long terme	1 994	317	(150)	-	(16)	5	2 150
Total des provisions	12 535	7 674	(5 208)	(973)	(1 509)	60	12 579

La hausse de la provision garantie client est principalement due à la hausse du parc de machines maintenues sous garantie par le Groupe en lien avec la hausse de l'activité.

Les autres dotations de l'exercice sont liées pour l'essentiel à la constatation de risques fiscaux et commerciaux.

Un montant de 1 509 K€ a été reclassé au cours de l'exercice de la ligne « Autres provisions pour litiges » vers la ligne « Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ». Ce montant correspondait au risque de paiement de garanties bancaires suite à la difficulté de l'un de nos clients. Ce risque s'est réalisé au cours de l'exercice et une dette bancaire constatée dans les comptes à l'issue de la négociation avec l'établissement bancaire du règlement échelonné de notre engagement.

Provisions engagements de retraite

Voir en note 23





Note 23 Engagements de retraite et assimilés

a) Hypothèses retenues

Les seuls avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent au versement d'indemnités de fin de carrière et de médailles du travail.

Les engagements de retraite sont provisionnés conformément aux principes exposés au paragraphe 3.10, en prenant en considération les hypothèses suivantes :

- un taux de turn-over déterminé sur la base des données historiques dont dispose le Groupe,
- un taux de revalorisation des salaires fonction de l'ancienneté, du profil de carrière attendu, des conventions collectives et du taux de l'inflation long terme soit au global un taux de 2 %,
- un taux d'actualisation de 5%,
- un départ à la retraite des salariés nés avant le 1^{er} janvier 1950 : à l'âge de 62 ans pour les cadres, 60 ans pour les ETAM/ouvriers
- un départ à la retraite des salariés nés après le 1^{er} janvier 1950 à l'âge de 65 ans pour les cadres, 63 ans pour les ETAM/ouvriers

En ce qui concerne les indemnités de fin de carrière, le principe retenu est le départ à l'initiative des salariés donnant lieu à la prise en compte des charges sociales (45%). Cette modalité de calcul s'inscrit dans le cadre de la Loi Fillon (promulguée le 21 août 2003, modifiée par la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites publiée au journal officiel le 10 novembre 2010).

b) Evolution de l'engagement sur l'exercice

Valeur actualisée de l'engagement en début d'exercice (1^{er} janvier 2011)	2 005
Coût des services rendus dans l'exercice	317
Intérêts crédités dans l'exercice	100
Prestations réglées dans l'exercice	(151)
Ecart actuariels	(99)
Ecart de conversion	2
Autres	3
Valeur actualisée de l'engagement en fin d'exercice (31 décembre 2011)	2 177

Le Groupe n'a pas d'actif de couverture et les écarts actuariels sont enregistrés en résultat.




Note 24 Dettes par échéance

Comme indiqué dans les notes 2.2.2, 4c) et 20, l'intégralité de la dette de crédit syndiqué a été reclassée à un an au plus au 31 décembre 2011 du fait du non respect de certains ratios financiers prévus au contrat.

	31/12/2011			
	Montant Brut	à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>dont retraitement des contrats de crédit- bail et autres garanties</i>	152 310	142 653	9 657	
	<i>10 631</i>	<i>5 303</i>	<i>5 328</i>	
Emprunts et dettes financières diverses	766	279	487	
Découverts bancaires	5 320	5 320		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 108	53 108		
Autres passifs courants	22 790	22 790		
Total	234 294	224 150	10 144	-

	31/12/2010			
	Montant Brut	à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>dont retraitement des contrats de crédit- bail et autres garanties</i>	178 502	48 708	129 794	
	<i>14 308</i>	<i>6 929</i>	<i>7 379</i>	
Emprunts et dettes financières diverses	775	158	617	
Découverts bancaires	3 657	3 657		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 016	26 016		
Autres créditeurs	20 659	20 659		
Total	229 609	99 198	130 411	-

Note 25 Autres passifs courants

	31/12/2011	31/12/2010
Avances et acomptes reçus	1 370	1 749
Dettes sur immobilisations	35	238
Dettes fiscales et sociales	12 918	9 980
Produits constatés d'avance	979	613
Autres dettes diverses	7 488	8 079
Total	22 790	20 659





Note 26 Impôts différés

Les impôts différés actifs sont compensés avec les impôts différés passifs générés sur la même juridiction fiscale. Les impôts différés sont recouvrables à moins d'un an à l'exception de ceux calculés sur la juste valeur du matériel de location, les provisions pour engagements de retraite, les écarts de conversion sur investissements nets à l'étranger et les amortissements et frais de développement.

Les impôts différés actifs résultant des différences temporelles ou des reports fiscaux déficitaires sont constatés s'il existe une réelle probabilité d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs. Dans le cas où cette probabilité n'est pas démontrée, les impôts différés actifs sont plafonnés à hauteur des impôts différés passifs générés sur la même juridiction fiscale et les impôts différés liés aux reports fiscaux déficitaires ne sont pas reconnus.

Au 31 décembre 2011, une évaluation des utilisations prévues de déficits fiscaux sur les 3 prochains exercices comptables a été réalisée pour l'entité mère Haulotte Group SA et les filiales qui avaient des perspectives d'utilisation de leurs déficits à cet horizon et présentaient pour l'exercice 2011 un résultat fiscal proche de l'équilibre. Sur la base de ces projections, des impôts différés actifs relatifs à ces déficits utilisables sur une période de 3 années ont été activés pour un montant total d'impôt de 5 226 K€ (16 229 K€ en base).

Pour comparaison, au 31 décembre 2010, aucun déficit reportable n'avait été activé pour le Groupe. L'entité mère Haulotte Group SA bénéficiait du report en arrière de ses déficits et avait à ce titre comptabilisé une créance d'impôt et un crédit d'impôt courant pour 13 911 K€ (voir aussi en note 14).

Le montant global des déficits reportables qui ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'actifs d'impôts différés pour l'ensemble du Groupe au 31 décembre 2011 s'élève à 157 313 K€ (129 567 K€ au 31 décembre 2010).

Pour tous les groupes fiscaux en dehors de ceux qui incluent Haulotte Group SA et les filiales de distribution citées ci-dessus (avec une perspective de retour au bénéfice fiscal dans les 3 prochaines années et un résultat fiscal 2011 proche de l'équilibre) les impôts différés actifs ont été plafonnés à hauteur des impôts différés passifs de même échéance. Le montant des impôts différés actifs qui n'ont ainsi pas été reconnu s'élève au 31 décembre 2011 à 3 768 K€ (4 141 K€ au 31 décembre 2010).

On peut ainsi décomposer les soldes d'impôts différés de la façon suivante :

	31/12/2011	31/12/2010
Impôts différés actifs	14 839	4 281
relatifs aux retraitements de consolidation	6 553	5 915
relatifs aux différences temporaires fiscales	6 828	2 507
relatifs aux déficits fiscaux reportables	5 226	-
effet du plafonnement des impôts différés actifs	(3 768)	(4 141)
Impôts différés passifs	(9 837)	(5 223)
Total impôts différés nets	5 000	(942)





On peut détailler les impôts différés par nature de la façon suivante :

	31/12/2011	31/12/2010
Différences de durée d'amortissement des immobilisations et capitalisation des coûts de R&D	(3 814)	(3 548)
Eliminations de marges internes	3 808	3 149
Retraitement à la juste valeur des matériels de location	(1 046)	(1 032)
Retraitements de crédit-bail	252	239
Autres retraitements	(2 248)	(1 575)
Total impôts différés relatifs aux retraitements de consolidation	(3 048)	(2 767)

	31/12/2011	31/12/2010
impôts différés sur retraitements de la juste valeur des matériels de location	(1 046)	(1 032)
impôts différés sur retraitements de crédit bail et crédit bail adossé	252	239
impôts différés sur provision pour engagements de retraite	401	362
impôts différés sur retraitement des marges internes sur stocks et immobilisations	3 808	3 149
impôts différés sur provisions non déductibles	3 493	5 380
impôts différés sur différence de durée d'amortissement et frais de R&D	(3 069)	(2 987)
impôts différés relatifs aux éléments monétaires faisant partie d'investissement net dans des activités à l'étranger	-	(3 740)
impôts différés sur déficits fiscaux	5 226	-
impôts différés sur autres retraitements de consolidation	(2 270)	1 372
impôts différés sur autres écarts temporaires	1 973	456
effet du plafonnement des impôts différés actifs	(3 768)	(4 141)
Total	5 000	(942)

La variation des impôts différés nets au cours de l'exercice est la suivante :

	31/12/2011	31/12/2010
Solde net début d'exercice	(942)	497
Produit / (charge) d'impôts différés	3 529	(629)
Impôts différés entrée de périmètre NDU	-	(344)
Impôts différés comptabilisés en autres éléments du résultat global	(2 390)	(395)
Ecart de conversion	4 778	(71)
Autres variations	25	-
Solde net fin d'exercice	5 000	(942)

Note 27 Produits des activités ordinaires

La note 39 sur l'information sectorielle présente le détail des produits des activités ordinaires.




Note 28 Coûts des ventes

	31/12/2011	31/12/2010
Coûts de production des ventes	(242 233)	(219 860)
Dotation nette sur dépréciation des stocks	10 551	2 000
Coûts de garantie	(5 297)	(3 145)
Intérêts payés au titre du crédit bail adossé	-	(115)
Total	(236 979)	(221 120)

La capacité normale utilisée dans la valorisation des stocks a été mise à jour afin de tenir compte du contexte industriel actuel. Cela a conduit à réincorporer 3 369 K€ de coûts indirects de production dans les stocks.

Note 29 Frais administratifs et généraux

	31/12/2011	31/12/2010
Frais Administratifs	(31 194)	(28 486)
Dotation nette sur dépréciation des créances clients	(2 505)	(12 815)
Frais de direction	(10 633)	(8 653)
Divers	(4 410)	(2 772)
Total	(48 742)	(52 726)

Note 30 Frais de recherche et développement

	31/12/2011	31/12/2010
Production immobilisée frais de développement	1 762	344
Amortissement des frais de développement	(473)	(495)
Crédit impôt recherche	629	188
Frais de développement engagés	(6 010)	(5 387)
Total	(4 092)	(5 350)

Note 31 Gains et pertes de change

	31/12/2011	31/12/2010
Pertes et gains de change réalisés	905	2 196
Pertes et gains de change latents	(686)	5 053
Total	219	7 249

Les gains et pertes de change réalisés et latents liés aux transactions commerciales en devises sont enregistrés en marge opérationnelle à hauteur des montants mentionnés ci-dessus.




Note 32 Charges par nature du résultat opérationnel courant

	31/12/2011	31/12/2010
Achats de matières premières et autres fournitures consommées et variation des stocks de produits finis	(156 831)	(152 037)
Charges externes	(74 826)	(56 166)
Impôts et taxes	(5 047)	(3 785)
Frais de personnel	(66 727)	(59 694)
Dotations et reprises sur amortissements et provisions	(6 669)	(22 263)
Gains et pertes de change	219	7 249
Autres charges et produits d'exploitation	(3 822)	(7 198)
Total	(313 703)	(293 894)

Note 33 Charges de personnel

	31/12/2011	31/12/2010
Salaires et traitements	(50 051)	(45 252)
Charges sociales	(16 501)	(14 083)
Participation des salariés	(8)	(7)
Indemnités de départ à la retraite	(167)	(351)
Total	(66 727)	(59 694)

Les frais de personnel sont imputés aux rubriques appropriées du compte de résultat par fonction.

Note 34 Autres produits et charges opérationnels

	31/12/2011	31/12/2010
Plus ou moins values sur cessions d'actifs	131	(187)
Coûts des litiges nets de dotations / reprises sur provisions	(1 968)	(1 858)
Coûts de garanties financières suite au défaut de certains clients	-	(206)
Dépréciation du goodwill NDU	-	(772)
Contrôles fiscaux et contrôle des douanes	(215)	-
Produits d'assurance	4 804	-
Dépréciation créance de TVA	(220)	-
Autres	(348)	254
Total	2 184	(2 769)




Note 35 Coût de l'endettement financier net

	31/12/2011	31/12/2010
Commissions et intérêts d'emprunts et découverts bancaires	(7 781)	(7 266)
Intérêts sur contrats de leasing	(319)	(455)
Net des intérêts de retard sur créances et dettes	121	20
Variation de juste valeur des instruments financiers	2 032	1 425
Divers	-	130
Total	(5 947)	(6 146)

Note 36 Impôts sur les résultats

	31/12/2011	31/12/2010
Impôts exigibles	(1 974)	11 036
Impôts différés	3 529	(619)
Total	1 555	10 417

Haulotte Group SA est la tête du groupe d'intégration fiscale français comprenant au 31 décembre 2011, Haulotte France S.A.R.L, Haulotte Services et Telescopelle S.A.S.

Haulotte UK Ltd est la tête du groupe d'intégration fiscale anglais comprenant au 31 décembre 2011 UK Platforms Ltd et Access Rentals (UK) Ltd.

Haulotte US Inc est à la tête du groupe d'intégration fiscale américaine comprenant au 31 décembre 2011, BilJax et ses filiales.

Ces conventions d'intégration fiscale prévoient que la charge d'impôt sur les sociétés soit supportée par les filiales comme en l'absence d'intégration fiscale.





Note 37 Rapprochement entre charge d'impôt réelle et théorique

La différence entre le taux effectif d'imposition de 14,76 % (19,79 % en décembre 2010) et le taux normal en France de 34,43 % s'analyse comme suit :

	31/12/2011		31/12/2010	
Résultat comptable consolidé avant impôt	(10 536)		(52 642)	
(Produit)/ Charge d'impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante	(3 628)	34,43%	(18 125)	34,43%
Impact des différences de taux d'imposition	325		2 401	
Impact des charges et produits définitivement non déductibles/imposables	2 340		5 756	
Impact des plus values long terme non soumis à taux plein	-		-	
Impact de l'utilisation de déficits fiscaux n'ayant pas été activés	(584)		(210)	
Impact des impôts différés comptabilisés en « autre éléments du résultat global »	-		395	
Impact des actifs d'impôt non reconnus	(1 332)		(1 044)	
Impact des éliminations des opérations internes sur titres de participation et compte-courants	(6 490)		(8 973)	
Impact des déficits n'ayant pas donné lieu à comptabilisation d'impôts différés	8 190		9 313	
Impact des intégrations fiscales et des crédits d'impôt	(47)		(126)	
Impact des extournes d'impôts différés actifs non utilisés	-		-	
Impôt relatif aux exercices précédents	(878)		(66)	
Autres	549		262	
(Produit)/ Charge d'impôt effective	(1 555)	14,76%	(10 417)	19,79%

Note 38 Résultats par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, à l'exception des actions acquises par le Groupe dans un but d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation afin de tenir compte de la conversion de toutes les actions potentiellement dilutives, en l'occurrence des options de souscriptions d'actions. Un calcul est réalisé pour déterminer le nombre d'actions qui auraient pu être acquises à leur juste valeur (moyenne annuelle des valeurs boursières de l'action) en fonction de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options en circulation. Le nombre d'actions ainsi déterminé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises si les options avaient été exercées.

	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net part du Groupe en milliers d'euro	(8 725)	(41 928)
Nombre total d'actions en circulation	31 214 129	31 214 129
Nombre d'actions propres	1 837 823	1 837 823
<i>Nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat de base par action</i>	29 376 306	29 376 306
Ajustement relatif aux plans d'options de souscriptions d'actions	-	-
Nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	29 376 306	29 376 306
Résultat par action attribuable aux actionnaires		
- de base	(0,297)	(1,427)
- dilué	(0,297)	(1,427)





Note 39 Information sectorielle

Répartition du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires par activité

	31/12/2011	%	31/12/2010	%
Vente d'engins de manutention et de levage	233 123	76	186 339	75
Locations d'engins de manutention et de levage	42 714	14	37 187	15
Services (1)	31 085	10	26 503	10
Chiffre d'affaires consolidé	306 922	100	250 030	100

(1) notamment pièces de rechange, réparations et financements

Chiffre d'affaires par zone géographique

	31/12/2011	%	31/12/2010	%
Europe	205 604	67	172 981	69
Amérique du nord	41 365	14	39 275	16
Amérique latine	24 997	8	14 136	6
Asie Pacifique	34 956	11	23 638	9
Chiffre d'affaires consolidé	306 922	100	250 030	100





Principaux indicateurs par secteur d'activité

La colonne « Autres » comprend les éléments non affectés aux trois secteurs d'activité du Groupe ainsi que les éléments intersecteurs.

31 décembre 2011	Production-Distribution de machines	Location de machines	Services et Financement	Autres	Total
Eléments du compte de résultat					
<i>Produits Activités Ordinaires par secteur</i>	241 781	43 027	32 495	-	317 303
<i>Ventes intersecteurs</i>	8 658	313	1 410	-	10 381
Produits Activités Ordinaires avec des clients externes	233 123	42 714	31 085	-	306 922
Résultat Opérationnel	5 035	(95)	7 612	(17 149)	(4 597)
Actifs sectoriels					
Actifs immobilisés	59 060	50 976	4 062	9 378	123 475
<i>dont Ecarts d'acquisition</i>	15 402	5 368	-	-	20 770
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	3 441	-	53	3 111	6 605
<i>dont Immobilisations corporelles</i>	40 217	45 608	4 009	5 300	95 134
<i>dont Actifs financiers</i>				966	966
Créances Clients sur opérations de financement			22 944		22 944
<i>dont Créances sur opérations de financement à plus d'un an</i>			15 987		15 987
<i>dont Créances sur opérations de financement à moins d'un an</i>			6 957		6 957
Stocks	123 916	2 344	6 497	-	132 757
Créances Clients et comptes rattachés	43 565	18 214	26 823	(6 411)	82 191
Passifs sectoriels					
Fournisseurs	33 578	9 428	3 944	6 158	53 108
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	10 631	141 679	152 311
Autres informations					
Charge d'amortissements et perte de valeur de l'exercice	4 761	11 175	260	2 246	18 442
Investissements non financiers	3 428	9 540	37	1 733	14 738





31 décembre 2010	Production- Distribution de machines	Location de machines	Services et Financement	Autres	Total
Eléments du compte de résultat					
<i>Produits Activités Ordinaires par secteur</i>	199 454	37 687	27 811	-	264 952
<i>Ventes intersecteurs</i>	13 115	500	1 308	-	14 922
Produits Activités Ordinaires avec des clients externes	186 339	37 187	26 503	-	250 030
Résultat Opérationnel	(39 647)	(505)	4 243	(10 724)	(46 633)
Actifs sectoriels					
Actifs immobilisés	57 403	57 879	4 304	10 179	129 765
<i>dont Ecart d'acquisition</i>	14 916	5 523	-	-	20 439
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	2 128	-	105	3 048	5 281
<i>dont Immobilisations corporelles</i>	41 988	50 728	4 199	5 928	102 842
<i>dont Actifs financiers</i>	-	-	-	1 203	1 203
Créances Clients sur opérations de financement			28 585		28 585
<i>dont Créances sur opérations de financement à plus d'un an</i>			20 835		20 835
<i>dont Créances sur opérations de financement à moins d'un an</i>			7 750		7 750
Stocks	121 181	2 217	5 828	-	129 225
Créances Clients et comptes rattachés	35 609	17 578	25 797	(10 757)	68 227
Passifs sectoriels					
Fournisseurs	16 937	2 300	2 477	4 301	26 016
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	14 308	164 194	178 502
Autres informations					
Charge d'amortissements et perte de valeur de l'exercice	5 352	10 870	226	2 495	18 944
Investissements non financiers	1886	12 180	178	702	14 946





Principaux indicateurs par zone géographique

La colonne « Autres » comprend les éléments non affectés aux quatre secteurs géographiques du Groupe ainsi que les éléments intersecteurs.

31 décembre 2011	Europe	Amérique du Nord	Amérique Latine	Asie Pacifique	Autres	Total
Eléments du compte de résultat						
<i>Produits Activités Ordinaires par zone</i>	251 483	43 705	25 090	36 065	-	356 343
<i>Ventes intersecteurs</i>	45 879	2 340	93	1 109	-	49 421
Produits Activités Ordinaires avec des clients externes	205 604	41 365	24 997	34 956	-	306 922
Résultat Opérationnel	(3 986)	748	(671)	(481)	(207)	(4 597)
Actifs sectoriels						
Actifs immobilisés	90 096	23 410	9 219	750	-	123 476
<i>dont Ecart d'acquisition</i>	2 580	15 402	2 788	-	-	20 770
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	6 593	-	11	1	-	6 605
<i>dont Immobilisations corporelles</i>	80 056	7 970	6 403	705	-	95 134
<i>dont Actifs financiers</i>	867	38	16	44	-	966
Créances Clients sur opérations de financement	21 364	293	-	1 287	-	22 944
<i>dont Créances sur opérations de financement à plus d'un an</i>	14 772	409	-	806	-	15 987
<i>dont Créances sur opérations de financement à moins d'un an</i>	6 592	(116)	-	481	-	6 957
Stocks	91 410	17 424	7 482	16 441	-	132 757
Créances Clients et comptes rattachés	61 875	4 780	6 877	8 659	-	82 191
Passifs sectoriels						
Fournisseurs	48 212	2 505	123	2 268	-	53 108
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	148 803	3 314	43	151	-	152 311
Autres informations						
Charge d'amortissements et perte de valeur de l'exercice	16 642	846	776	178	-	18 442
Investissements non financiers	10 296	833	3 473	136	-	14 738




31 décembre 2010

	Europe	Amérique du Nord	Amérique Latine	Asie Pacifique	Autres	Total
Eléments du compte de résultat						
<i>Produits Activités Ordinaires par zone</i>	197 515	41 412	14 143	24 397	-	277 466
<i>Ventes intersecteurs</i>	24 534	2 137	6	759	-	27 436
Produits Activités Ordinaires avec des clients externes	172 981	39 275	14 136	23 638	-	250 030
Résultat Opérationnel	(42 094)	(2 859)	142	(2 523)	701	(46 633)
Actifs sectoriels						
Actifs immobilisés	197 044	22 776	7 550	765	(98 370)	129 765
<i>dont Ecarts d'acquisition</i>	2 580	14 915	2944	-	-	20 439
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	5 268	-	12	2	-	5 282
<i>dont Immobilisations corporelles</i>	94 100	7 818	4 583	716	(4 376)	102 841
<i>dont Actifs financiers</i>	95 096	43	11	47	(93 994)	1 203
Créances Clients sur opérations de financement	12 665	3 070	-	2 899	9 951	28 585
<i>dont Créances sur opérations de financement à plus d'un an</i>	8 654	2 704	-	2 098	7 379	20 835
<i>dont Créances sur opérations de financement à moins d'un an</i>	4 010	367	-	801	2 572	7 750
Stocks	96 354	19 506	5 257	14 196	(6 088)	129 225
Créances Clients et comptes rattachés	68 180	5 272	5 421	7 679	(18 325)	68 227
Passifs sectoriels						
Fournisseurs	39 370	2 353	200	1 898	(17 805)	26 016
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	160 786	3 338	28	43	14 308	178 502
Autres informations						
Charge d'amortissements et perte de valeur de l'exercice	18 067	1 037	722	170	(1 052)	18 944
Investissements non financiers	12 158	742	2 754	317	(1 025)	14 946

Les notes 40 à 42 détaillent les variations du tableau de flux de trésorerie.

Note 40 Détail de la variation du besoin en fonds de roulement

	31/12/2011	31/12/2010
Variations des stocks	9 229	73 482
Variations des dépréciations des stocks	(10 163)	97
Variations des créances clients	(13 341)	13 014
Variation de la dépréciation des créances clients	262	(548)
Variations des dettes fournisseurs	27 339	1 328
Variations des autres dettes et autres créances	(4 569)	(13 000)
Total	8 755	74 373




Note 41 Détail de la variation des créances sur opérations de financement

	31/12/2011	31/12/2010
Variations des créances brutes	3 934	1 989
Variations des dépréciations	(2 793)	4 787
Variation des créances sur opérations de financement	1 141	6 776

Les opérations de financement des ventes regroupent le crédit bail adossé, la location financement, les engagements de poursuite de loyers et les engagements de pools de risque.

Les transactions assorties d'engagements de pools de risque et d'engagement de poursuite de loyers par le Groupe sont des opérations caractérisées par un parfait adossement des créances et des dettes dont l'évolution parallèle ne génère aucun flux de trésorerie. Les créances et les dettes (de même montant) s'éteignent au fur et à mesure des paiements de loyers par le client à son organisme de financement. Ainsi ces opérations sont neutralisées au niveau du tableau de trésorerie car sans incidence en terme de trésorerie.

La variation des créances liées au crédit bail adossé et à la location financement est présentée comme composante de la trésorerie d'activité ci-dessus. En revanche, la variation de la dette correspondante (strictement adossée à la créance ou résultant d'un financement global depuis que les contrats de crédit-bail adossé ont été rachetés par le biais d'un emprunt syndiqué) est présentée dans les flux de financement.

Note 42 Composantes de la trésorerie

	31/12/2011	31/12/2010
Caisses et comptes à vue	16 377	34 436
SICAV monétaires et titres négociables	10	10
Trésorerie du bilan	16 387	34 446
Découverts bancaires	(5 320)	(3 657)
Trésorerie du tableau de flux de trésorerie	11 067	30 789

Note 43 Transactions avec les parties liées
Opérations avec les entreprises liées

- La Société Solem S.A.S, est l'actionnaire majoritaire de Haulotte Group S.A., avec 55,93 % du capital social au 31 décembre 2011. Haulotte Group a réalisé avec Solem des produits à hauteur de 30 K€ en 2011 et 30 K€ en 2010, et a été facturé par Solem d'un montant de charge de 604 K€ en 2011 et 542 K€ en 2010.





Sommes allouées aux dirigeants

Les sommes allouées aux membres du Conseil d'administration se sont élevées à 604 K€ à la charge du Groupe pour l'exercice écoulé, contre 589 K€ en 2010.

Ce montant provient de la refacturation par la société Solem S.A. de la quote part de prestations effectuées pour le Groupe par deux dirigeants. Il comprend les charges engagées par ces dirigeants pour le compte du Groupe.

Conformément au contrat d'assistance administrative générale et commerciale signé par Solem S.A. le prix de revient de la prestation est majoré d'une marge de 10%.

Aucun crédit ni avance n'a été consenti aux membres des organes d'administration et de direction. Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions et indemnités assimilées au bénéfice des dirigeants actuels ou d'anciens dirigeants.

Note 44 Engagements hors bilan

	31/12/2011	31/12/2009
Engagements de rachat*	5 540	9 363
Part des emprunts inscrits au bilan garantis par des sûretés réelles**	130 690	152 031
Engagements donnés au titre de clauses de retour à meilleure fortune	910	965

(*) : Les engagements de rachat correspondent aux garanties de valeur résiduelle consenties par le Groupe dans le cadre de contrats de financement de ses clients

(**) : Nantissement du fonds de commerce d'Haulotte Group S.A. et des titres des sociétés Haulotte UK et Equipro Inc.

La ventilation par échéances des engagements hors bilan du Groupe est la suivante :

	Montant brut	31/12/2011		
		à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans	à plus de 5 ans
Engagements de rachat	5 540	2 000	3 540	
Part des emprunts inscrits au bilan garantis au bilan par des sûretés réelles	130 690	130 690		
	Montant brut	31/12/2010		
		à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans	à plus de 5 ans
Engagements de rachat	9 363	3 820	5 539	4
Part des emprunts inscrits au bilan garantis au bilan par des sûretés réelles	152 031	39 241	112 790	



**Note 45 Engagements hors bilan donnés dans le cadre du Droit individuel à la formation**

	31/12/2011	31/12/2010
DIF (en heures)	53 450	50 299

Note 46 Effectif moyen du Groupe

	2011	2010
Effectif moyen de l'exercice	1 546	1 503





IV / RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

HAULOTTE GROUP SA

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2011**





PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux Comptes
20, rue Garibaldi
69451 LYON

Hoche Audit
Commissaire aux Comptes
35, avenue Victor Hugo
75116 PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires
Haulotte Group SA
L'Homme

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Haulotte Group SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



**Haulotte Group SA**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Page 3

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 aux états financiers relative aux faits caractéristiques qui mentionne :

- les renégociations des échéances et des conditions du crédit syndiqué engagées avec les banques ;
- le maintien du principe de continuité d'exploitation sur la base des prévisions de trésorerie et de l'avancée actuelle des discussions en cours avec les banques.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un contexte toujours incertain qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les titres de participations, les créances rattachées aux participations, les actions propres et les créances clients sont évalués conformément aux méthodes décrites dans les notes 2.3 et 2.5 de l'annexe aux comptes sociaux. Nos travaux ont notamment consisté à revoir l'approche retenue par la société et à apprécier le caractère raisonnable des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil





Haulotte Group SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Page 4

d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : la société n'a pas communiqué les informations requises pour les mandataires sociaux non dirigeants.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon et Paris, le 30 avril 2012

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Elisabeth L'hermite

Hoche Audit

Dominique Jutier





HAULOTTE GROUP SA

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2011





PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux Comptes
20, rue Garibaldi
69451 Lyon

Hoche Audit
Commissaire aux Comptes
35, avenue Victor Hugo
75116 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires
Haulotte Group SA
L'Horme

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Haulotte Group SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.



**Haulotte Group SA**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Page 2

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.2.2 et 4.d) aux états financiers consolidés qui mentionnent :

- les renégociations des échéances et des conditions du crédit syndiqué engagées avec les banques ;
- le maintien du principe de continuité d'exploitation sur la base des prévisions de trésorerie et de l'avancée actuelle des discussions en cours avec les banques.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un contexte économique toujours incertain qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité tel que mentionné dans la note 2.2.2. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

La note 2.2.1 aux états financiers consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la direction. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses et options retenues par le Groupe.

Par ailleurs, le Groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans les notes 3.1 et 8. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 3.1 et 8 donnent une information appropriée.

Principes comptables

La note 3.6 relative aux créances clients présente les modes de comptabilisation appliqués aux ventes pour lesquelles Haulotte Group consent des garanties aux organismes financiers afin de favoriser le financement de ses clients. Nos travaux ont consisté à nous assurer que cette note fournit une information appropriée et à vérifier la correcte mise en œuvre des traitements comptables énoncés. A ce titre, nous avons examiné les procédures mises en place par Haulotte Group pour recenser les engagements contractuels concernés, nous avons obtenu des confirmations externes des établissements financiers et avons vérifié sur la base de sondages la correcte traduction comptable de ces opérations.





Haulotte Group SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Page 3

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Paris, le 30 avril 2012

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Elisabeth L'hermite

Hoche Audit

Dominique Jutier





V / ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait le 30 avril 2012
A L'Horme

Le responsable : Alexandre SAUBOT
Directeur Général Délégué

